

Département : Haute-Marne (52)

Forêt communale de CHAUMONT-BROTTE

Aménagement forestier

2013 - 2032

**Exemplaire destiné à la mise à disposition du public,
limité à la partie technique de l'aménagement
conformément aux dispositions de l'article D212-6 du code forestier**



Surface cadastrale : 1295,7496 ha
Surface retenue pour la gestion : 1295,75 ha



Office National des Forêts

Présentation de l'aménagement
Forêt communale de Chaumont - Brottes (1295,75 ha)
2013 - 2032

Le contexte

La forêt de Chaumont-Brottes est divisée en **6 massifs principaux** et de **nombreuses parcelles isolées**, le tout réparti tout autour de la ville, à proximité de celle-ci.

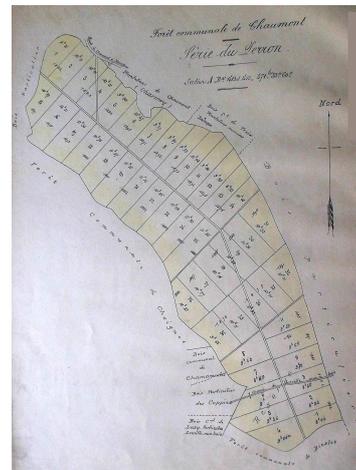
- Le **Bois Perron** (553 ha) est entièrement situé sur plateau.
- Le **Bois des Barres** (171 ha) s'organise autour d'une combe. Il présente quelques situations de plateau, et beaucoup de parcelles en versants d'expositions et de microclimats allant de frais à sec.
- Le **Bois des Chauffours** (57 ha) est constitué de plateaux et de versants orientés sud-ouest, regardant la ville de Chaumont.

Ces trois massifs se situent au nord de la ville.

- A l'ouest, le **Bois du Fays** (177,50 ha) est constitué des parcelles avoisinant le giratoire d'accès à la ville (direction autoroute et Châteauvillain). Il est principalement situé sur plateau.
- Le **Bois de Saint Roch** (27 ha) est constitué de la seule parcelle 116, un mamelon avec une partie plateau et des versants d'expositions variées.
- Au sud, le **Bois de Brottes** (234 ha) est un plateau, entaillé de la Suisse qui passe en contrebas.
- La parcelle 119 est isolée sur le territoire de Verbiesles.
- Enfin, les parcelles restantes constituent dans leur grande majorité ce qu'on peut appeler les "**Remparts Verts**" (63 ha), parcelles généralement étroites et longues qui entourent la ville. Ces parcelles sont fortement pentues, d'expositions diverses. La surface de ces unités réunies est de 63 ha.



Chêne remarquable de la parcelle 10, massif du bois Perron.



Ancien plan du bois Perron

Les principaux enjeux de la forêt

• **Fonction de production**

Niveau d'enjeu	Sans objet	Faible	Moyen	Fort
Production	12,12 ha	321,24 ha	755,03 ha	207,36 ha

La fonction de **production ligneuse** s'apprécie sur la base des **potentialités des sols forestiers**, indépendamment du peuplement qu'il peut y avoir dessus. Sur plateau calcaire, les potentialités dépendent de la fissuration de la dalle calcaire sous-jacente, de la profondeur de l'argile de décarbonatation et de la présence éventuelle de limons, ainsi que de l'exposition pour les versants.

- **Fonction écologique**

Niveau d'enjeu	Sans objet	Ordinaire	Reconnu	Fort
Écologie		1 064,9 ha	230,85 ha	

La **fonction écologique** dépend des **zonages réglementaires** ainsi que de la présence d'**espèces** ou d'**habitats remarquables**. Ce sont les **ZNIEFF de type 1** « Bois des Barres » « Pelouse et bois xérophile du coteau roche à Chaumont » ainsi que la **zone NATURA 2000** « Pelouse de la Cote de Chaumont à Brottes et de la cote grillée » qui classent 231 ha en enjeu écologique moyen.

- **Fonction sociale**

Niveau d'enjeu	Sans objet	Local	Reconnu	Fort
Social		933,52 ha	272,52 ha	89,51 ha

La **fonction sociale** prend en compte les **zonages réglementaires**, la **proximité de centres urbains**, la **visibilité et la fréquentation de la forêt** ainsi que la présence de **zones de protection pour les captages d'eau réglementés**. Les parcelles des "remparts verts" de la ville de Chaumont de part leur visibilité et la présence de la ville sont classées en enjeu fort.

L'état des lieux de la forêt

Composition

La majorité de la forêt de Chaumont est constituée de peuplements feuillus, au sein desquels le Chêne (principalement pédonculé) est majoritaire. Le Hêtre, essence objective adaptée à ces plateaux calcaires, n'est présent qu'à hauteur de 10 %. Cette situation est le résultat d'un historique de gestion où le Chêne était privilégié.

Les "divers" sont majoritairement composés de Charme (79 %), essence d'accompagnement adaptée au contexte et à forte dynamique. Le Tilleul est également significatif, il représente 17 % de ces feuillus divers (présent surtout sur le Bois du Fays).

Les feuillus précieux sont constitués à 47 % d'érables champêtres et 35 % de grands érables, le restant étant des merisiers, alisiers, fruitiers, minoritaires mais importants pour la diversité et la valeur économique.

Enfin, les résineux sont présents sur le Bois Perron en épicéas, sur le Bois des Barres et des Chauffours en sapins, épicéas, pins.

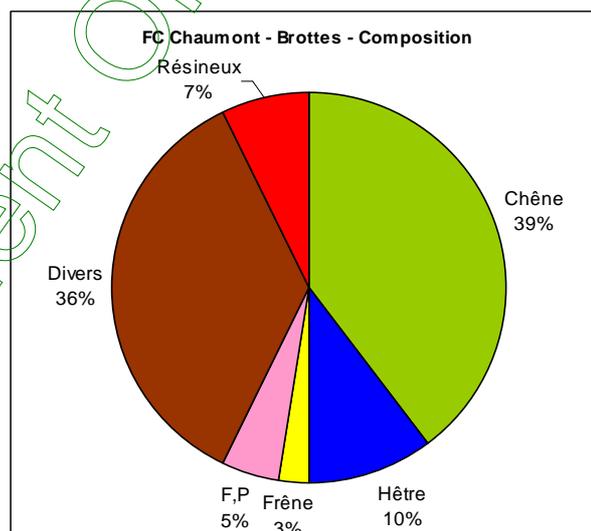
Structure

La forêt de Chaumont-Brottes est en grande partie constituée de peuplements issus de l'ancien traitement en taillis sous futaie. La conversion en futaie régulière entamée durant la gestion passée a entraîné le renouvellement de certaines parcelles, ainsi que la plantation de résineux.

Ainsi a-t-on plusieurs grands types de peuplements dans la forêt ; les peuplements constitués des anciens taillis sous futaie, majoritairement à bois moyens mais présentant une hétérogénéité dans les diamètres, et les peuplements dits "convertis", à structure homogène (jeunes peuplements de hêtres, plantations de résineux).

Capital

A l'échelle de la forêt, le capital, toutes essences (feuillus divers compris), s'élève à **18,22 m²/ha**. Il s'agit d'une richesse moyenne.



Si l'on retire le Charme pour obtenir la **surface terrière d'essence de production** (appelée G'), on tombe à **13,22 m²/ha de capital**. C'est une situation qu'on rencontre très souvent sur les peuplements issus de taillis sous futaie sur plateaux calcaires.

Il faut cependant signaler que ces résultats à l'échelle de la forêt sont en fait peu parlants, car la situation diffère beaucoup d'un massif à l'autre voire d'une parcelle à l'autre pour certains massifs.

Pour plus de détails concernant chaque massif, voir le document d'aménagement pages 16 à 22.

Bilan de l'aménagement précédent

L'aménagement précédent prévoyait une division de la forêt en trois séries, toutes en futaie régulière, se distinguant par leur essence objectif : Hêtre (797,86 ha), Chêne (132,52 ha), Pin noir et ou Hêtre (270,79 ha), cette dernière regroupant les parcelles sises sur stations peu productives.

- La série Hêtre a connu un léger retard dans les surfaces à terminer en régénération mais qui est facilement rattrapable.
- La série Chêne n'a pas été renouvelée.
- Les coupes de régénération dans la série Pin noir et Hêtre ont été suspendues suite à une délibération de la commune de Chaumont.

Le bilan en volume prélevé montre un écart significatif dans le volume de taillis prélevé (- 80,1% par rapport aux prévisions), qu'il est possible d'expliquer par le retard pris dans les coupes de régénération et l'abandon des coupes à blanc de taillis. Un écart important est également remarqué dans les prélèvements résineux (- 50 %) qui s'explique par l'arrêt des coupes de régénération dans la série 3.

L'écart de volume des peuplements feuillus (+ 14 %) n'est pas considéré comme réellement significatif.

A noter, la tempête de 1999 a mis à terre l'équivalent de 7 années de récolte.

Cependant au final cela entraîne peu d'écart entre la prévision financière de l'ancien aménagement et sa réalisation (+ 3,27 %).

Principaux objectif de l'aménagement

Principales problématiques

Massif du **Bois Perron**. Les sols forestiers sont globalement bons, la conversion en futaie régulière est en cours et se déroule bien. Les peuplements sont mûrs à l'ouest, appauvris au centre, et non mûrs à l'est. Cinq parcelles sont des plantations d'épicéas. La surface potentiellement disponible en renouvellement est assez importante.

Massif des **Barres**. Les peuplement sont à faibles potentialités sur les plateaux, de meilleures venues et présentant une proportion de résineux intéressante dans les combes.

Massif des **Chauffours**. Les sols forestiers sont globalement médiocres. Le peuplement est un mélange feuillus / résineux, et l'aspect paysager des coteaux donnant sur la ville est à prendre en compte.

Pour ces deux massifs, il s'agit de gérer une diversité de peuplements (composition, structure, capital hétérogène) et de stations de faible productivité, couplée à un aspect paysager.

Massif du **bois du Fays**. Il est constitué de peuplements de chênes pédonculés et de tilleuls sur bonnes stations. Il s'agit de valoriser mieux les potentialités de ce massif, présentant pour l'instant un peuplement bien en deçà de ses capacités, et de prendre en compte l'absence d'essence objectif dans le peuplement actuel.

Il faut également prendre en compte l'aspect paysager. Le massif est situé sur un plateau, mais il constitue la porte d'entrée de la ville de Chaumont (notamment sortie de l'autoroute et direction du futur Parc National). Avec la construction du nouveau giratoire et de la déviation, cette partie de la forêt de Chaumont a été relativement perturbée.

Massif de **Saint Roch**. Une production de bois est possible sur ce massif, mais cette fonction ne sera pas dominante. Il faut gérer et encourager la diversité existante. La fonction sociale revêt ici un caractère primordial.

Massif de **Brottes**. Il présente une problématique typique des plateaux calcaires, avec des sols aux potentialités très diverses et variant rapidement, parfois au sein d'une même parcelle. Il faut rajouter à cela le fait que le massif est traversé par la Suize, des parcelles en versant donnent directement sur cette rivière. De plus, ce massif situé aux portes de la ville de Chaumont présente un aspect paysager très rural et préservé.

Les **Remparts Verts**. Ils sont situés sur des versants abrupts donnant sur les voies de contournement de Chaumont, leur exploitation est très difficile.

Passagèrement, ils composent l'écrin vert de la ville de Chaumont et sont très identitaires dans le paysage. Ils sont visibles depuis la ville et surtout de l'extérieur de la ville. Ils sont par contre généralement peu fréquentés et peu adaptés à un accueil du public. La fonction de production de bois est sans objet à faible.



Épicéas sur le Bois Perron



Chemin forestier sur le bois de Brottes

Traitements retenus

Pour répondre aux problématiques diverses énoncées ci-dessus, les choix de gestion ont été différenciés selon les massifs.

La poursuite de la conversion du taillis-sous-futaie en **futaie régulière** a été retenue pour les massifs du **Bois Perron** et du **Fays**. La conversion est déjà bien amorcée sur le Bois Perron et ce massif présente des parcelles mûres dont la mise en régénération semble évidente. Pour le Bois du Fays, la problématique est différente ; le massif est uniforme dans son peuplement et ses sols, il est dénué d'essence objectif à l'heure actuelle. Une transformation du peuplement par plantations, donc de la futaie régulière, est la solution la plus adaptée.

Les **Bois des Barres** et des **Chauffours** seront traités en **futaie irrégulière**. Une partie de ces massifs étant pauvres, ils seront traités en **futaie irrégulière extensive**, à investissements limités et rotations longues. La partie plus riche, mélange de feuillus et résineux sur le bois des Barres, est traitée en **futaie irrégulière à potentiel moyen**. Le traitement en futaie irrégulière permet également le maintien d'un mélange feuillus / résineux intéressant, d'un point de vue paysager notamment.

Le **Bois de Saint Roch** sera lui aussi traité en **futaie irrégulière**, ceci pour tenir compte à la fois de l'hétérogénéité de ses stations et de ses peuplements mais également de son fort enjeu social (maintien d'une ambiance forestière).

Le traitement en **futaie irrégulière** a été choisi pour le **Bois de Brottes**. Cela permettra de prendre en compte la grande variabilité des potentialités sur ce massif, ainsi que de favoriser l'ensemencement généralisé en hêtres et autres feuillus afin de tirer parti de tous les semenciers présents.

Enfin, les **Remparts Verts** sont, à l'exception d'une parcelle de pins classée en Natura 2000 (parcelle 76), classés **hors sylviculture**, à vocation maintien de l'état boisé. La **parcelle 119** sur la commune de Verbiesles, jouant un rôle important en terme de protection des eaux sur des captages réglementés, est également classée hors sylviculture.

Programme d'action

Fonction de production

Le programme de coupe a été mis en place en tenant compte du classement des parcelles ; rotations ajustées aux potentialités des sols pour la futaie irrégulière et les améliorations en futaie régulière,

échelonnement cadencé pour les coupes de régénération. Celui-ci a également été prévu pour assurer un rythme de coupe régulier à l'échelle de la forêt.

Les travaux concernent principalement les plantations, mais également les parcelles en régénération naturelle ainsi que des travaux légers au sein des parcelles à traiter en futaie irrégulière. Ces travaux sont indispensables au maintien d'une forêt produisant du bois de qualité.

Fonction écologique

Des îlots de vieillissement et un **îlot de sénescence** sont mis en place. Les parcelles classées hors sylviculture en évolution naturelle contribuent également au maintien d'un bon niveau écologique, notamment par la présence d'une plus grande quantité de bois mort.

Les pins de la zone Natura 2000 seront éclaircis assez fortement afin de permettre aux feuillus de se réinstaller progressivement, conformément aux préconisations du document d'objectif. Les parties non forestières peuvent être entretenues grâce à des contrats Natura 2000.

Enfin, la biodiversité ordinaire est prise en compte, par un **maintien de très gros arbres ou arbres à cavités, d'arbres et de bois morts au sol**, sur l'ensemble de la forêt, ainsi que par une gestion encourageant la **diversité des essences d'arbres**.



Parcelle 1, classée en îlot de vieillissement.



Bois des Chauffours vu du canal

Fonction sociale

Le maintien de l'état boisé sur les Remparts verts, ainsi qu'un traitement permettant un couvert forestier continu sur le massif des Chauffours et de Brottes permettent de conserver l'écrin forestier, figure paysagère majeure de la ville de Chaumont.

La vocation sociale du massif forestier pourrait être plus développée et des pistes sont proposées dans le document : création de liaison douce de la ville à Saint Roch, de chemin de randonnée, d'éclaircies dans les lisières, de pose d'équipements ou encore de communication autour de la forêt.

La forêt présente également un rôle de protection des eaux avec la parcelle 119 protégeant de nombreux captages d'eau potable qui alimentent la ville de Chaumont.

Bilan prévisionnel

La prévision de volume à récolter est de 4 534 m³/an (40 % de tiges feuillues, 14 % de tiges résineuses et 46 % de taillis et houppiers), pour un bilan prévisionnel net de 48 €/ha/an.

Ce bilan est établi à titre indicatif, et il dépend de la réalisation des coupes et des travaux et de l'évolution des marchés et des coûts.

Document ONF

Photographies page de garde, de gauche à droite et de haut en bas :

- *Bois de Brottes*
- *Bois Perron, parcelle 34 (épicéas)*
- *Remparts Verts*
- *Bois Perron, gros chêne remarquable, parcelle 10*

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
<u>TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN.....</u>	3
1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT.....	3
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT	3
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS	3
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES	6
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS	8
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL	8
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS	12
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET	24
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE	24
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE.....	26
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU).....	28
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	31
<u>TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS.....</u>	32
2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	32
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE.....	33
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS	33
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE	34
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT.....	35
2.3.1 FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	35
2.3.2 FUTAIE IRRÉGULIERE ET FUTAIE JARDINÉE : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	36
2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION	37
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES.....	37
2.5 PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2013 -2032	41
2.5.1 PROGRAMME D'ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS	41
2.5.2 PROGRAMME D'ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE	42
2.5.3 PROGRAMME D'ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE.....	46
2.5.4 PROGRAMME D'ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	48
2.5.5 PROGRAMME D'ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	52
2.5.6 PROGRAMME D'ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET.....	52
2.5.7 PROGRAMME D'ACTIONS ACTIONS DIVERSES.....	53
2.5.8 ÉVALUATION D'INCIDENCE NATURA 2000.....	53

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**
La forêt appartient à la ville de Chaumont.
- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	Forêt communale
Nom de l'aménagement	Chaumont
Départements de situation	52 - Haute-Marne
N° ONF de la région nationale IFN de référence	416 - Plateau de Langres
Schéma Régional d'Aménagement de référence	Champagne-Ardenne

Département(s)	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
52 - Haute-Marne	Chaumont	989 ha 05 82 a
	Chaumont - ancienne commune de Brottes	285 ha 36 04 a
	Jonchery	16 ha 27 00 a
	Verbiesles	5 ha 06 10 a

- **Période d'application de l'aménagement**
L'aménagement porte sur une durée de 20 ans, de 2013 à 2032.
- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt communale de CHAUMONT-BROTTE	F03493I	1 295 ha 74 96 a	2 Octobre 1989	1988	2012

- **Carte de situation de la forêt**
Voir en annexe.

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Les surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	1 295 ha 74 a 96 ca
Surface retenue pour la gestion	1 295 ha 75 a
Surface boisée en début d'aménagement	1 283 ha 63 a
Surface en sylviculture de production	1 239 ha 07 a

La liste des parcelles cadastrales relevant de l'aménagement forestier figure en annexe.

Les surfaces non boisées correspondent aux emprises de routes et lignes électriques pour 9.06 ha et à un éboulis pour 3.06 ha (UG 96.5).

La différence entre la surface boisée et la surface en sylviculture de production est due au classement de certaine parcelle en hors sylviculture de part leur objectif de maintien de l'état boisé ou par une volonté de libre évolution (îlot de sénescence).

- **État des lieux**

La surface de la forêt de la ville de Chaumont fluctue dans le temps, et ce pour plusieurs raisons ;

- La ville possède de nombreuses parcelles boisées disséminées, qui font parfois l'objet d'échanges, de vente ou d'achat. La pertinence de l'application du régime forestier se pose lorsque de tels actes sont signés.
- Les travaux de déviation de la ville, avec la construction du nouveau giratoire (carrefour D 65 et D 20), ont perturbé le paysage forestier au niveau du bois du Fays.

La surface de la forêt de Chaumont-Brottes sera sûrement amenée à évoluer, même rapidement après le début de l'aménagement. Cependant, cela sera vraisemblablement limité et n'entraînera pas de remise en question des choix d'aménagement prévu par ce document.

- **Origine de la propriété forestière**

Les plus anciens documents retrouvés datent de la fin du 19^{ème} siècle.

Pour la forêt appartenant historiquement à la **ville de Chaumont**, le premier règlement d'exploitation connu approuvé le 18/09/1896 était dressé en exécution du décret du 04/07/1896 réglant l'aménagement en taillis sous futaie.

Pour la forêt appartenant historiquement à l'ancienne **commune de Brottes**, le premier aménagement en taillis sous futaie connu date de 1879.

Des plans anciens concernant la forêt de la ville de Chaumont sont disponibles aux archives à l'agence de Chaumont.



Page de garde du document présentant les plans du patrimoine forestier de la ville de Chaumont.

- **Parcellaire forestier**

La révision de l'aménagement forestier a conduit à la création de nouvelles parcelles, suite à l'application du régime forestier sur des surfaces supplémentaires, ainsi que la distraction de certaines parcelles suite à leur changement de vocation (transformation en infrastructure routière).

Les parcelles impactées par la création d'un giratoire au bois du Fays sont les parcelles 77, 81 et 80.

Les parcelles cadastrales nouvellement soumises impliquant une création de parcelles forestières sont listées ci-dessous.

Parcelle provisoire	Numéro cadastral	Lieu-dit	Surface réelle	Surface arrondie	Nouveau parcellaire
HSF11	52121-C-13	Dans les Combes	0,0208	0,02	116
HSF18	52121-YD-40	Les Thévenards	7,5723	7,57	118
HSF19	52121-078B-551	Champs de manoeuvre de la Vendue	0,2990	0,30	115
HSF20	52121-078B-552	Champs de manoeuvre de la Vendue	4,3530	4,35	115
HSF21	52121-078B-553	Champs de manoeuvre de la Vendue	0,0610	0,06	115
HSF22	52121-078B-557	Sur le chemin de Crenay	14,2810	14,28	115
HSF26	52121-078BX-5	Champs de manoeuvre de la Vendue	1,3213	1,32	115
HSF28	52121-ZC-23	Voie Cornouiller	16,2700	16,27	117
HSF29	52121-B-230	Côteau des Buis	0,2396	0,24	119
HSF30	52121-B-244	Sous la BoursiPre	1,0327	1,03	119
HSF31	52121-C-272	A l'Etang Haut	0,1855	0,19	119
HSF32	52121-C-1337	A l'Etang Haut	2,4380	2,44	119
HSF33	52121-C-1338	A l'Etang Haut	0,0719	0,07	119
HSF34	52121-C-1339	A l'Etang Haut	0,7321	0,73	119
HSF35	52121-C-1340	A l'Etang Haut	0,0972	0,10	119
HSF36	52121-C-1341	A l'Etang Haut	0,1500	0,15	119
HSF37	52121-ZB-49	Sous la BoursiPre	0,1140	0,11	119
HSF5	52121-C-717	Saint-Roch	26,6663	26,67	116

D'autres parcelles cadastrales ont été soumises au régime forestier et intégrées au sein de parcelles existantes. Le tableau ci-dessous les recense.

Parcelle provisoire	Numéro cadastral	Lieu-dit	Surface réelle	Surface arrondie	Intégrée à la parcelle
HSF10	52121-A-207	Champs la Fosse	0,6731	0,67	40
HSF12	52121-AC-79	Les tanneries	0,1874	0,19	74
HSF13	52121-AD-1p	Rue du Fort Lambert	0,5372	0,54	74
HSF14	52121-AE-353	Rue du Beau Regard	0,0140	0,01	74
HSF15	52121-AH-171	Avenue du 109 ^e me RI	4,3000	4,30	74
HSF16	52121-AV-233	Côte de Chaumont	0,1117	0,11	96
HSF17	52121-AV-371	Combe au Pelai	2,0750	2,08	96
HSF23	52121-078C-796	La combe Paquotte	0,3600	0,36	105
HSF24	52121-078D-70	La polle	0,3136	0,31	95
HSF25	52121-078BT-5	Côte Jean Dirant	0,7601	0,76	96
HSF27	52121-078ZA-274	Côte Jean Dirant	2,0258	2,03	96
HSF6	52121-078ZA-3	Combe au Pelai	2,0820	2,08	96
HSF7	52121-078ZA-1	Combe au Pelai	15,6790	15,68	96

Enfin, pour plus de cohérence sur le terrain, des parcelles ont vu leur surface modifiée :

- La parcelle 100 inclue désormais l'ensemble des peuplements située à l'est de la route départementale D 143, ce qui impacte les parcelles 101 et 99.
- La parcelle 80, rognée par la création du rond-point, cède une petite frange à la parcelle 81.

- **Concessions**

Concessions en cours

Type et libellé de la concession	Début	Localisation
<i>Concessions capitalisées</i>		
Lignes électriques - La croix Coquillon	1971	Parcelle 74
Lignes électriques - Ferme du bois Saint Georges	1982	Parcelles 107 et 111 Bois de Brottes
<i>Concessions gratuites</i>		
Autorisation de passage de cavaliers sur les sommières du bois du Fays.	1975	Bois du Fays
Lignes électriques - Ferme du Fays	2004	Parcelle 92 - Bois du Fays

Deux autres lignes électriques passent également en forêt, dans la parcelle 96 à l'ouest et à l'est du coteau dit "du Vert Bois", sur le territoire de l'ancienne commune de Brottes.

De plus, on signale une ancienne autorisation datant de 1977 pour un circuit moto verte et moto trial, pour les jeunes motocyclistes. Il est nécessaire qu'une convention soit passée avec une association pour l'utilisation officielle de ce terrain.

Les concessions en forêt publique :

- Rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt ;
- Répondent à une demande sociale et peuvent participer aux objectifs de la gestion forestière ;
- Ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

- **Classement des surfaces par fonction principale**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction principale					
Production ligneuse	12,12 ha	321,24 ha	755,03 ha	207,36 ha	1 295,75 ha
		ordinaire	reconnu	fort	
Fonction écologique		1 064,9 ha	230,85 ha	0 ha	1 295,75 ha
		local	reconnu	fort	
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		933,52 ha	272,52 ha	89,71 ha	1 295,75 ha
	sans objet	faible	moyen	fort	
Protection contre les risques naturels	1 295,75 ha				1 295,75 ha

La fonction de **production ligneuse** s'apprécie sur la base des **potentialités des sols forestiers**, indépendamment du peuplement qu'il peut y avoir dessus. Ici les sols présentant de bonnes profondeurs et des placages limoneux sont considérés comme enjeu fort. Au contraire, les sols très superficiels ou d'exposition sèche en versants sont considérés comme faisant l'objet d'un enjeu de production faible. Le reste est classé en enjeu moyen.

La **fonction écologique** dépend des **zonages réglementaires** ainsi que de la présence d'**espèces** ou d'**habitats remarquables**. Ce sont les **ZNIEFF de type 1** ainsi que la **zone NATURA 2000** qui classent 231 ha en enjeu écologique moyen.

La **fonction sociale** prend en compte les **zonages réglementaires**, la **proximité de centres urbains**, la **visibilité et la fréquentation de la forêt** ainsi que la présence **zone de protection pour les captages d'eau réglementés**. Les parcelles des "remparts verts" de la ville de Chaumont de part leur visibilité et la présence de la ville sont classés en enjeu fort. Les parcelles visibles des routes ou des points de vue ainsi que les parcelles situées sur les périmètres de captage sont classés en enjeu moyen.

Plus de détails sur ces classements sont disponibles dans les paragraphes relatifs aux différents enjeux.

- **Carte des fonctions principales de la forêt**
Voir Annexes
- **Éléments forts imposant des mesures particulières**

Éléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
Menaces		
- Problèmes sanitaires graves	<i>Ensemble de la forêt</i>	La Chalarose (maladie du Frêne) est très présente, cependant il n'y a pas de peuplements purs de Frêne sur la forêt, ce qui ne remet pas en cause l'avenir des peuplements.
- Déséquilibre grande faune / flore	<i>Ensemble de la forêt</i>	
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion		Certaines parcelles sont susceptibles d'être échangées, ce qui rend leur avenir incertain.
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	162 ha	Le Chêne pédonculé, peu adapté aux plateaux calcaires, est l'espèce de Chêne majoritaire sur la forêt (85 % des chênes). Le canton du bois du Fays ne présente quasiment que du Chêne pédonculé. Il y a 5 parcelles d'épicéas sur le canton du Bois Perron. Cette essence n'est pas adaptée au contexte, et d'autant plus en cas de changement climatique.
- Parties de forêt très visibles et jouxtant la ville, présentant parfois de fortes pentes.	35 ha	Parcelles constituant les "Remparts Verts" de la ville de Chaumont.
Autres éléments		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	462 ha	La desserte est globalement correcte, mais quelques places de dépôts sont à prévoir afin de ne pas stocker les bois le long des routes départementales. Les massifs concernés sont le massif des Chauffours, du Fays et de Brottes.
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	261,5 ha	Sols présentant des placages de limons ; unités stationnelles 4 et 5.
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	89 ha	Parcelle 119, située en périmètre rapproché de captage ; parcelles 97, 98, 99, 101, 102, 107, 108, 111, coteaux donnant sur la Suisse.
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel	27 ha	Présence de vestige de chemin pavé ainsi que d'une chapelle sur le massif de Saint Roch. Vue sur le Viaduc de Chaumont.
- Pratique de l'affouage	285 ha	L'affouage est pratiqué sur le canton de Brottes.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

La forêt communale de Chaumont-Brottes est constituée de plusieurs massifs :

Le **Bois Perron**, avec ses 553 ha, est le plus vaste massif de la forêt. Il est entièrement situé sur plateau.

Le **Bois des Barres** est un massif de 171 ha qui s'organise autour d'une combe. Il présente quelques situations de plateau, et beaucoup de parcelles en versants d'exposition et de microclimat allant de frais à sec.

Le **Bois des Chauffours** (orthographié également *Chaud Fours*) est constitué de parcelles en plateau mais sa caractéristique principale est la présence de versants orientés sud-ouest, regardants la ville de Chaumont. Sa superficie est de 57 ha.

Ces trois massifs sont situés au nord de la ville.

Lorsqu'on se décale vers l'ouest, on trouve le **Bois du Fays**, constitué des parcelles avoisinant le giratoire faisant carrefour entre la sortie de l'autoroute, l'entrée sur Chaumont et la route de Chateauvillain. Ce bois représente 177,50 ha (il y a été ajoutée les deux parcelles nouvellement soumise 117 et 118). Il est principalement situé sur plateau, quelques parcelles présentant de légères pentes.

A proximité, le **Bois de Saint Roch** est constitué de la seule parcelle 116 (27 ha), un mamelon avec une partie plateau et des versants d'expositions variées. Cette parcelle jouxte la Suisse.

Au sud, le **Bois de Brottes** totalise 234 ha. C'est un plateau, entaillé de la Suisse qui passe en contrebas et provoque quelques pentes sur certaines parcelles.

Enfin, les parcelles restantes constituent dans leur grande majorité ce qu'on peut appeler les "**Remparts Verts**", parcelles généralement étroites et longues qui entourent la ville. Ces parcelles sont fortement pentues, d'expositions diverses. La surface de ces unités réunies est de 63 ha.

Voir en annexe la carte des massifs.

B - Conditions stationnelles

• Climat

La forêt communale de Chaumont présente, comme l'ensemble du département, un climat de type continental et océanique, de part la rigueur de son climat et l'abondance de ses précipitations. Il est cependant moins rude que sur le tout proche plateau de Langres.

Les données climatiques ci-dessous sont issues du modèle "**Normales Aurelhy**" de Météo-France. Il s'agit de données climatiques recueillies sur stations par Météo-France sur la période 1971-2000. Ces données sont spatialisées par la méthode Aurelhy puis échantillonnées en une grille de point à maille de 1 km (environ 550 000 points).

La **pluviométrie annuelle** sur la forêt est de **970 mm**, bien répartie tout au long de l'année.

Les températures minimales sont relevées au mois de janvier. On signale une moyenne des températures minimales sur la période 1971 - 2000 de $-0,97\text{ °C}$, tandis que les températures maximales apparaissent au mois de Juillet ; on signale une moyenne des températures maximales de 24 °C .

Sur l'ensemble de la forêt, la moyenne du nombre de jours de gel par an est de 90 jours.

Les données sur la période 1997 - 2006 nous indiquent qu'en moyenne **le bilan hydrique est négatif pour les mois de mai à août**, avec un déficit maximum en juin de -58 mm .

A l'échelle de la forêt les données climatiques du modèle Aurelhy ne présentent pas une variation significative, mais ce sont les données microclimatiques qui sont localement déterminantes pour la gestion des peuplements (traitement et essences).

Ainsi c'est l'exposition des versants ainsi que l'encaissement des combes et vallons qui sont déterminants pour le microclimat.

- **Géologie**

Il n'est évoqué ici que les éléments de géologie susceptibles d'avoir un impact sur la gestion forestière.

Située sur plateau des Bars, la forêt de Chaumont possède un substrat calcaire, ce qui signifie que les sols présentent une richesse chimique intéressante.

Le substrat calcaire donne naissance à une argile de décarbonatation plus ou moins épaisse qui influence directement l'enracinement mais également la réserve en eau du sol.

La **fissuration de la dalle calcaire** est également un des facteurs les plus importants à prendre en compte. En effet deux sols de même profondeur peuvent avoir des potentialités vraiment différentes selon que la dalle sous jacente est fissurée ou non. Ce facteur est relativement difficile à prendre en compte, il faut avoir pour cela une connaissance relativement pointue du terrain.

En ce qui concerne les versants, l'exposition est le facteur principal entrant en compte. La pente forte de certaines parcelles donnant sur les voies d'accès à Chaumont est à noter.

Pour tout renseignement géologique plus précis, consulter la carte géologique de la région, disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://infoterre.brgm.fr>.

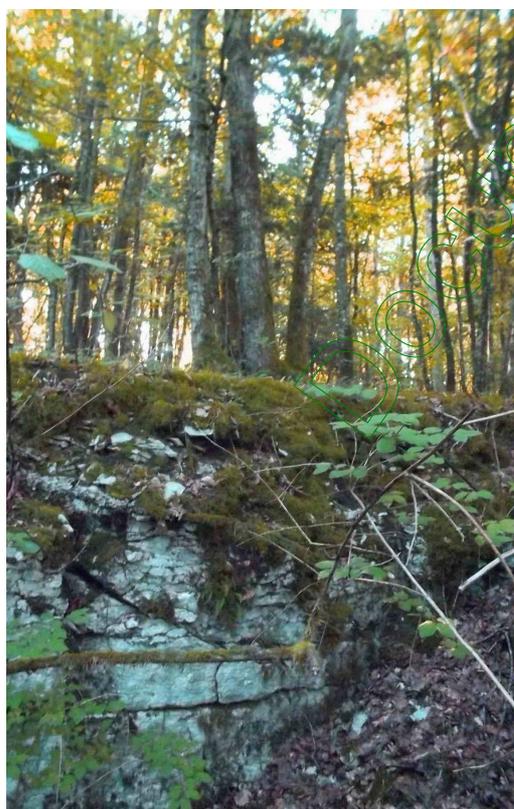
- **Unités stationnelles**

Les unités stationnelles ont été décrites d'après le guide "Les plateaux calcaires de Champagne-Ardenne du nord et de l'est de la Bourgogne ; Guide pour l'identification des stations et le choix des essences" (L. Millard - *CFPPA de Croigny, 2004*).

Unité stationnelle		Surface		Potentialité – Classe de fertilité	Risques éventuels liés aux changements climatiques
Code	Libellé	ha	%	Précautions de gestion	Essences concernées
US 2b C1B	Hêtraie Chênaie Charmaie sur argile de décarbonatation peu épaisse de plateau <i>Épaisseur inférieure à 25 cm</i>	176,52 ha	13,6 %	Potentialité <i>Faible</i> Précautions de gestion <i>Éviter les coupes fortes - maintenir un couvert forestier</i>	Hêtre
US 2a C1A	Hêtraie Chênaie Charmaie sur argile de décarbonatation moyennement épaisse de plateau <i>Épaisseur supérieure à 25 cm</i>	467,42 ha	36,1 %	Potentialité <i>Moyenne</i> Précautions de gestion <i>Éviter les coupes fortes - maintenir un couvert forestier</i>	Hêtre Érable sycomore
US 3 C1C	Hêtraie Chênaie Charmaie sur argile de décarbonatation épaisse de plateau <i>Épaisseur supérieure à 40 cm</i>	122,00 ha	9,4 %	Potentialité <i>Moyenne à assez bonne</i>	Hêtre

<p>US 4 C1D</p>	<p>Hêtraie Chênaie Charmaie sur limon peu épais et faiblement acide de plateau</p>	<p>147,55 ha</p>	<p>11,4 %</p>	<p>Potentialité <i>Bonne à très bonne</i></p> <p>Précautions de gestion <i>Attention au tassement des sols lors de l'exploitation La ronce peut-être envahissante en cas d'ouverture du peuplement, ainsi que la canche cespiteuse en cas de tassement du sol</i></p>	
<p>US 5 C1D</p>	<p>Hêtraie-Chênaie (- Charmaie) sur limon épais faiblement acide à acide de plateau</p>	<p>113,93 ha</p>	<p>8,8 %</p>	<p>Potentialité <i>Très bonnes à moyennes</i></p> <p>Précautions de gestion <i>Attention au tassement des sols lors de l'exploitation Une ouverture du couvert ou un tassement du sol peuvent induire un développement important des ronces, du chèvrefeuille ou de la canche cespiteuse.</i></p>	
<p>US 7 C1G</p>	<p>Hêtraie (Chênaie Charmaie) de versant ombragé calcaire à neutre</p>	<p>11,47 ha</p>	<p>0,9 %</p>	<p>Potentialité <i>Bonne</i></p> <p>Précautions de gestion <i>Éviter la plantation de résineux sur la Hêtraie à dentaire pennée, habitat peu fréquent de la directive habitat.</i></p>	
<p>US 8 C1K</p>	<p>Chênaie pubescente de versant ensoleillé</p>	<p>6,23 ha</p>	<p>0,5 %</p>	<p>Potentialité <i>Très faible.</i></p> <p>Précautions de gestion <i>Maintenir un couvert forestier.</i></p>	
<p>US 9b C1B</p>	<p>Hêtraie Chênaie de versant ensoleillé calcaire Épaisseur inférieure à 25 cm</p>	<p>58,27 ha</p>	<p>4,5 %</p>	<p>Potentialité <i>Faible à très faible</i></p> <p>Précautions de gestion <i>Éviter les coupes fortes - maintenir un couvert forestier</i></p>	
<p>US 9a C1A</p>	<p>Hêtraie Chênaie de versant ensoleillé calcaire Épaisseur supérieure à 25 cm</p>	<p>2,92 ha</p>	<p>0,2 %</p>	<p>Potentialité <i>Faible</i></p> <p>Précautions de gestion <i>Éviter les coupes fortes - maintenir un couvert forestier</i></p>	

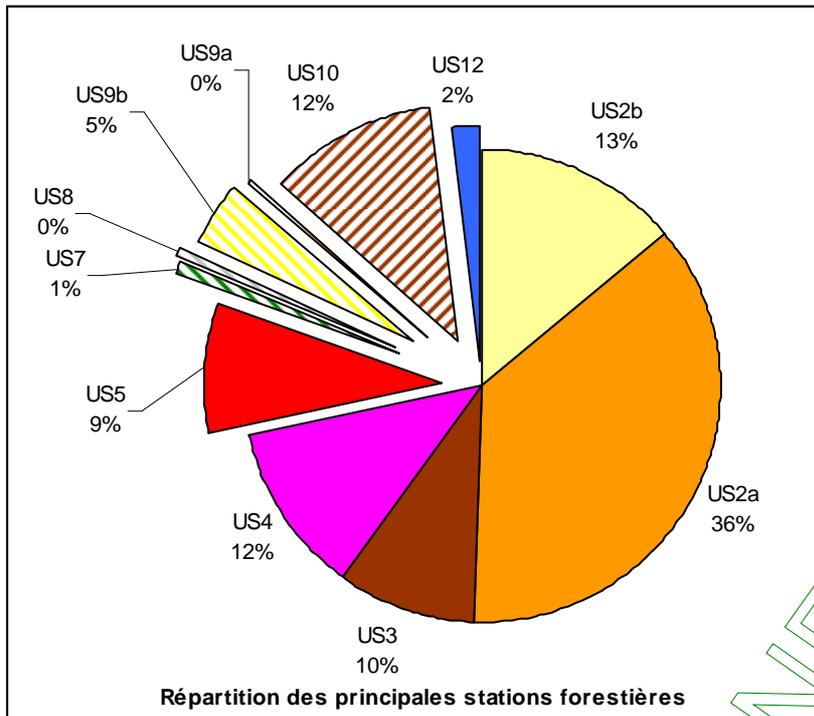
US 10 C1C	Hêtraie Chênaie de versant mésotherme	147,35 ha	11,4 %	Potentialité <i>Moyenne à bonne</i>	
US 11 C1J	Chênaie Charmaie de bas de versant ou de fond de vallon calcaire sec	2,19 ha	0,2 %	Potentialité <i>Faible à très faible</i>	
US 12 C1E	Chênaie pédonculée Charmaie de bas de versant ou fond de vallon mésophile	23,19 ha	1,8 %	Potentialité <i>Bonne</i>	
US 15 C1N	Aulnaie Frênaie (Ormaie)	3,68 ha	0,3 %	Potentialité <i>Moyenne</i> Précautions de gestion <i>Développement important de la reine des prés ou de la canche cespiteuse en cas d'ouverture du couvert ou de tassement des sols</i>	
	Éboulis	2,3 ha	0,2 %		
	Pelouses	1,67 ha	0,1 %		
	Pas de stations (<i>non boisés - infrastructures</i>)	9,06 ha	0,7 %		



Parcelle 71 ; la dalle calcaire n'est pas très loin !

Les codes en **US** correspondent aux stations proposées par le guide et **les codes en italique** dessous sont les correspondances avec la DRA pour la Bourgogne Champagne-Ardenne.

Le Hêtre est signalé comme essence potentiellement sensible aux changements climatiques sur certaines stations, à l'échelle de la région. Cependant à l'heure actuelle la forêt de Chaumont n'appartient pas à la zone "rouge" où l'avenir du Hêtre est incertain.



Les stations de plateau (couleur "pleines" sur le graphique) sont prédominantes en terme de surfaces par rapport aux stations de versant (en hachuré).

Les stations de fond de vallon ou de vallée (en bleu) sont anecdotiques.

- **Carte des unités stationnelles**

Voir annexe.

1.2.2 Description des peuplements forestiers

A - Essence, type de peuplement et capital d'après les inventaires et descriptions réalisés

1) Description succincte du type d'inventaire réalisé

Un inventaire statistique a été réalisé sur une grande majorité de la forêt. Seules les parcelles isolées, nouvellement soumises ou en cours de renouvellement n'ont pas été inventoriées.

Il a été retenu un maillage de 1 point / ha sur les massifs du Bois Perron, Bois du Fays, Saint Roch et Bois de Brottes.

Pour les massifs du Bois des Barres et des Chauffours, 25 points par zones homogènes ont été réalisés, ce qui représente respectivement 62 et 51 points d'inventaire.

Le protocole retenu couple un inventaire à angle constant (dit "par tours relascopique") permettant d'apprécier le capital sur pied, ventilé en catégories de grosseurs et en essences, un inventaire à surface fixe pour dénombrer les perches d'avenir (arbres de diamètre compris entre 7,5 et 17,5 cm de diamètre, dans un rayon de 10 m) et un inventaire de la régénération (semis hauts et semis bas, sur 2 placeaux d'un mètre de rayon de part et d'autre du point d'inventaire).

Quelques autres données ont été collectées : la distinction chêne sessile / chêne pédonculé sur certains arbres afin d'évaluer la proportion de ces essences à l'échelle des massifs, ainsi que l'importance du taillis sur chaque point.

Ce sont au final 775 points d'inventaire qui ont été réalisés au cours de l'été 2012.

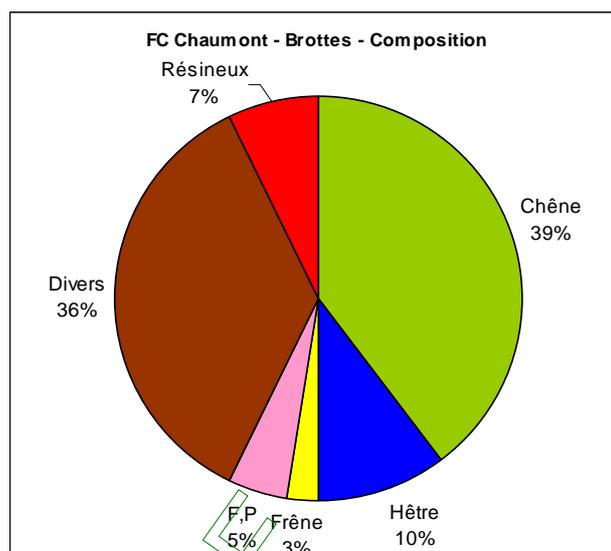
Cette campagne d'inventaire a été complétée par une description terrain des parcelles, et plus particulièrement des parcelles n'ayant pas fait l'objet d'inventaires statistiques.

Le protocole détaillé est disponible en annexe.

2) Résultats globaux à l'échelle de la forêt

- **Essences présentes**

Essences	Total	
	m ² /ha	%
Chêne	7,25	39,79
Hêtre	1,87	10,26
Frêne	0,47	2,58
Feuillus précieux	0,85	4,67
Divers	6,48	35,57
Résineux	1,30	7,14
Total	18,22 m²/ha	+/- 0,49



La distinction chênes sessile et pédonculé a été faite sur certains points d'inventaire des massifs du bois Perron, du Fays et de Brottes. Les résultats sont peu différents entre ces trois massifs. Il ressort des inventaires que 85 % des chênes déterminés sont des chênes pédonculés. On peut donc par extrapolation affirmer qu'une **large majorité des chênes de la forêt de Chaumont sont des chênes pédonculés**.

On entend par feuillus précieux les Alisiers, les Érables, le Merisier, l'Orme, les autres fruitiers.

On entend par feuillus divers le Bouleau, le Charme, le Robinier, les Tilleuls, le Tremble, le Peuplier.

A l'échelle de la forêt inventoriée, les divers sont constitués à 79 % du Charme, 17 % du Tilleul, 4 % des autres feuillus. Les feuillus précieux sont eux constitués à 47 % de l'Érable champêtre, 35 % des grands Érables (sycomore et plane), 8 % du Merisier, 8 % des Alisiers, 2 % de fruitiers divers.

- **Répartition des types de peuplement**

La forêt de Chaumont-Brottes est en grande partie constituée de peuplements issus de l'ancien traitement en taillis-sous-futaie. La conversion en futaie régulière entamée durant la dernière période d'aménagement a entraîné le renouvellement de certaines parcelles, ainsi que la plantation de résineux.

	Type de peuplement (ou famille)	Surface (ha)	%
Peuplements issus de taillis-sous-futaie	À petits bois et bois moyen	422,6 ha	33 %
	A bois moyen et gros bois	183,68 ha	14 %
	Structure irrégulière	323,18 ha	25 %
Peuplements issus de la conversion en futaie régulière feuillue	Jeunes peuplements (semis, fourré, gaulis)	175,14 ha	14 %
	Petits bois	6,23 ha	0 %
Peuplements issus de plantations résineuses	Petits bois	8,76 ha	1 %
	Bois moyen	133,8 ha	10 %
	Structure irrégulière	31,54 ha,	2 %
<i>Non boisé</i>		<i>10,92 ha</i>	<i>1 %</i>

Outre l'origine, les peuplements ont été décrit avec la typologie "*peuplements forestiers des plateaux calcaires de Lorraine*" applicable sur les plateaux calcaires haut-marnais.

Les petits bois sont les tiges dont le diamètre est compris entre 17,5 et 27,5 cm ; les bois moyens sont compris entre 27,5 et 47,5 cm, les gros bois entre 47,5 et 67,5 cm, les très gros bois au dessus de 67,5 cm.

Les différents types de peuplements ont été regroupés dans le tableau ci-dessus, pour permettre une plus grande lisibilité (*exemple : "A petit bois et bois moyen" regroupe les catégories 11, 21, 12, 22, voir la typologie pour plus de détails*).

- **Capital**

A l'échelle de la forêt le capital, toutes essences (feuillus divers compris), s'élève à **18,22 m²/ha**. Il s'agit d'une richesse moyenne.

Si l'on retire le Charme pour obtenir la **surface terrière d'essence de production** (appelée G'), on tombe à **13,22 m²/ha de capital**, ce qui commence à être bas. Cependant c'est une situation qu'on rencontre très souvent sur les peuplements issus de taillis-sous-futaie sur plateau calcaire.

Il faut cependant signaler que ces résultats à l'échelle de la forêt sont en fait peu parlants, car la situation diffère beaucoup d'un massif à l'autre voir d'une parcelle à l'autre pour certains massifs.

- **Carte des peuplements**

Voir annexe

3) Résultats plus détaillés

Nous allons maintenant présenter les résultats par massif.

Document ONF

Bois Perron

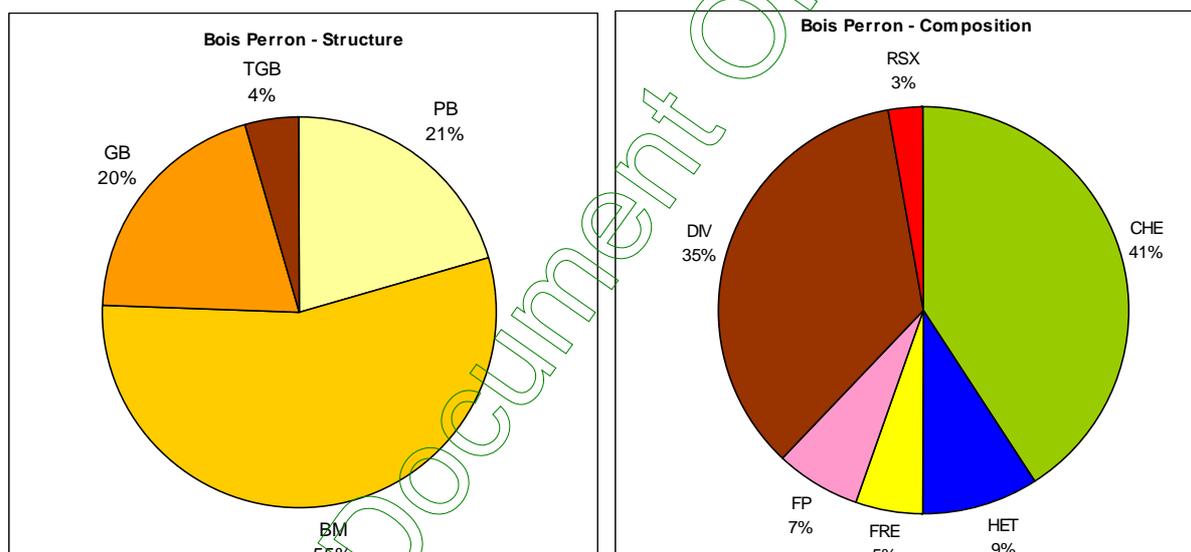
Surface inventoriée	343,33 ha
Nombre de placettes	340

Type de composition du massif : **mélangé à Chênes et à Divers**

Type de structure du massif : **à bois moyen avec petit bois**

G /m ²	CHE	HET	FRE	FP	DIV	RSX	Total	%
PB	0,67	0,09	0,09	0,28	2,60	0,05	3,77	20,56
BM	4,46	0,39	0,52	0,59	3,83	0,32	10,11	55,11
GB	2,18	0,63	0,31	0,34	0,08	0,11	3,64	19,86
TGB	0,19	0,57	0,03	0,02	0,00	0,01	0,82	4,47
Total G	7,50	1,68	0,94	1,23	6,51	0,50	18,35	
%	40,88	9,13	5,13	6,70	35,45	2,71	G taillis	6,42

G (hors taillis) a : 95,00 % de chance d'être entre : **18,35** + ou - 0,81



Les divers sont composés à 93 % de charmes. Les feuillus précieux sont constitués à 46 % de grands érables (sycomore et planes), 40 % d'érables champêtres, 5 % de merisiers, 6 % d'alisiers blancs et torminaux, 2 % de fruitiers.

Le Chêne prédomine dans la composition, cependant les jeunes peuplements (90,64 ha soit 16,4 % du massif) ne sont pas pris en compte dans ces graphiques et sont majoritairement composés de hêtres.

La structure est dominée par les bois moyens (55 %), ce qui est typique des anciens taillis sous-futaie.

Ce massif présente une répartition spatiale de ses peuplements ;

- A l'est, sur bons sols, on trouve un beau peuplement de hêtres majoritaires, en mélange avec les chênes, érables sycomores, et une diversité d'essences accompagnatrices. La dynamique de renouvellement est importante. Les peuplements sont mûrs ou s'approchent de la maturité.
- Au centre se trouvent les peuplements bien plus pauvres à chêne très dominant, où les charmes ont parfois pris une place prépondérantes. Les bois moyens dominent.
- A l'ouest, un peuplement également constitué de chênes mais de meilleure venue, où la concurrence du Charme est mieux maîtrisée. Les parcelles ne sont pas mûres.

On signale également 5 parcelles plantées en épicéas, dans lesquelles la tempête a créé des trouées qui ont été replantées en feuillus précieux (érables sycomores, planes et merisiers).

Bois des Barres

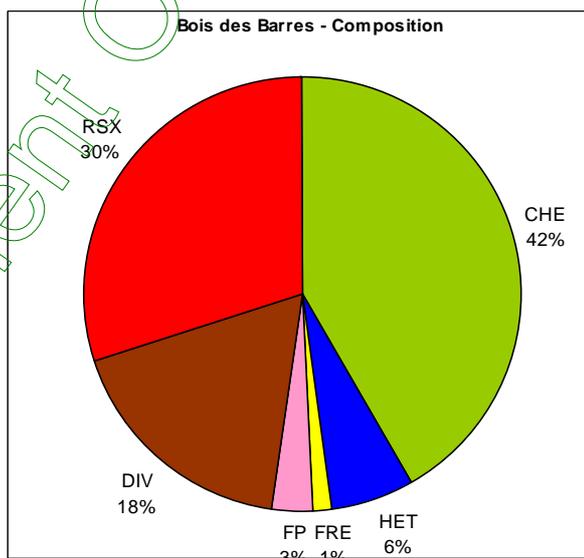
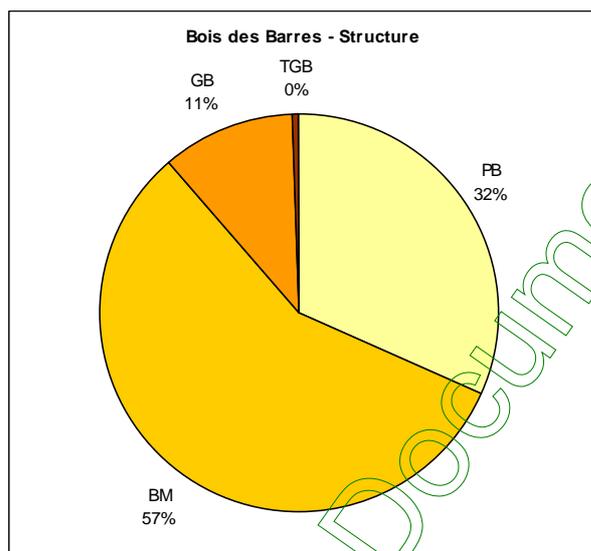
Surface inventoriée	171,19 ha
Nombre de placettes	62

Type de composition du massif : **mélangé à Chênes et résineux**

Type de structure du massif ; **à bois moyen avec petit bois**

G /m ²	CHE	HET	FRE	FP	DIV	RSX	Total	%
PB	2,37	0,27	0,18	0,45	2,29	1,06	6,63	31,76
BM	5,26	0,69	0,06	0,21	1,40	4,26	11,89	56,96
GB	0,98	0,32	0,00	0,00	0,00	0,95	2,26	10,82
TGB	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10	0,46
Total G	8,71	1,29	0,24	0,66	3,69	6,27	20,87	
%	41,73	6,18	1,16	3,17	17,70	30,06	G taillis	6,08

G (hors taillis) a : 95,00 % de chance d'être entre : **20,87** + ou - 1,67



Ici aussi, les bois moyens dominent, mais la structure est encore plus décalée vers les petits bois qu'ailleurs (32 % de petits bois, et aucun très gros bois).

Les résineux sont pour 37 % du Pin sylvestre, 30 % de l'Épicéa, 22 % du Sapin pectiné et 11 % du Pin noir.

Les divers sont du Charme pour 93 %. Les feuillus précieux sont constitués principalement de l'Érable champêtre (53 %), des grands Érables (22 %), des Alisiers (19 %).

Dans ce massif, les peuplements feuillus et résineux se cotoient et se mélangent par endroit. Les épicéas et sapins sont présents dans les combes et sur les bas de versant (microclimat plus frais) tandis que sur les versants plus secs et les plateaux relativement pauvres les feuillus (chênes et charmes) ainsi que les pins sont majoritaires.

Bois des Chauffours

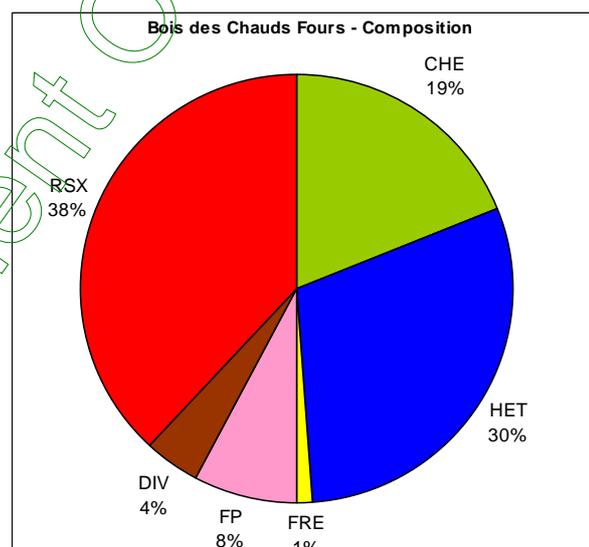
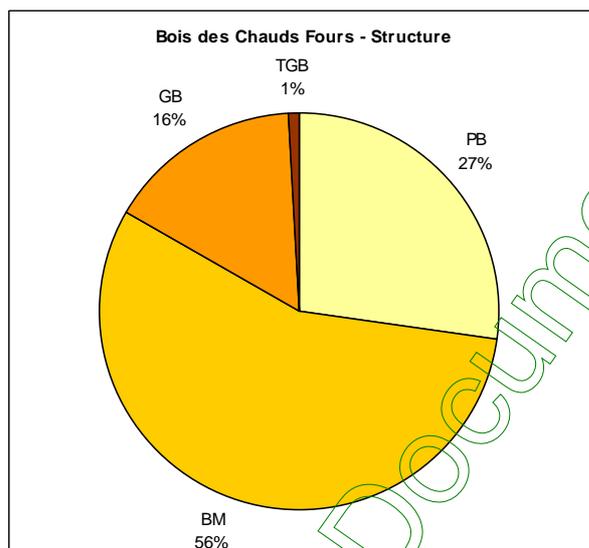
Surface inventoriée	57,77 ha
Nombre de placettes	51

Type de composition du massif : **mélangé à résineux et à Hêtre**

Type de structure du massif ; **à bois moyen avec petit bois**

G /m ²	CHE	HET	FRE	FP	DIV	RSX	Total	%
PB	1,08	1,08	0,14	0,69	0,47	0,59	4,04	27,11
BM	1,61	2,65	0,02	0,49	0,14	3,47	8,37	56,18
GB	0,12	0,67	0,00	0,00	0,00	1,59	2,37	15,92
TGB	0,00	0,08	0,00	0,00	0,00	0,04	0,12	0,79
Total G	2,80	4,47	0,16	1,18	0,61	5,69	14,90	
%	18,82	30,00	1,05	7,89	4,08	38,16	G taillis	5,77

G (hors taillis) a : 95,00 % de chance d'être entre : **14,90** + ou - 1,90



La structure ressemble à celle du bois des Barres, avec une proportion importante de petit bois et de bois moyens et un déficit de gros bois.

Les résineux, qui dominent, ont une composition différente de ceux du bois des Barres : 47 % de pins noirs, 25 % de pins sylvestres, 16 % de mélèzes, le restant étant un mélange sapin - épicéa - douglas, ce qui reflète la plus grande frugalité des sols ; ici pas de combes fraîches, seuls des versants secs et plateaux médiocres.

Les divers présentent également une composition originale : 35 % de tilleuls, 27 % de charmes, 22 % de bouleau et trembles, autres feuillus.

Bois du Fays

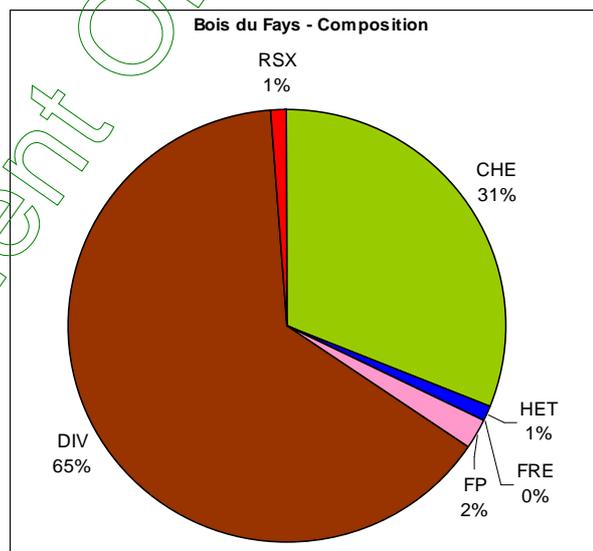
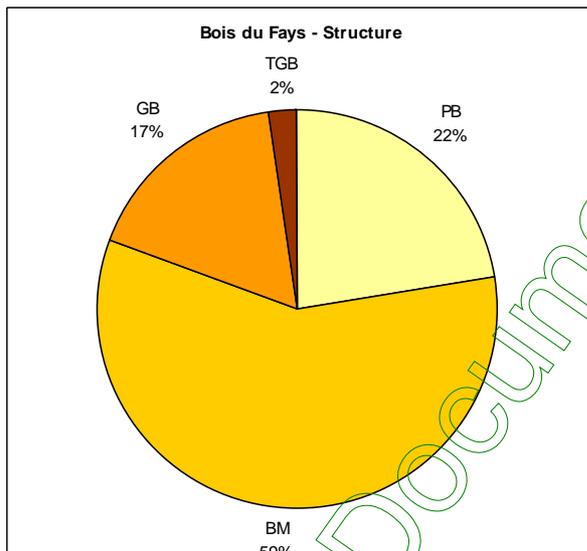
Surface inventoriée	141,5 ha
Nombre de placettes	128

Type de composition du massif : **mélangé à feuillus divers avec Chênes**

Type de structure du massif ; à **bois moyen avec petit bois**

G /m ²	CHE	HET	FRE	FP	DIV	RSX	Total	%
PB	0,34	0,01	0,00	0,14	4,25	0,00	4,73	22,43
BM	3,30	0,05	0,00	0,28	8,52	0,09	12,24	57,99
GB	2,61	0,09	0,00	0,02	0,83	0,13	3,68	17,43
TGB	0,33	0,08	0,00	0,00	0,01	0,04	0,45	2,15
Total G	6,57	0,23	0,00	0,45	13,61	0,26	21,11	
%	31,13	1,07	0,00	2,11	64,47	1,22	G taillis	6,83

G (hors taillis) a : 95,00 % de chance d'être entré : **21,11** + ou - 0,97



La structure, issue du traitement en taillis-sous-futaie, ne présente pas de particularité notable.

La composition est quand à elle très différente des autres massifs. On observe une dominance massive des divers (65 %) qui sont constitués à 58 % de Charme et à 41 % de Tilleul, ce dernier étant rarement présent dans une telle proportion au sein d'une forêt.

La quasi-absence de Hêtre est à noter.

Les feuillus précieux sont constitués d'érables champêtres pour 64 % et de merisiers pour 23 %. Le Chêne, seule essence de production principale sur ce massif, est majoritairement du pédonculé (90 %)

Ce massif est pour sa partie principale entièrement situé sur bonnes stations de plateau (US 3 et 5).

Les parcelles situées à sa périphérie (77, 78, 79, 85, 93 et 95) sont plus pauvres. Le massif principal est très homogène en terme de structure et de composition.

Bois de Saint Roch

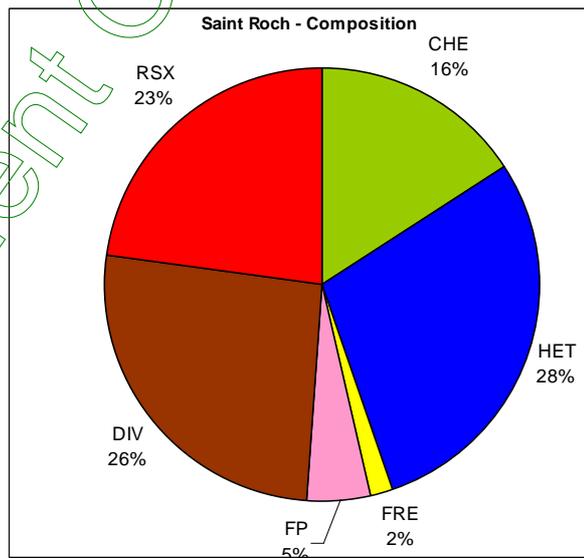
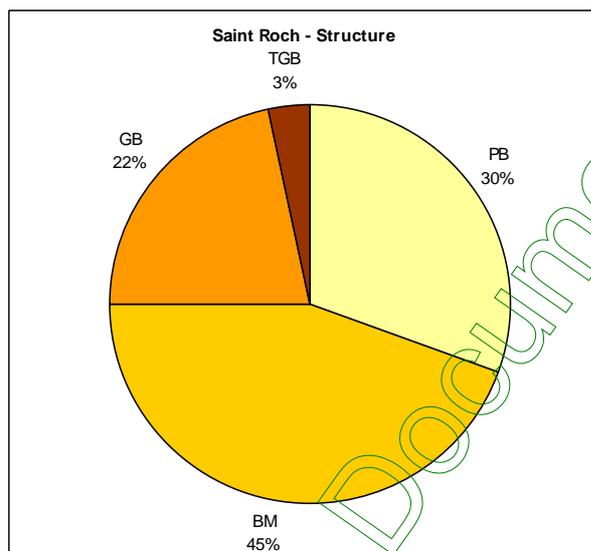
Surface inventoriée	26,51 ha
Nombre de placettes	17

Type de composition du massif : **très mélangé**

Type de structure du massif ; à **bois moyen avec petit bois**

G /m ²	CHE	HET	FRE	FP	DIV	RSX	Total	%
PB	0,76	1,18	0,06	0,18	3,00	0,35	5,53	30,42
BM	1,71	1,41	0,12	0,71	1,76	2,41	8,12	44,66
GB	0,35	2,12	0,12	0,00	0,00	1,35	3,94	21,68
TGB	0,06	0,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,59	3,24
Total G	2,88	5,24	0,29	0,88	4,76	4,12	18,18	
%	15,86	28,80	1,62	4,85	26,21	22,65	G taillis	4,21

G (hors taillis) a : 95,00 % de chance d'être entre : **18,18** + ou - 4,15



Ce massif, nouvellement intégré à la forêt communale, présente une composition originale et très diversifiée. On y retrouve des résineux (pins sur le versant ouest relativement secs, sapins, épicéas sur le versant est plus frais), et une diversité intéressante de feuillus ; outre les Chênes, le Hêtre, les divers sont composés de charmes (64 %) et de tilleuls (35 %). Les précieux sont des grands érables (83 %) et des érables champêtres (17 %).

Ce massif présente donc une hétérogénéité intéressante, en terme de composition donc, mais également en terme de structure (peuplement de pins régularisé, mélange à sapin irrégularisé par la tempête, coteau est à régénération naturelle mélangée et abondante, taillis encore fermé au sud..), ce qui en fait une entité originale au sein de la forêt de Chaumont.

Bois de Brottes

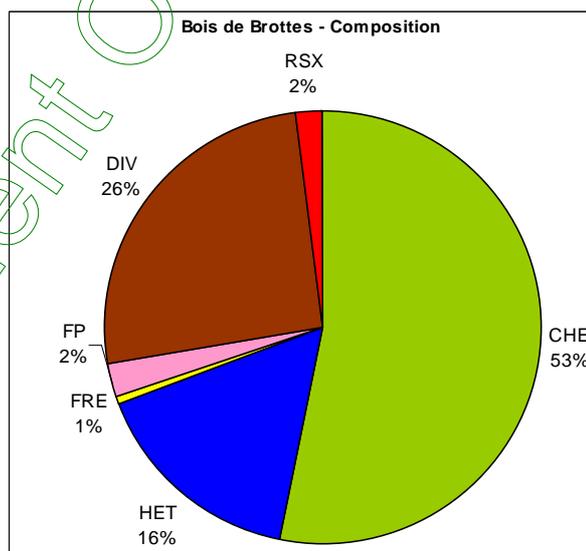
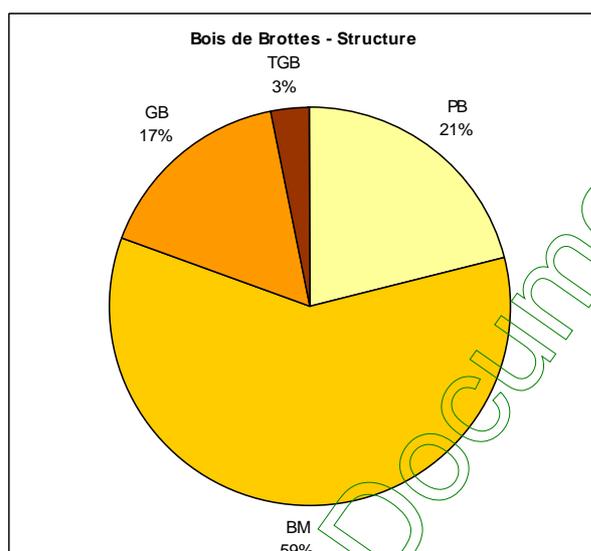
Surface inventoriée	180,12 ha
Nombre de placettes	177

Type de composition du massif : à **Chênes avec feuillus divers**

Type de structure du massif ; à **bois moyen avec petit bois**

G /m ²	CHE	HET	FRE	FP	DIV	RSX	Total	%
PB	1,03	0,07	0,01	0,23	1,86	0,16	3,38	21,22
BM	5,94	0,99	0,08	0,15	2,22	0,07	9,45	59,33
GB	1,38	1,15	0,01	0,01	0,02	0,06	2,63	16,50
TGB	0,10	0,35	0,00	0,00	0,00	0,02	0,47	2,95
Total G	8,46	2,56	0,10	0,40	4,10	0,31	15,92	
%	53,12	16,08	0,60	2,48	25,76	1,95	G taillis	2,99

G (hors taillis) a : 95,00 % de chance d'être entre : **15,92** + ou - 0,88



Ici les feuillus divers sont presque exclusivement des charmes (98 %). Parmi les feuillus précieux, on trouve 68 % d'érables champêtres, 10 % de merisiers et 4 % de grands érables seulement.

La composition, écrasée par les bois moyens, est typique d'un taillis sous futaie en conversion. Les Chênes représentent encore une majorité du peuplement, et sont à 91 % des chênes pédonculés. Comme sur le bois Perron, la part du Hêtre est sous-estimée dans ces graphiques car les jeunes peuplements des parcelles 101 et 112, ainsi que la régénération en cours dans les parcelles 108 et 111 ne sont pas pris en compte, or le Hêtre y est majoritaire.

Ce massif présente des variations de potentialités importantes, due au contexte de plateau calcaire (dalle plus ou moins fissurée, profondeur d'argile de décarbonatation importante ou non), reflété par le peuplement et la dynamique sur les parcelles. Certaines présentent une proportion de gros bois plus importante et une dynamique de régénération intéressante car abondante et variée. D'autres au contraire présentent des peuplements très pauvres et avec une régénération qui met beaucoup plus de temps à s'installer.

Remparts verts

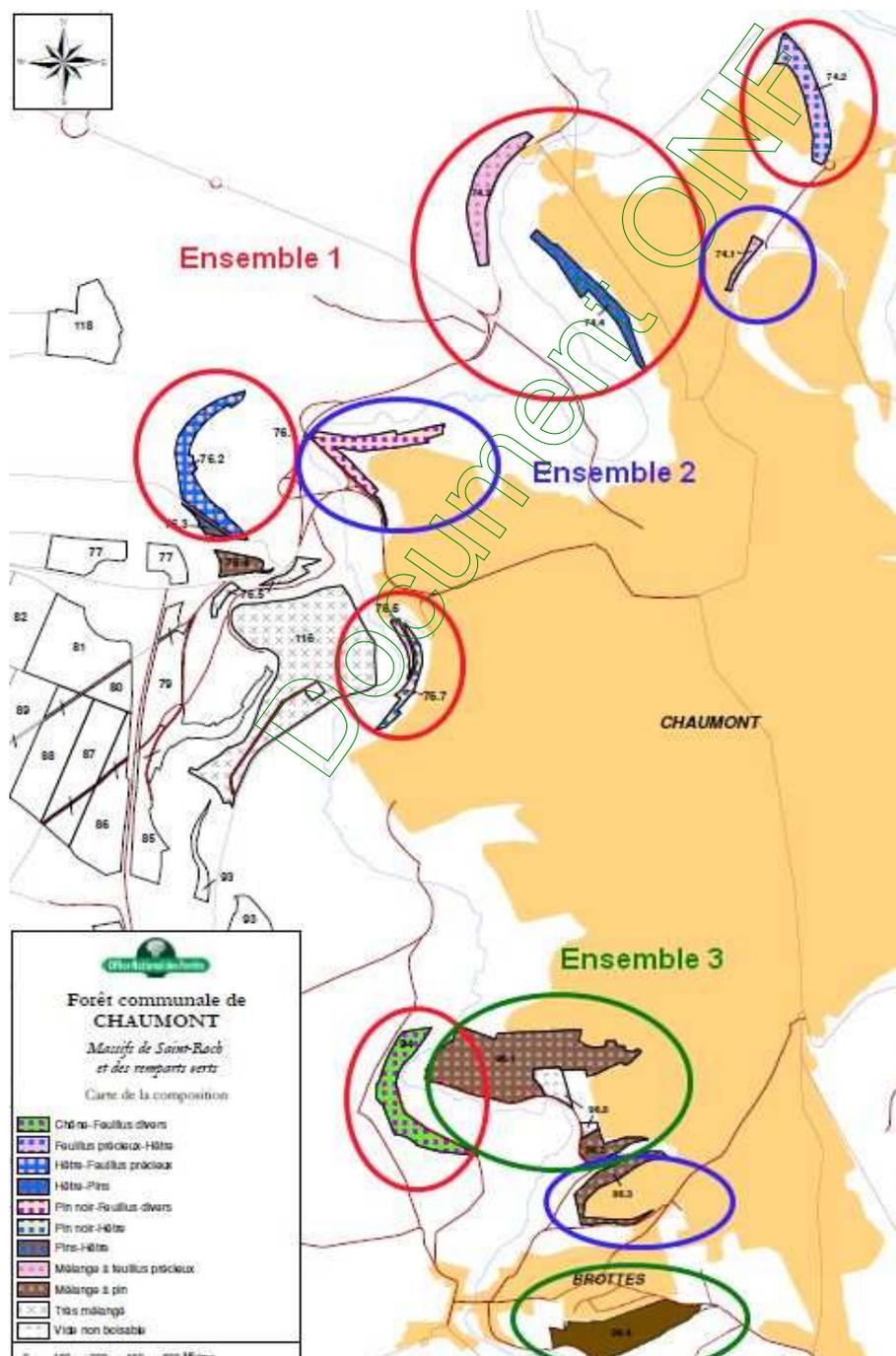
Les inventaires statistiques n'ont pas concerné cette partie de la forêt de Chaumont.

Ces parcelles sont pour la plupart très pentues, à l'exploitation délicate.

Elles peuvent être composées de résineux (unité de description 76.1, 76.7, 96) ou de feuillus pour les autres.

Elles ont été "décomposée" en trois "ensembles" pour la description.

- Ensemble 1 : parcelles feuillues, à dynamique de renouvellement correcte.
- Ensemble 2 : parcelles à dynamique de renouvellement naturel incertain, surtout pour les parcelles de résineux.
- Ensemble 3 : parcelles de pins classées en Natura 2000.



B - État du renouvellement

Les dynamiques de régénération sur la forêt de Chaumont suivent la logique des plateaux calcaires.

Sur stations très pauvres, la régénération peine à venir et il lui faut du temps pour s'installer. Les morts-bois calcicoles peuvent être gênants. Ce genre de station s'observe surtout au bois des Barres, des Chauffours, sur certaines parcelles de Brottes (US 2b).

Sur stations médiocres à moyennes, la régénération vient facilement et est très diversifiée. Il s'agit du massif de Brottes, du bois Perron, de Saint Roch par exemple (US 2a à US 3).

Sur bonnes stations, la concurrence de la ronce se fait sentir et l'acquisition de la régénération peut s'avérer plus délicates. Il s'agit principalement du bois du Fays et du bois Perron. (US 4 et 5, voir US 3 profonde).

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.**

L'aménagement précédent envisageait un traitement en futaie régulière.

Il prévoyait le renouvellement d'une surface de 292,20 ha soit environ 24 % de la surface totale de la forêt à la date de l'aménagement. Ces opérations de régénération devaient se réaliser sur une durée de 25 ans jusqu'en 2012.

Suite à la mise à jour du foncier et la prise en compte des emprises de routes forestières, les surfaces des parcelles ont été légèrement modifiées et la surface totale à régénérer est maintenant de **289,06 ha**. C'est cette surface qui sera analysée.

◆ État d'avancement du renouvellement des peuplements fin 2011 pour chaque série :

Série	Surface à régénérer	Essence	Surface entamée	Surface terminée
1	210,73 ha	Hêtre et Feuillus précieux	161,66 ha	67,52 ha
2	17,09 ha	Chêne et Feuillus précieux	0,00 ha	0,00 ha
3	27,53 ha	Pin noir	0,00 ha	0,00 ha
	33,71 ha	Hêtre et FP	25,21 ha	0,00 ha
TOTAL	289,06 ha			

Commentaires : l'aménagement de la forêt communale de CHAUMONT se termine en 2012 et on peut constater un écart avec le niveau de renouvellement prévu. Plusieurs explications peuvent expliquer ces écarts :

- Une délibération du 5 juin 1991 prise en accord avec les services de l'ONF, a proposé de surseoir aux travaux de régénération de plusieurs parcelles de la troisième série dans un souci de préservation de l'environnement et dans l'attente d'un nouveau projet (27,53 ha).
- La tempête du 26 décembre 1999 qui a provoqué de nombreux dégâts, il était préférable dans un premier temps de ne pas poursuivre l'ouverture de nouvelles parcelles.

De la série 1, 97 ha de peuplements ont été ouverts en régénération mais non terminés. Au vu de l'état de ces parcelles et de l'exemple donné par les parcelles terminées, il est possible d'affirmer que l'achèvement de leur renouvellement n'entraînera pas de problèmes techniques majeurs et pourra être réalisée dans des délais raisonnables.

Les 25,21 ha de parcelles ouvertes en régénération de la série 3 feuillue (correspondant aux parcelles 55 et 56) sont très peu avancées, et au vu de leur état actuel il est envisagé de remettre en question leur classement.

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi non surfacique.**

Les données concernant la régénération ont été prises conformément à la note de service NDS-08-G-1499 sur le suivi du renouvellement en futaie irrégulière, bien que seule une partie de la forêt soit traitée en irrégulier.

Ces données, comprenant un comptage de la régénération haute et de la régénération basse sur deux placeaux de part et d'autre du point d'inventaire, sont utiles dans le contexte d'anciens taillis-sous-futaie, parfois vieillis et appauvris, afin d'envisager le mode de renouvellement le plus adapté, ce renouvellement devant parfois intervenir sur de grandes surfaces.

Ci-dessous quelques données issues des inventaires, à l'échelle de la forêt. Il est nécessaire de rappeler que ces données ont été prises lors des inventaires sur des parcelles n'étant pas en régénération, et les données ci-dessous ne doivent pas être confondues avec l'obtention de la régénération par parcelles entières de futaie régulière.

Régénération

A l'échelle de la forêt, l'indicateur "semis" prend la note 1, c'est à dire que **les semis sont présents sur l'ensemble de la forêt et en quantité suffisante**, si un traitement en futaie irrégulière était envisagé. L'indicateur est satisfaisant.

Ci-dessous quelques données concernant la composition de cette régénération :

Essences présentes en régénération FORÊT CHAUMONT			
Semis Bas		Semis Haut	
Essence	% de présence sur le nb de placeaux	Essence	% de présence sur le nb de placeaux
HET	43,22%	HET	9,34%
ERA	25,26%	CHA	5,44%
CHA	18,17%	FRE	3,39%
FRE	11,19%	ERA	3,29%
ERC	7,08%	ERC	1,23%
CHE	4,41%	ALB	0,62%
ALB	1,85%	MER	0,51%
ALT	1,44%	S,P	0,41%
TIL	1,44%	EPC	0,31%
MER	0,82%	A,F	0,21%
SAP	0,82%	TIL	0,21%
A.F	0,21%	TRE	0,21%
EPC	0,10%	CHE	0,21%
ORM	0,10%	ALT	0,10%
TRE	0,10%	ORM	0,10%

En régénération haute comme basse, le Hêtre est l'essence dominante, ce qui est logique car c'est une essence d'ombre. Les Érables, le Charme, le Frêne suivent. Il convient de faire attention et de contenir ces deux dernières essences car le Charme peut devenir envahissant or il n'est pas considéré comme essence objectif, et le Frêne connaît actuellement un problème sanitaire important impliquant de ne pas parier sur cette essence pour l'avenir.

Le Chêne est présent en semis bas (4,41 %) et très peu présent en semis haut (0,21%).

Les autres essences d'accompagnement sont toutes légèrement présentes ce qui assure le maintien d'une diversité intéressante à l'échelle de la forêt.

Perches d'avenir

La moyenne des perches d'avenir sur l'ensemble de la forêt inventoriée est de 16 tiges/ha. Cependant ce résultat présente une erreur relative élevée (supérieure à 25 %), ce qui signifie une très grande variabilité de cette donnée (la fourchette étant de 5 à 26 perches d'avenir/ha).

Ces données seront reprises dans le titre 2, à la lueur du traitement retenu pour chacun des massifs.

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	12,12 ha	321,24 ha	755,03 ha	207,36 ha	1295,75 ha

A - Volumes de bois produits

- **Tableau synthétique de la production moyenne**

Les données de production ont été calculées par massifs par grands types de peuplements ; le tableau ci-dessous résume les ordres de grandeurs des productions moyennes / ha retenues.

Les parcelles hors sylviculture et ne permettant pas de récolte pour la période à venir ne sont pas prises en compte.

Essence (facultatif)	Production en volume (m ³ /ha/an)
TSF, Station C1B	1,5 m ³ /ha/an
TSF, Station C1A	2,5 m ³ /ha/an
TSF, Station C1C	3,5 m ³ /ha/an
Mélange feuillus / résineux	5 m ³ /ha/an
Jeune perchis dominante Hêtre	5 m ³ /ha/an
Résineux	8 m ³ /ha/an
Total (pondéré par les surfaces concernées)	3.4 m³/ha/an

La production de la forêt pour la période à venir a été calculée en tenant compte des peuplements (feuillus ou résineux, ancien taillis sous futaie ou futaie régulière) ainsi que des potentialités des sols.

Les productions par types de peuplements ont été estimées grâce aux données collectées au niveau de la direction régionale Bourgogne Champagne Ardenne, par grand types de contextes (ici, plateaux calcaires), ventilées par types de peuplements et par stations.

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

RECOLTES ANNUELLES		VOLUMES COMMERCIAUX RECOLTES				
		Feuillus	Résineux	Houppiers	Taillis	TOTAL
Prévisions 1988-2012		1 438 m3	788 m3	775 m3	1 991 m3	4992 m3
Réalisation 1988-2011		1 633 m3	403 m3	845 m3	397 m3	3278 m3
ECART	<i>en m3/an</i>	+ 195	- 402 m3	+ 70 m3	- 1 594 m3	- 1465 m3
	<i>en %</i>	13,6%	-48,9%	9,0%	-80,1%	-34,3%

Commentaires

Ce bilan est réalisé sur la base d'une estimation datant de 25 ans. Aussi faut-il s'attacher à expliquer seulement les écarts réellement significatifs.

L'arrêt des exploitations décidé dans la troisième série explique la différence importante entre les prélèvements prévus et réalisés (- 50 % environ) dans les peuplements résineux.

L'écart le plus important se situe dans l'exploitation du taillis qui s'explique, d'une part par le retard pris dans l'ouverture des coupes de régénération (cf. § 2.1) et d'autre part par un changement de sylviculture qui prévoit de ne plus récolter le taillis en une seule fois à blanc.

L'écart de 14 % observé sur les feuillus n'est pas considéré comme significatif. Il est possible de faire l'hypothèse que le retard pris dans les régénérations de la série 1 et le volume mis à terre par la tempête de 99 viennent annuler les écarts entre les volumes prévus et réalisés.

B - Desserte forestière

- **État de la voirie forestière**

Type de desserte		Long. totales	Densité		État général	Points noirs existants
			km / 100 ha	suffisante oui/non		
Routes forestières	revêtues	0,8	3	Oui	Bon	RAS
	empierrées	14				
	terrain nat.	13				
Routes publiques participant à la desserte		12				

- **Principales difficultés d'exploitation :**

Une fois que la route forestière du bois des Barres sera terminée (actuellement en cours de réalisation), la forêt de Chaumont-Brottes sera dans son ensemble bien desservie.

Il restera quelques places de dépôts à créer sur les massifs du bois des Chauffours, bois du Fays et bois de Brottes afin de ne pas stocker le long des routes départementales.

- **Carte de la desserte**

Voir annexe

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		1 064,9 ha	230,85 ha	0 ha	1 295,75 ha

Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
<i>Aucun statut de protection réglementaire</i>			
Éléments du territoire orientant les décisions			
Parc national des forêts de Champagne et de Bourgogne	La forêt n'est pas située dans l'aire d'adhésion du parc national en cours de création, cependant elle sera située aux portes de celui-ci.		
Natura 2000 Habitats (ZSC) <i>Pelouse de la Cote de Chaumont à Brottes et de la cote grillée</i>	Parcelle 96	Pelouses calcaires xérophiles et éboulis calcaire mobiles très rares en Champagne Ardenne, résultant de l'érosion active de la Suize. Ces milieux naturels particuliers accueillent de nombreuses espèces rares et en limite d'aire de répartition.	DOCOB du site Natura 2000 FR 2100263, rédigé en Juin 2004
ZNIEFF de type I Bois des Barres	Bois des Barres	Milieu forestier varié entaillés de combes profondes.	Site n° 210000127 Documents descriptifs disponibles sur le site Internet de la DREAL Champagne-Ardenne
ZNIEFF de type I Pelouse et bois xérophile du coteau roche à Chaumont	Bois des Chauffours	Milieu forestier sec et pelouses, présence d'un petit éboulis. Richesse botanique intéressante.	Site n°210000126 Documents descriptifs disponibles sur le site Internet de la DREAL Champagne-Ardenne

- **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité**

A ce jour, il n'y a pas de risques connus pesant sur la biodiversité

- **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Flore remarquable			
Potentille à petites fleurs <i>Potentilla micrantha</i>	Bois des Chauffours - coteau Roche ZNIEFF de type 1	Très rare en Champagne-Ardenne	LRR
Isopyre faux Pygamon <i>Isopyrum thalictroides</i>	Bois des Barres ZNIEFF de type 1	Rare en Champagne-Ardenne	LRR
Hélianthème des Apenins <i>Helianthemum canum</i>	Bois des Barres ZNIEFF de type 1 Parcelle 96 - cote grillée NATURA 2000	Rare en Champagne-Ardenne	LRR

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Faune remarquable			
Pic noir <i>Dryocopus martinus</i>	Bois des Barres	Maintenir les arbres à loges et les bois morts sur pied ; préserver les fourmilières	A.I
Crapaud commun <i>Bufo bufo</i>	Parcelle 96 - cote grillée NATURA 2000		
Crapaud accoucheur <i>Alytes obstetricans</i>	Parcelle 96 - cote grillée NATURA 2000		An IV
Couleuvre verte et jaune <i>Coluber viridiflavus</i>	Parcelle 96 - cote grillée NATURA 2000		An IV
Couleuvre à collier <i>Natrix natrix</i>	Parcelle 96 - cote grillée NATURA 2000		
Vipère aspic <i>Vipera aspis</i>	Parcelle 96 - cote grillée NATURA 2000		
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	Parcelle 96 - cote grillée NATURA 2000		An IV

Seules les espèces inféodées au milieu boisés sont signalées dans le tableau ci-dessus. De nombreux insectes protégés sont recensés sur la zone Natura 2000, et n'ont pas été listés. Se reporter au DOCOB pour plus d'informations.

Source des informations ; DOCOB et fiche ZNIEFF

- Habitats naturels d'intérêt communautaire**

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface concer née (ha)
Habitats d'intérêt prioritaire					
Éboulis calcaires thermophiles	Oui	8160	61,313	Hors milieu forestier Traitement hors sylviculture	0,6 ha
Habitats d'intérêt communautaire (facultatif hors sites Natura 2000)					
Pelouse mésoxérophile calcaricole	Non	6210	34,3227	Hors milieu forestier Traitement hors sylviculture	1,3 ha
Pelouse xérophile à Sesslerie	Non	6210	34,325	Hors milieu forestier Traitement hors sylviculture	1,5 ha
Chênaie-Charmaie calciphile	Non	9130	41,27	Conserver ce silvo faciès, l'étendre au reste de la pinède si possible.	0,2 ha

Les habitats situés ci-dessus concernent la zone Natura 2000. Si des habitats d'intérêt communautaire sont présents dans le reste de la forêt, ils ne sont pas listés ci-dessus.

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		933,52 ha	272,52 ha	89,71 ha	1 295,75 ha

A - Accueil et paysage

- **Référence à l'atlas régional (ou départemental) des paysages**

La forêt de Chaumont est concernée par deux fiches paysagères de l'atlas régional des territoires : le Barrois forestier (au sud de Chaumont) et le Barrois ouvert (au nord de la ville).

Dans les deux cas, la forêt délimite les zones de culture et se trouve plus sur les reliefs, en hauteur.

Son maintien est un des principaux enjeux dans le Barrois ouvert, fortement marqué par les grandes cultures céréalières.

Ainsi l'enjeu principal paysager concernant la forêt est l'aspect des lisières, marquant une transition souvent brutale entre deux milieux.

- **Études paysagères existantes**

Étant donné la proximité de la ville de Chaumont et de son massif forestier, le paysage a fait l'objet de plusieurs études.

Le réaménagement de l'entrée de Chaumont (axe Chaumont - Chateavillain par la D65 et Chaumont - Semoutier par la D20) et de la déviation direction Bologne ont entraîné une étude paysagère sur les zones "Viaduc - vallée de la Suize" et "Combe aux Oisillon", menée par le bureau d'étude territoriale de l'ONF.

Une étude paysagère spéciale a été menée dans le cadre de la révision de l'aménagement, au cours d'un stage BTSA gestion forestière, Lycée de Croigny.

Ces études sont disponibles sur le site ONF à Chaumont.

Elles ont servi de support à la présente analyse.

- **Description succincte des éléments paysagers singuliers et de la fréquentation.**

La forêt de Chaumont jouxte la ville, et est plus ou moins imbriquée au sein de celle-ci. Elle est divisée en plusieurs massifs qui entourent la ville, et lui confère une sorte d'écrin forestier.

Il est possible de distinguer trois contextes relativement différents

- Le paysage urbain ; parties de forêt touchant véritablement la ville, elles sont véritablement imbriquées dans celle-ci ; les "Remparts Verts", parcelles étroites et pentues entourant la ville, sont emblématiques de ce paysage.
- Le paysage péri-urbain : parties de forêt ne touchant pas la ville mais étant très visibles de celle-ci ;
- Le paysage rural ; plus éloigné de la ville, celle-ci n'influence que peu les massifs forestiers, et leur visibilité est très limitée.

Voir la carte des zonages en annexe.

Cette étude a permis de définir des unités paysagères, en croisant les massifs et leur problématique paysagère, qui sont très brièvement décrites ci-dessous. Se référer au rapport de stage pour plus d'informations.

Unité paysagère du bois des Barres et du bois Perron

Elle fait partie du paysage rural. Elle est traversée par une route nationale (N74) très fréquentée. Le bois Perron est principalement situé sur plateau, le bois des Barres présente une combe peu visible de l'extérieur. La principale problématique de ce massif concerne donc les lisières, qui sont de forme relativement droite, non étagée, et provoquent donc une transition brutale avec la route ou les cultures voisines.

Cette partie de la forêt est très peu fréquentée. Quelques randonneurs ou vététistes pratiquent leur activité au bois des Barres.

Unité paysagère du bois des Chauffours

Elle fait partie du paysage périurbain. Ses coteaux font directement face à la ville et sont très visibles de celle-ci, et réciproquement. Ils sont composés d'un mélange de feuillus et de résineux intéressant d'un point de vue couleur et texture du paysage. C'est là le principal intérêt paysager de cette unité.

Cette unité paysagère est peu fréquentée.

Unité paysagère du bois du Fays

Cette unité fait partie du paysage rural. Quasiment entièrement sur plateau, elle est traversée à la périphérie par les routes départementales D65 et D20, et côtoie le nouveau giratoire pour lequel d'importants travaux, dont du défrichage, ont été réalisés. Tout ce qui jouxte ce rond point va bientôt faire l'objet d'un aménagement paysager, aussi nous ne traiterons pas ce point dans l'aménagement.

Comme pour le bois Perron, ce sont donc les lisières, visibles de la route, qui concentrent les problématiques paysagères sur ce massif. Celles-ci sont également droites et peu variées.

Cette unité paysagère est peu fréquentée, on signale un circuit de VTT passant dans les parcelles

Unité paysagère de Saint Roch

Ce massif qui fait partie du paysage périurbain, est assez visible de la ville, du viaduc de Chaumont (patrimoine emblématique de la ville), et du noeud d'infrastructure routière de l'entrée sud de Chaumont.

Il est situé sur un mamelon, et présente donc des versants ~~visibles~~. Une particularité est que son plateau est également visible (depuis Chaumont, plus en hauteur, depuis le viaduc où passe le train également).

En plus de sa visibilité externe, il faut prendre en compte sa visibilité interne car c'est un lieu qui est déjà assez fréquenté (centre de loisirs l'été, promeneurs, jardins avoisinants) et dont la fréquentation peut augmenter dans les prochaines années car le potentiel est présent. En interne il présente un mélange de structures et d'essences intéressantes, permettant de varier les paysages malgré la surface réduite (26 ha), un ancien chemin de pavage bordé de tilleuls, ainsi qu'un point de vue intéressant sur le viaduc de Chaumont (Belvédère des 7 bornes).

Unité paysagère de Brottes

Situé en contrebas de Chaumont et traversée par la Suize, c'est une succession de coteaux et de plateaux présentant une ambiance très rurale, bien qu'étant aux portes de la ville. Celle-ci de ne s'y fait pas voir, il s'agit d'une unité qui fait partie du paysage rural.

Elle est traversée par la route départementale 143, direction de Neuilly sur Suize. Les lisières au bord de cette route sont droites et brutales, ailleurs elles sont relativement bien étagées. Cette forêt fait partie du patrimoine historique de l'ancienne commune de Brottes et les habitants y sont attachés. Bien qu'étant peu visible de l'agglomération principale, cette unité est intéressante justement de part son caractère préservé, donnant un aspect sauvage à un massif forestier situé aux portes de la ville.

Unité paysagère des Remparts verts

La ville de Chaumont se trouve sur une butte dont les pourtours boisés ont pris le nom de "Remparts Verts". Cette unité paysagère, constituée de toutes les parcelles boisées appartenant à la ville, longilignes et souvent très pentues, fait partie du paysage urbain.

Ces parcelles sont donc très visibles, notamment lorsqu'on arrive sur l'agglomération, et sont identitaires de la ville. Elles sont constituées de feuillus ou de résineux, ces derniers étant des pins issus de plantation.

Véritable écrin de verdure de la ville, elles contribuent à embellir le paysage et le maintien de l'état boisé est impératif.

Il faut aussi signaler le rôle en terme de protection des sols, ces parcelles boisées étant situées sur des pentes pouvant localement être très fortes et surplombant les infrastructures routières.

NB : seules les parcelles relevant du régime forestier ont été analysées ici. De très nombreuses parcelles étant également des "remparts verts" mais n'étant pas soumises au régime forestier n'ont pas été prises en compte.

Dans la majorité de ces unités, de nombreuses ordures éparses voire dépôts d'ordures sont signalées. On note plus particulièrement :

- Le délaissé de route parcelle 100 du bois de Brottes ;

- L'entrée de la route forestière du bois des Chauffours ;
- Les bordures de toutes les routes traversant les massifs.

Ces déchets constituent un point noir pour le paysage intra forestier.

- **Description succincte des équipements structurants**

Aucun équipement structurant n'est présent en forêt de Chaumont, bien que celle-ci jouxte la ville.

- **Synthèse des opportunités, risques ou menaces relatifs à la qualité de l'accueil et des paysages.**

Sur la partie boisée de versant jouxtant la ville (rempart vert, Saint Roch, Chauffours, une partie du bois des Barres), il s'agit de maintenir l'état boisé voire de favoriser un mélange de structures et de couleurs dans la végétation.

Sur les parcelles jouxtant les routes ou les cultures, ce sont les lisières qui sont à prendre en compte, ces dernières étant généralement trop peu étagées et diversifiées.

Les nombreux déchets présents dans la forêt de Chaumont nuisent aux paysages et à l'accueil du public.

Cependant, la forêt de Chaumont possède un potentiel encore sous-exploité en terme d'accueil du public. C'est une véritable opportunité à développer.



Une parcelle des Rempart Verts, en arrière plan.



La lisière de la parcelle 101, en bord de route départementale

- **Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites**

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Traditions et manifestations associées
Bois de Saint Roch	Chapelle, chemin de pavage, belvédère des 7 bornes	moyenne	RAS
Bois des Chauffours	Point de vue sur Chaumont	Très faible	



Chapelle au bois de Saint Roch



Vue sur Chaumont et le faubourg de Reclancourt depuis le bois des Chauffours

- **Analyse des opportunités de mise en valeur de la qualité d'accueil et des paysages de la forêt**

La forêt de Chaumont, bien qu'étant située aux portes de la ville, n'est que faiblement fréquentée au regard de son potentiel d'accueil. Les habitants préfèrent prendre leur voiture pour aller en forêt du Corgebin, où des équipements d'accueil existent.

La mise en valeur de ce patrimoine paraît une opportunité importante pour Chaumont. La ville semble être la structure la plus appropriée pour cette mise en valeur. Un partenariat avec l'office du tourisme serait également envisageable (notamment pour ce qui concerne les sentiers de randonnées).

B - Ressource en eau potable

- **Captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt**

Captage	Surface impactée (ha)	Périmètres réglementaires impactant la forêt			Préconisations de gestion de l'arrêté préfectoral impactant la gestion forestière
		immédiat (oui / non)	rapproché (oui / non)	éloigné (oui / non)	
Nombreux captage sur la commune de Verbiesles : <ul style="list-style-type: none"> - Source Quillard - Puits à galerie du grand val - La cote vieille captage le barrage - Captage AEP - Piézomètre - Au pied de la cote neuve AEP Chaumont (3 puits) - Galerie captante 	Parcelle 119 ; 5,06 ha	Oui	Oui	Oui	Pas d'arrêté à ce jour.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	1 295,75 ha				1,295,75 ha

Sans objet.

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
Une forêt répartie en plusieurs massifs autour de la ville, chacun ayant ses particularités propres au regard des différents enjeux.	
Production (ligneeuse et non ligneeuse)	
Bois Perron ; présence de peuplements mûrs, sur bonnes stations, et de peuplements appauvris. Quelques parcelles en épicéas. La conversion en futaie régulière est débutée.	Traitement en futaie régulière , objectif Hêtre et mélange ou Chêne sessile, à renouvellement naturel majoritaire mais avec complément de plantation sur parcelles appauvries. Débuter le renouvellement des épicéas.
Bois du Fays : sols globalement bons à très bons, peuplement en cours d'appauvrissement et absence d'essence objectif dans le peuplement actuel.	Traitement en futaie régulière , avec un effort de renouvellement important pour ce massif. Renouvellement par plantations.
Bois des Barres et des Chauffours : sols globalement pauvres, mise à part dans la combe des Barres. Mélange feuillus et résineux.	Traitement en futaie irrégulière , et futaie irrégulière extensive pour les sols les plus pauvres
Bois de Brottes : station de plateau calcaire à potentialité très variable, présence de coteaux donnant sur la Suisse.	Traitement en futaie irrégulière , futaie irrégulière à renouvellement prioritaire pour les parcelles avec une dynamique de renouvellement amorcée et futaie irrégulière extensive pour les peuplements situés sur stations pauvres. Terminer les régénérations entamées.
Saint Roch : peuplement hétérogène et diversifié, stations globalement à potentialités moyennes. Petite entité d'un seul tenant, vocation sociale assez marquée.	Traitement en futaie irrégulière . Gérer la diversité en accord avec la fonction sociale bien marquée.
Rempart verts : forêt à vocation de protection (paysagère, protection des sols)	Hors sylviculture
Fonction écologique	
Présence d'une zone Natura 2000 " <i>Pelouse de la Cote de Chaumont à Brottes et de la cote grillée</i> "	Parcelles de pins à éclaircir et classées en essence objectif feuillus.
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
Remparts verts : éléments identitaires du paysage de la ville de Chaumont.	Classement hors sylviculture, maintien de l'état boisé.
Forêt de Chaumont peu connue des habitants bien qu'étant située aux portes de la ville.	Communiquer autour de la forêt
Bois de Saint Roch : un potentiel d'accueil à mettre en valeur	Réfléchir à des équipements structurants dans le bois de Saint Roch et comment les faire connaître.
Présence de nombreux captages au sein de la parcelle 119 (Verbiesles)	Classement hors sylviculture

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	738,04 ha	1 200,97 ha
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	501,03 ha	
Sous-total : surface en sylviculture de production	1 239,07	1 200,97
Hors sylviculture, îlot de sénescence	2,3 ha	
Hors sylviculture de production (y compris emprise de route)	54,38 ha	
Total : surface retenue pour la gestion	1 295,75 ha	1 200,97 ha

Différents choix de gestion ont été retenus selon les contextes.

La poursuite de la conversion du taillis-sous-futaie en **futaie régulière** a été retenue pour les massifs du **bois Perron** et du **Fays**. La conversion est déjà bien amorcée sur le bois Perron et ce massif présente des parcelles mûres dont la mise en régénération semble évidente. Pour le bois du Fays, la problématique est différente ; le massif est uniforme dans son peuplement et ses stations, il est dénué d'essence objectif à l'heure actuelle. Une transformation du peuplement par plantations, donc de la futaie régulière, est la solution la plus adaptée.

Le traitement en **futaie irrégulière** a été choisi pour le **bois de Brottes**. Cela permettra de prendre en compte la grande variabilité des potentialités sur ce massif, ainsi que de favoriser l'ensemencement généralisé en hêtres et autres feuillus afin de tirer parti de tous les semenciers présents.

Le **bois de Saint Roch** sera lui aussi traité en **futaie irrégulière**, ceci pour tenir compte à la fois de l'hétérogénéité de ses stations et de ses peuplements mais également de son fort enjeu social (maintien d'une ambiance forestière).

Les **bois des Barres** et des **Chauffours** seront traités en **futaie irrégulière**. Une partie de ces massifs étant pauvres, ils seront traités en **futaie irrégulière extensive**, à investissements limités et rotations longues. La partie plus riche, mélange de feuillus et résineux sur le bois des Barres, est traité en **futaie irrégulière à potentiel moyen**. Le traitement en futaie irrégulière permet également le maintien d'un mélange feuillus / résineux intéressant, d'un point de vue paysager notamment.

Un **îlot de sénescence** a été mis en place (bois du Fays).

Enfin, les **Remparts Verts** sont, à l'exception d'une parcelle de pins classée en Natura 2000 (parcelle 76), classée **hors sylviculture**, à vocation maintien de l'état boisé. La **parcelle 119** sur la commune de Verbiesles, jouant un rôle important en terme de protection des eaux sur des captages réglementés, est également classée hors sylviculture.

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Hêtre	Stations médiocres	516,65 ha	110 ans	55 cm	Feuillus divers et précieux Résineux sur le bois des Barres et des Chauffours	US 2b, US9b
	Stations correctes	325,15 ha	110 ans	60 cm	Grand Érables, Merisiers, Alisiers	
Chêne sessile	Stations médiocres (Zone Natura 2000 actuellement en pins)	22,76 ha	[...]	55 cm	Feuillus divers et précieux	US 9b, US 8
	Stations correctes	230,06 ha	170 ans	60 cm		US 2a, US3
	Bonnes stations	83,81 ha	150 ans	60 cm		US 4, US 5
Douglas		57,36 ha	60 ans	55 cm		
Pin		3,14 ha	90	45 cm		
Total surface en sylviculture		1 239,07 ha				

Le **Hêtre** est une essence qui est adaptée au contexte de plateau calcaire, si l'alimentation en eau est suffisante, ce qui est le cas dans la majorité de la forêt de Chaumont. Cette essence a une forte dynamique, notamment dans le renouvellement, aussi afin d'éviter une trop grande mono spécificité des peuplements, un cortège d'essences associées est systématiquement conservé en tant qu'essences objectif associées et d'accompagnement. **Cette diversité est garante d'une bonne résilience des peuplements**, notamment face aux aléas probables à venir : changements climatiques, maladies, évènements climatiques particuliers.

Le **Chêne sessile** a été choisi pour valoriser les meilleures stations de la forêt, lorsqu'il est présent de façon majoritaire dans le peuplement principal ou envisagé en plantation. Le chêne sessile sera favorisé lors de toutes les interventions sylvicoles (dégagements, dépressages, coupes d'amélioration) au détriment du chêne pédonculé qui présente des risques d'inadaptation aux évolutions climatiques attendues.

Le **Douglas** a été choisi comme essence-objectif sur les parcelles de résineux, tout en sachant que pour les parcelles d'épicéas le choix du résineux à replanter lors de leur renouvellement peut encore varier d'ici la mise en place de la plantation.

Essences actuellement présentes et non adaptées : critères d'exploitabilité retenus à court terme						
Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Chêne pédonculé	85 % des chênes de la forêt	Sur toute la forêt		60 cm	Nombreuses	Toutes
Épicéa		50 ha		50 cm	Aucune mise à part les bouquets de feuillus précieux plantés dans les trouées tempêtes.	US 2a ; 5, 4

Le **Chêne pédonculé** est considéré comme "non adapté" sur les plateau calcaire, ce qui se caractérise par une croissance très lente et des dépérissements récurrents. Cependant actuellement la situation n'est pas encore alarmante, mais sera sûrement amené à empirer avec les évolution climatiques annoncées. La solution retenue pour l'instant est de "gérer l'existant" en favorisant le Chêne sessile, mais sans chercher à éradiquer le pédonculé.

L'Épicéa présente de fort risque de déstabilisation (vent, scolytes) et a déjà été victime de la tempête de décembre 1999. Leur renouvellement sera entamé dans cet aménagement et il ne sera pas cherché à renouveler cette espèce.

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- Synthèse des calculs de surface à régénérer

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)		Surface cible de l'aménagement
Surface disponible (Sd)		378 ha
Contrainte de vieillissement (Sv)		154 ha
Surface d'équilibre (Se)		120 ha
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		225,16 ha
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	103,62 ha
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	205,56 ha
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution		205,56 ha

Afin de guider les choix de mise en régénération en futaie régulière, notamment les parcelles à choisir et la surface à régénérer, l'aménagiste s'appuie sur une **surface théorique**, la **surface d'équilibre**, qui permet une **vision à long terme de l'équilibre des classes d'âges dans la forêt**, et sur des surfaces de références que sont la **surface disponible** ("réservoir" de parcelles pouvant être mises en régénération) et la surface en **contrainte de vieillissement** (parcelles devant absolument être régénérées car en fin de vie). Ces surfaces ont été calculées sur la période des 20 prochaines années.

La situation de la forêt de Chaumont est typique des forêts issues de taillis-sous-futaie en conversion sur plateaux calcaires : une grande surface potentiellement disponible à la régénération au vu de l'appauvrissement de certaines parcelles. La contrainte de vieillissement est légèrement supérieure à la surface d'équilibre.

Dans cette forêt, les références en terme d'aménagement forestier nous indiquent que la surface à ouvrir en régénération ainsi que la surface à terminer doivent être du même ordre de grandeur que la surface de vieillissement, ce qui est le cas.

Détails du calcul de la surface disponible :

Surface disponible (Sd) : peuplements constitutifs	Surface
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	52 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	0 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir	326 ha
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité	0 ha
Total	378 ha

Les peuplements à faible durée de survie sont les peuplements d'épicéas. Si à l'heure actuelle les parcelles ne présentent pas de dépérissement, sous 20 ans leur avenir est incertain car il s'agit d'une essence non adaptée aux conditions stationnelles de la forêt de Chaumont.

La forêt étant actuellement en phase de taillis sous futaie en conversion, il est souvent délicat d'évaluer l'atteinte des critères de renouvellement en terme de diamètre. Aussi la majorité des

peuplements disponibles à la mise en régénération sont des peuplements atteignant le diamètre optimum, en moyenne sur la parcelle, ou ne pouvant plus gagner à vieillir car appauvris.

Détails du calcul sur la contrainte de vieillissement :

Une grande partie de la contrainte de vieillissement correspond à des parcelles qui ont été ouvertes en régénération et qui doivent donc être terminées impérativement. L'autre partie est constituée des Epicéas sur le bois Perron.

2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Structure générale des peuplements		proche équilibre		
Indicateurs de renouvellement		Cible future	Valeurs observées	Note globale forêt
Surface terrière	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	17 m ² /ha	Entre 14.5 et 20 m ² /ha	C
% de la surface avec une régénération satisfaisante	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	20 %	20 %	
Densité de perches	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	40 / ha	16 / ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe		25 ha		

Comme toute forêt en début de conversion en futaie irrégulière, la forêt de Chaumont souffre d'un déficit de perches. La régénération à l'échelle de la forêt est considérée comme présente et pouvant assurer le renouvellement. La fourchette de surface terrière actuelle permet dans presque tous les cas d'avoir assez de lumière au sol pour permettre aux semis de s'installer.

Évidemment, les situations sont différentes selon les massifs et les traitements.

Les parcelles traitées en futaie irrégulière extensive (bois des Chauffours, bois des Barres en partie, quelques parcelles du bois de Brottes) sont sur stations médiocres, l'acquisition de la régénération met plus de temps. Il faut être patient dans ces parcelles et ne pas investir trop de temps ni d'énergie, d'où l'appellation "extensif".

Les parcelles mélangées feuillus / résineux (bois des Chauffours, et bois des Barres surtout) ont également un objectif en terme de composition car il est souhaité de conserver une part de résineux. Dans ces parcelles le capital sur pied objectif, mis à 17 m²/ha, peut-être remonté à 20 m²/ha.

2.4 Classement des unités de gestion

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

Groupes de régénération

Code groupe	Unité de gestion P ^{lle} UG	Surface totale (ha)	dont surf. en sylviculture (ha)	Surf. à ouvrir So (ha)	Surf. à terminer St (ha)	Essence objectif	Surface par groupe (ha)	
Unités de gestion ouvertes, à terminer								
REGFE	5	9,44	9,44		9,44	Hêtre	121,54 ha	
	6	9,65	9,65		9,65			
	8	9,61	9,61		9,61			
	13	14,76	14,76		14,76			
	14	13,80	13,80		13,80			
	17	11,65	11,65		11,65			
	21	1	9,47	9,47				9,47
	24		8,88	8,88				8,88
	33	1	10,08	10,08				10,08
	108		11,03	11,03				11,03
111	1	13,17	13,17		13,17			
Unités de gestion à ouvrir et à terminer								
REGFT	7	9,04	9,04	9,04	9,04	Hêtre	84,02 ha	
	9	7,55	7,55	7,55	7,55			
	10	1	6,10	6,10	6,10			6,10
	19		12,24	12,24	12,24	12,24		Hêtre
	20		9,82	9,82	9,82	9,82		Chêne
	42		12,28	12,28	12,28	12,28		Hêtre
	87		8,77	8,77	8,77	8,77		Chêne
	89		9,90	9,90	9,90	9,90		
	91		8,32	8,32	8,32	8,32		Douglas
Unités de gestion à ouvrir sans les terminer								
REGRP	37	10,00	10,00	10,00		Résineux	19,60 ha	
	38	9,60	9,60	9,60				
Total groupe de régénération							225,16 ha	

Groupes d'amélioration

AMETS : Amélioration taillis sous futaie en conversion				
Parcelles	UG	Surface (ha)	Rotation	Surface groupe
11		9,35	12 à 20 ans	335,72 ha
12		10,23		
15		9,83		
16		8,50		
18		6,44		
25		14,57		
26		11,47		
27		10,62		
28		10,92		
29		10,66		
30		6,81		
31		7,11		
32		14,22		
39		9,75		
41		11,34		
44		10,60		
46		8,46		
48		10,45		
49		12,16		
50		13,26		
51		13,87		
52		12,97		
53		13,15		
81	1	4,43		
82		7,42		
83		8,08		
84		9,33		
86		8,65		
88		8,57		
90		8,33		
92		10,33		
117		16,27		
118		7,57		

AMER : Amélioration de futaie résineuse				
Parcelle	UG	Surface	Rotation	Surface totale
33	2	3,14	15	57,91 ha
34		10,21	8	
35		9,91	8	
36		9,32	8	
96	1	16,33	12	
96	4	6,43	12	
99	2	0,52	12	
109	2	0,76	15	
111	2	1,29	10	

AMEFJ : Amélioration jeunes peuplements				
Parcelle	UG	Surface	Rotation	Surface totale
2		8,04	Pas de coupes	76.43 ha
3		8,24		
22		11,60		
23		9,36		
43		10,43		
45		10,61		
47		13,58		
101	1	4,57		

AMEFP : Amélioration futaie petit bois				
Parcelle	UG	Surface	Rotation	Surface totale
4		9,34	6 puis 8	16.70 ha
112		7,36		

Groupes de futaie irrégulière

IRRM : Futaie irrégulière à potentiel moyen				
Parcelle	UG	Surface	Rotation	Surface totale
57		21,78	12 à 15 ans	164.1 ha
59		8,52		
60		7,87		
61	1	5,98		
62		11,07		
63		9,55		
65		7,53		
66		7,95		
67		4,88		
93	2	4,76		
97		7,94		
98		11,87		
99	1	7,04		
101	2	6,64		
114		14,63		
116		26,69		

IRRR : Futaie irrégulière à renouvellement prioritaire				
Parcelle	UG	Surface	Rotation	Surface totale
104		8,33	12	44.59 ha
110		8,05		
113		13,95	10	
100		14,26		

IRRE : futaie irrégulière extensive				
Parcelle	UG	Surface	Rotation	Surface totale
40		6,64	15 à 20	291,70
54		11,21		
55		12,01		
56		13,20		
58		9,15		
64		16,44		
68		15,24		
69		12,53		
70		7,37		
71		10,20		
72		6,13		
73		20,54		
77		6,02		
78		6,35		
79		6,49		
85		9,06		
93	1	4,46		
95		16,46		
102		16,91		
103		11,70		
105		10,84		
106		13,80		
107		15,76		
109	1	12,91		
115		20,32		

Groupes d'îlots de vieux bois

ILV : îlot de vieillissement				
Parcelle	UG	Surface	Rotation	Surface totale
1		8,06	15 ans (coupes facultatives)	26,12 ha
10	2	2,71		
21	2	0,93		
61	2	8,81		
81	2	5,61		

ILS : îlot de sénescence				
Parcelle	UG	Surface	Rotation	Surface totale
80		2,30	Pas de coupe	2,30 ha

Unités de gestion hors sylviculture

HSNEN : Hors sylviculture, en évolution naturelle			
Parcelle	UG	Surface	Surface totale
74	1	0,54	37,2 ha
74	2	4,30	
74	3	4,45	
74	4	3,36	
76	1	4,30	
76	2	4,79	
76	3	0,50	
76	4	1,44	
76	5	0,59	
76	5	1,42	
76	7	1,36	
94		5,61	
96	2	1,75	
96	3	2,79	

HSY : Hors sylviculture			
Parcelle	UG	Surface	Surface totale
96	5	3,06	8,12 ha
119		5,06	

Les emprises de routes et de lignes électriques concernent 9.06 ha.

- Carte d'aménagement

Voir annexe

2.5 Programme d'actions pour la période 2013 -2032

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- Principaux types d'actions envisageables

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
FON 1	1	Délimiter le périmètre Installer des plaques de numéros de parcelle là où il en manque.		Dans de nombreux endroits les plaques de parcelles n'existent pas, et les limites de la forêt sont localement difficiles à voir, surtout dans les zones très découpées et imbriquées avec le privé.	2 000 €	
FON2	2	Rester vigilant sur les achats possibles afin de rendre encore plus cohérent le patrimoine forestier de la commune	Bois des Barres (parcelle 62 et 63) Bois Perron (parcelle 40) Remparts Verts	La ville de Chaumont doit maintenir une veille foncière ; les services de gestion de l'ONF pourront donner leur avis sur la pertinence de l'achat le cas échéant.		
Coût total FONCIER (€)					2 000	
Coût moyen annuel FONCIER					100	

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

Pour les peuplements traités en **futaie régulière de Hêtre**, le guide concernant les **itinéraires sylvicoles en futaie régulière de Hêtre**, Bourgogne Champagne-Ardenne (ONF, 2008) est à utiliser.

Pour la **futaie régulière de Chêne**, c'est le **guide de sylviculture de la chênaie continentale** (ONF, 2008) qui sert de référence.

La **futaie irrégulière de Hêtre** ne fait pas encore l'objet d'un guide, mais on trouve une littérature abondante sur le sujet ; par exemple, "**Le traitement des futaies irrégulières**" (*France bois forêt / AFI, 2010*), ou encore "La futaie irrégulière, guide pratique à destination des sylviculteurs de Lorraine, du Luxembourg et de la région Wallonne" (applicable au contexte haut-marnais). A noter, un guide est en cours de rédaction en sein de la direction régionale ONF, Bourgogne Champagne Ardenne.

Concernant le traitement en **irrégulier extensif**, utilisé sur les sols les plus pauvres, se référer aux conclusions du groupe de travail "peuplements à faible potentiel" (conclusions prévues pour le courant de l'année 2014).

B - Règles de culture spécifiques

Bois Perron

Un traitement en futaie régulière est retenu pour ce massif. Les règles de culture particulières concernent :

Les parcelles 5, 6 et 24 : ouvertes par la tempête sur les 2/3 de leur surface environ, il a été choisi d'achever leur régénération. Ainsi seules 3 coupes seront réalisées sur ces parcelles, pour une partie de leur surface.

La parcelle 19, bien que assez pauvre en semenciers (3 m²/ha de chênes et 1 m²/ha d'érables sycomores), présente des semis acquis d'érables sycomores et quelques petits semis de chênes. Il est décidé de tirer parti de cette régénération naturelle et de l'enrichir par plantation de hêtres sous abri vertical.

Les parcelles 20 et 42 sont appauvries sur bonnes stations. La parcelle 20 sera plantée en Chêne sessile avec accompagnement de précieux, une seule coupe rase est donc prévue dans cette parcelle avant plantation.

Pour la parcelle 42, la coupe aura lieu en 2 fois, afin de permettre si possible un ensemencement partiel de la parcelle grâce aux quelques semenciers restants. Il s'agira ensuite de planter le complément en Chêne sessile.

Les parcelles en régénération situées à l'est du massif présentent une dynamique de régénération abondante qui permet de suivre les scénarii préconisés par le guide en toute confiance.

Les parcelles plus pauvres du "centre" du massif (parcelles 25 à 28 et 46, 48) sont à dominante de chêne de qualités très variables, avec parfois un taillis ou des petits bois de charmes très présents. Sur ces parcelles on s'attachera à travailler au profit des plus beaux chênes (souvent situés dans les combes), voir charmes si la qualité est excellente sans chercher à marteler "en plein" dans les zones où aucun arbre de qualité n'est repéré, ceci afin de ne pas appauvrir le peuplement et découvrir le sol. Dans les zones sans arbres de qualité, la production de biomasse ligneuse est suffisante, elle pourra être valorisée en bois énergie au moment de la mise en régénération.

Des coupes d'amélioration de chênes classiques auront lieu sur les parcelles à l'ouest du massif, sans trop ouvrir le peuplement car le capital en chênes varie entre 9 et 15 m²/ha, ce qui n'est pas très élevé.

Les parcelles 34 à 38 sont plantées en épicéas. Cette essence montagnarde est peu adaptée au contexte local ; les changements climatiques annoncés ne feront qu'aggraver le risque de dépérissement possible de ces arbres. Aussi malgré leur diamètre encore faible il est décidé d'ouvrir en régénération dans la seconde moitié de l'aménagement les parcelles 37 et 38, et d'envisager un renouvellement en plantation résineuse dont l'essence sera à définir le moment venu ; du Douglas sur les meilleurs sols, du Mélèze ou du Cèdre sur les sols un peu moins riches pourraient être possible. L'état sanitaire des parcelles 34, 35, 36 (conservées en amélioration) est également à surveiller.

Il ne faut pas non plus oublier les bouquets de feuillus précieux plantés dans ces parcelles.

Bois des Barres

La proportion de résineux adaptés au contexte (sapins, mélèze) est à maintenir ; les épicéas ne seront pas favorisés et leur état sanitaire doit être surveillé. Le capital sur pied dans les parcelles à dominante résineuse est à abaisser légèrement afin de permettre la venue d'une régénération naturelle mélangée.

Bois des Chauffours

Le mélange feuillus / résineux (ici, des pins) est également à conserver lors du martelage.

Bois de Saint Roch

Il faut bien garder à l'esprit la vocation sociale de ce massif. Conserver un maximum de diversité d'essences. Le taillis de la partie sud du massif est à travailler.

Bois de Brottes

Il faudra prêter attention à ne pas laisser trop de place au Charme, qui peut devenir envahissant. Des travaux favorisant l'acquisition de la régénération seront nécessaires afin d'assurer le renouvellement en irrégulier.

Bois du Fays

Dans les parcelles non mises en régénération, il faut travailler au profit des plus beaux chênes, mais également des beaux tilleuls qui peuvent être valorisés en bois d'oeuvre. Cependant, il faudra veiller à ne pas appauvrir le peuplement et découvrir le sol. L'état sanitaire des chênes pédonculés, pour l'instant encore bon, est à surveiller.

Remparts Verts

Dans les parcelles ne présentant pas de danger et dont la dynamique de renouvellement ne présente pas de problème (ensemble 1 décrit dans le titre 1), il est décidé de laisser en libre évolution les peuplements. Des arbres s'effondreront vraisemblablement, laissant la place au renouvellement naturel.

Des plantations complémentaires pour pérenniser l'état boisé seront sans doute nécessaires pour les parcelles de l'ensemble 2.

Les parcelles de pins situés en Natura 2000 seront éclaircies afin de laisser progressivement la place aux feuillus.

C - Coupes

Voir le programme de coupes en annexe.

- **Volume présumé récoltable**

Groupe	Volume bois fort total sur écorce à récolter** (tige + houppier + taillis)		dont volume tige à récolter (facultatif)	
	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)
AMEFJ	193	3668	136	2587
AMEFP	129	2452	102	1931
AMETS	943	17908	300	5691
REGFE	696	13233	384	7288
REGFT	1123	21330	547	10386
IRRE	385	7320	158	3007
IRRM	551	10464	268	5084
IRRR	84	1604	50	944
AMER	246	4683	224	4258
REGRP	325	6182	296	5620
ILV	21	406	9	170
Totaux		89249		46965

- **Mode de suivi de la récolte**

Le suivi de la récolte sera fait sur la base de la surface terrière prélevée. Toutefois, le volume commercial récolté, issu des données du système d'information, fait bien entendu l'objet d'un suivi ; il permet un affichage clair vis-à-vis du propriétaire et de la filière bois.

C - Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Création de routes							
DES1		Route du bois des Barres	2 100 ml + 2 050 ml de pistes		Desserte indispensable à l'exploitation	66 500	
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)							
DES2	1	Création de place de retournement.	Bois du Fays, le bois des Chauffours et le bois de Brottes.	3	Meilleures conditions pour l'exploitation du bois et donc meilleure vente des bois sur pied.	6 000	
Entretien courant du réseau							
DES3	En continu	Entretien des routes forestières	Toutes RF de la forêt	27 km		5 400	
Coût total DESSERTÉ (€)						77 900	
Coût moyen annuel DESSERTÉ (€/an)						3 895	

Les travaux concernant la route du bois des Barres vont être réalisés dans le cadre d'une ASL (association syndicale libre), au sein de laquelle la ville de Chaumont est majoritaire.

Ces travaux bénéficieront d'une subvention de 70 %, amenant le coût de la route à 19 950 € pour la ville de Chaumont (estimation).

D – Travaux sylvicoles

Les travaux sylvicoles concernent :

- Les parcelles en régénération dans le cas de traitement en futaie régulière ;
- Toutes les parcelles traitées en futaie irrégulière.

La nature des travaux ainsi que leurs coûts ont été évalués grâce aux itinéraires techniques de travaux sylvicoles (ITTS) établis au niveau de la direction territoriale Bourgogne Champagne-Ardenne, pour le cas des futaies régulières.

Pour les futaies irrégulières, ces travaux ont été évalués grâce aux références techniques disponibles (voir les règles de culture), couplées aux données issues de l'expérience (Agence travaux Haute-Marne).

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Unités de gestion concernées (facultatif)	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
Code	Libellé						
1HET1	Régénération naturelle de Hêtre	7, 8, 9, 10.1	32 ha		1 130	36 159	
1HET1 3HET1	Régénération naturelle de Hêtre et précieux avec complément en plantation sous abri vertical	19	12 ha		2 399	28 793	
1HET1 5HET1	Régénération naturelle de Hêtre	5, 6, 13, 17, 21, 24, 43, 45, 108, 111	109 ha	Parcelles hétérogènes (différentes classes d'âge) ou classe BDR 3	1 165	127 059	
5HET1	Amélioration > 3m, Hêtre mélangé et peu dense	2, 3, 14, 22, 23, 33, 47, 101	79 ha		1 240	97 972	
3CHS01	Plantation de Chêne sessile avec accompagnement	20, 42, 87, 89	41 ha	Après coupe rase	5 446	223 279	
3DOU1	Plantation de Douglas	37, 38	18 ha		2 111	38 004	
3DOU1 5DOU1	Plantation de Douglas	91	8 ha	Après coupe rase	4 799	128 842	
	Travaux en futaie irrégulière	Toutes parcelles classées en FIR	501 ha	0, 1 ou 2 passages selon les groupes et les parcelles	226	113 050	
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						793 158	
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						39 658	

Quelques précisions concernant certaines parcelles en futaie régulière :

- La parcelle 19 présente un ensemencement en érables sycomores, quelques chênes (mais régénération non acquise) ; au vu du faible nombre de semenciers il est prévu de la régénérer naturellement avec complément en plantation, la modalité retenue étant l'abri vertical.
- Les parcelles 5 et 6, victimes de la tempête, verront leur régénération achevée. Comme une partie assez conséquente de ces parcelles présente déjà une régénération installée, l'itinéraire de travaux propose du 1HET1 (pour la surface qui sera ouverte) et du 5 HET1 (surface déjà régénérée).
- Les autres parcelles ayant un mixte 1HET1 et 5HET1 sont en classe BDR 3 (régénération supérieure à 1,5 m et inférieure à 3 m) et seront donc "à cheval" sur ces deux itinéraires durant la période de l'aménagement.
- Les parcelles 20, 42, 87, 89 seront plantées en Chêne sessile car le peuplement actuel est constitué de chênes pédonculés, non adaptés aux plateaux calcaires. Un diagnostic sera réalisé lors de la régénération des parcelles 20 et 42 afin de tirer profit de la régénération naturelle éventuellement en place (érables sycomores principalement)
- Les parcelles 37 et 38 sont prévues en renouvellement en toute fin d'aménagement. Il est envisagé de renouveler par plantation, en résineux plus adaptés que les épicéas actuellement en place. Cependant à l'heure actuelle il est difficile de prévoir précisément quelle essence sera choisie (Douglas, Mélèze, Cèdre). Aussi le chiffrage a été fait selon un scénario Douglas.

Les travaux en futaie irrégulière sont des travaux légers (prévus à 5 h/ha en moyenne à chaque passage). Ils sont prévus 3 ans après coupe des parcelles environ. Quelques précisions :

- Pour la futaie irrégulière extensive ; ils sont optionnels et dépendront de l'acquisition de la régénération. Ils peuvent être réalisés plutôt à mi rotation.
- Pour la futaie irrégulière à potentiel moyen ; à faire 3 ans après coupe.
- Pour la futaie irrégulière à renouvellement prioritaire ; une attention particulière doit être portée sur la régénération de ces parcelles, et si besoin deux passages entre les rotations peuvent être menés.

D'une manière générale, un taux de **25 % de réinvestissement en forêt** est souhaitable afin de pérenniser en quantité et en qualité la production de bois de la forêt.

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations	Surface (ha)
Îlots de vieillissement (surface boisée)	5 unités de gestion réparties dans l'ensemble de la forêt	26,12 ha
Îlot de sénescence (surface boisée)	1 unité de gestion	2,30 ha
Maintien de milieux ouverts	Parcelle 96.5 : éboulis et pelouse calcaire, à maintenir ouvert (voir mesures spéciales Natura 2000, avec l'animateur du site)	3,06 ha
Maintien d'essences pionnières à l'échelle du massif	Les essences pionnières sont conservées en mélange lors du martelage.	
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités...)	Maintien de 2 très gros bois ou arbres à cavité et 1 bois mort ou sénescent / ha (repérés grâce à une marque de peinture triangle bleu).	
Conservation de bois mort au sol		
Maintien de quelques souches hautes (arbres tarés au pied)		
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements mélangés	Maintien des essences associées ; Futaie irrégulière objectif mélange résineux et feuillus dans le bois des Barres et des Chauffours ;	
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées	La régénération naturelle est privilégiée partout où les semenciers d'essence objectif sont encore présents.	
Non introduction d'espèces génétiquement modifiées		
Maintien de lisières externes et internes diversifiées	Travailler la lisière lors des martelages, de manière à l'éclaircir et de façon non homogène.	

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

- Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Actions à contractualiser (conditionnées par financements externes)						
BIO1	1	Action DOCOB GH4 Favoriser l'installation des essences feuillues dans les pinèdes	Parcelle 96		Peut être intégrée à un contrat Natura 2000 en prenant en compte la mesure suivante : F 27.004 ; Accompagnement du retour du feuillu dans les peuplements résineux.	
BIO 2	2	Action DOCOB GH3 Nettoyer régulièrement le site	Parcelle 96		Le DOCB précise que la ville de Chaumont réalise déjà cette action.	
<i>Les actions ci-dessous concernent des milieu non forestier (pelouses), dont seule une très petite partie est soumise au régime forestier</i>						
BIO3	1	Action DOCOB GH1 Entretien régulièrement les pelouses	Parcelle 96		Peut être intégrée à un contrat Natura 2000 en prenant en compte la mesure suivante : F A FH 004 ; maintien de l'ouverture des parcelles par fauche ou pâturage extensif	
BIO4	1	Action DOCOB GH 2 Débroussailler manuellement les zones envahies par la fruticée et la pinède	Parcelle 96		Peut être intégrée à un contrat Natura 2000 en prenant en compte la mesure suivante : A FH 005.0B ; Lutte contre la fermeture des milieux par progression des ligneux (débroussaillage manuel)	

Précisions :

L'action BIO1 est l'action sur laquelle la gestion forestière a le plus d'impact.

Dans ces parcelles forestières, auparavant peu ou pas éclaircies, le présent aménagement propose des coupes afin d'aérer le peuplement. Ainsi l'installation de semis pourra être favorisée. Les rares feuillus en mélange seront conservés.

L'essence objectif retenue pour ces parcelles, situées au demeurant sur des sols pauvres et versants secs, est le Chêne (sessile ou pubescent) en mélange avec les feuillus divers et précieux. Ce qui signifie que le Pin n'a pas vocation à rester essence objectif à long terme.

Une gestion forestière raisonnée de ces peuplements permettra une récolte progressive en effectuant le moins de sacrifices économiques possibles. On ne cherchera pas à récolter hâtivement ces pins pour permettre le retour des feuillus de façon précoce.

Si un tel objectif était recherché, cela pourrait entraîner des dépenses supplémentaires ou des sacrifices d'exploitabilité et des financements devront être trouvés afin de permettre des travaux dans ce but.

C – Documents techniques de référence

- Instruction ONF INS-09-T-71 "Conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques"
- DOCOB de la zone NATURA 2000 "Pelouse de la cote de Chaumont à Brottes", rédigé par le conservatoire du patrimoine naturel de Champagne Ardenne.

- Fiches ZNIEFF des zones "Bois des Barres" et "Pelouse et bois xérophile du coteau roche à Chaumont", disponibles sur le site de la DREAL Champagne-Ardenne.

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

Accueil du public

Comme expliqué dans le titre 1, bien que la forêt de Chaumont constitue un écrin forestier autour de la ville de Chaumont, ses habitants ne la connaissent que peu ou pas du tout. Le lieu de promenade forestier pour les habitants de Chaumont reste la forêt domaniale du Corgebin.

Or la ville de Chaumont possède un patrimoine forestier qu'il pourrait être judicieux de valoriser en terme d'accueil du public, notamment de part sa situation géographique ; avec quelques aménagements, les Chaumontais pourraient s'y rendre à pied.

Quelques massifs sont plus propices à l'accueil du public

- **Le bois de Saint Roch**, qui combine accessibilité potentielle et paysages intéressants (ambiance forestière diversifiée, points de vue). Voir à ce sujet l'étude menée par le bureau d'étude ONF Bourgogne Champagne-Ardenne. Il pourrait être le lieu idéal de la "ballade familiale".
- **Les bois des Barres et des Chauffours**, qui pourraient faire l'objet de sentiers de randonnée, par leur topographie intéressante, ses ambiances forestières diversifiées (feuillus, résineux, versants secs, combe plus fraîche) et leurs points de vue sur la ville de Chaumont.

Les autres massifs ont moins de vocation d'accueil. On signale tout de même que le bois de Brottes, avec la proximité de la Suize et son ambiance forestière et rurale aux portes de la ville de Chaumont, très peu visible depuis ce massif, peut-être également intéressant en terme de randonnées accessibles depuis la ville.

Cet accueil du public nécessite des actions telle que la **mise en place d'équipements**, et la **communication autour de la forêt de Chaumont**.

La forêt fait aussi l'objet de pratiques sportives pour lesquelles une concession est absolument nécessaire.

Paysages

Comme évoqué de nombreuses fois au cours de ce document, les différents massifs forestiers entourent la ville et constituent un écrin vert qu'il est important de conserver. Selon les massifs, les problématiques sont différentes. Les principales actions viseront à

- Conserver une ambiance forestière (remparts verts principalement) ;
- Soigner les lisières (tous massifs).

- **Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
ACCUEIL DU PUBLIC						
ACC1	1	Poser des panneaux signalant la forêt de Chaumont à l'entrée des différents massifs forestiers	Bois des Barres, Chauffours, Fays, Saint Roch et Brottes	5 panneaux	Prestations proposées par l'ONF, agence travaux.	273,5 € / panneau (pose comprise)
ACC2	1	Rétablir une liaison douce entre la ville de Chaumont et le bois de Saint Roch	Bois de Saint Roch		Voir étude "requalification du site viaduc - vallée de la Suize"	

ACC3	1	Communiquer autour de la forêt	Ensemble de la forêt		Lors de l'installation d'infrastructure A l'occasion de la sortie du document d'aménagement Lors de la création des sentiers de randonnée	
ACC4	1	Résorber les points noirs que sont les ordures en forêt	Ensemble de la forêt, plus particulièrement bord des routes, remparts verts et bois des Chauffours et bois de Brottes (parcelle 100)		Actions de nettoyage, sensibilisation Communication dans la presse	
ACC5	2	Mise en place de sentiers dans la forêt de Chaumont ; sentier de "ballade" au bois de Saint Roch, sentier de randonnée au bois des Barres, des Chauffours, de Brottes.	Bois de Saint Roch, Bois des Barres, des Chauffours, de Brottes		Envisager un partenariat avec l'office de tourisme et le pays de Chaumont	
ACC6	2	Pose d'équipement dans le bois de Saint Roch : - Table-banc - Banc à dossier - Borne de propreté	Bois de Saint Roch	3 tables bancs 6 bancs à dossier 2 bornes de propreté	Les équipements proposés ici sont des suggestions ; voir avec l'agence travaux ONF le choix complet.	705 € / table banc 490 € / banc 400 € / borne de propreté (pose comprise)
ACC7	2	Balisage du circuit VTT	Bois de Saint Roch, Fays, Brottes		A mettre en place en accord avec les associations de pratique du VTT	
PAYSAGE						
PAY1	1	Maintien de l'état boisé	Remparts Verts		Surveillance de l'acquisition de la régénération / plantations éventuelles. Expertise régulière des arbres potentiellement dangereux	Coût d'une plantation, à chiffrer le moment venu
PAY2	1	Diversifier les lisières	Parcelles visibles depuis les routes		Voir fiches en annexe et localisation des parcelles sur la carte	
PAY3	1	Conserver une ambiance forestière continue dans le temps ; conserver un mélange de texture et de couleur	Bois des Chauffours, bois des Barres, Bois de Saint Roch		Gestion en futaie irrégulière	
PAY4	1	Ouverture d'une fenêtre paysagère, vue sur le viaduc	Bois de Saint Roch		A réaliser lors du martelage	

Les coûts proposés ici sont indicatifs.

Certaines actions seront réalisées lors de gestion courante (martelages, notamment sur les lisières et martelage en futaie irrégulière), d'autres concernent des équipements qui peuvent être commandés à

l'agence travaux de l'ONF (pose de table banc, de panneaux) ; d'autres encore seront à mettre en place à l'initiative de la Ville de Chaumont en partenariat avec d'autres structures (Office de tourisme, ONF, Pays de Chaumont, ...)

- **Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)**

Concernant la gestion des lisières, l'important est d'étager celle-ci et de la diversifier.

Il ne sera pas détaillé dans cet aménagement les principes fins de gestion des lisières, pour plus de documentation se référer aux ouvrages et documents suivants :

- "La lisière, une zone frontière riche en espèces" (LSPN, 1995) ;
- Fiches-action portées en annexe ;
- Rapport de stage BTSA Gestion Forestière d'Amélie Aubriot "Prise en compte du paysage en vue du futur aménagement de la forêt communale de Chaumont".

Des formations internes ONF sont régulièrement dispensées sur le sujet.

Concernant le martelage en futaie irrégulière, voir les références proposées au chapitre programme d'action sylvicole.

Les éventuels travaux de plantations dans les remparts qui souffriraient d'un déficit de renouvellement seront à envisager le moment venu (essence, modalités).

B - Ressource en eau potable

La parcelle 119, sur la commune de Verbieles, a pour vocation principale la protection des captages. Cette parcelle est classée hors sylviculture.

Hormis des interventions ponctuelles pouvant être justifiées par la proximité du captage (éventuel abattage d'arbres), il n'y aura pas d'action à mener sur ces parcelles.

Un des intérêts de l'application du régime forestier sur ces parcelles est la limitation de la circulation ; ainsi sans autorisation la circulation est interdite, ce qui protège les captages.

C – Chasse – Pêche

- **État des lieux**

La forêt de Chaumont est divisée en 8 lots de chasse, présentés ci- dessous :

N° lot	Désignation Lot	Surface	Massif cynégétique	Attributions
1	Le Fays	135,17 ha	47 A	Sangliers : 2 Chevreuils : 8
2	Bois des Barres Les Chauds Fours	208,01 ha	35 A	Sangliers : 12 Chevreuils : 12
3	Le Perron	558,66 ha	35 C	Sangliers : 15 Chevreuils : 42
5	L'étang Haut	3,77 ha	50 A	Sangliers : 0 Chevreuils : 0
6	Bois de Brottes	230,30 ha	47 B	Sangliers : 10 Chevreuils : 16 Cerfs : 3
7	Bois des Barres	12,96 ha	35 A	Sangliers : 2 Chevreuils : 2
8	Les Marchepierres	7,57 ha	35 A	Sangliers : 1 Chevreuils : 0



Jeune sanglier au bois Perron

Les dégâts de gibier ne sont pas encore trop importants au sein de la forêt de Chaumont. Ce n'est pas le cas dans toutes les forêts du département, l'avenir de certaines étant remis en cause par une trop grosse pression du gibier qui détruit la régénération naturelle et implique de lourds travaux de reboisement avec protection. Afin de ne pas atteindre ce stade, **il faudra être particulièrement vigilant dans la forêt de Chaumont pour que les populations de gibier ne progressent pas.**

D – Affouage et droits d'usage

• **État des lieux**

L'affouage est pratiqué sur le bois de Brottes, par les habitants de l'ancienne commune de Brottes. Il est délivré annuellement une moyenne de 350 m³ de bois.

Sur le restant de la forêt de Chaumont, un volume d'environ 600 m³ est vendu en cessions à des particuliers.

• **Programme d'actions Affouage**

Le programme d'action des coupes de bois sur le massif de Brottes satisfait les besoins en affouages.

E - Richesses culturelles

• **État des lieux**

Bois de saint Roch

Ci-dessous, un paragraphe issu de l'étude "Requalification du site Viaduc - vallée de la Suize" réalisée par le bureau d'étude de l'ONF.

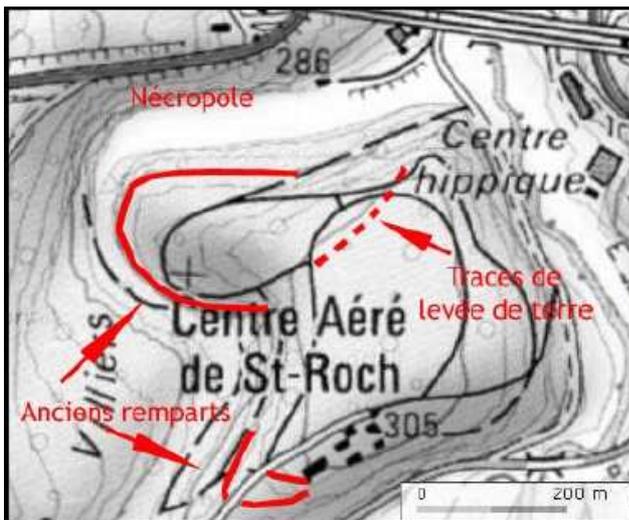
"Le bois de Saint Roch et ses alentours ont fait l'objet de campagnes de fouilles archéologiques. Ces travaux attestent d'une occupation humaine à l'époque gallo-romaine avec la découverte de vestiges ; pierres sciées, tuiles, fers, javelots, clefs, couteaux, céramiques. L'ancien nom de "Vieille Cité" accreditte l'hypothèse d'un aménagement et d'une occupation humaine importante.

Une occupation antérieure à l'âge du fer ou au néolithique est probable mais à confirmer par des fouilles pour mettre à jour des traces, de silex taillés par exemple.

Des témoignages nous apprennent que les grottes des anciennes carrières du Val de Villiers ont été occupées jusqu'à la fin du vingtième siècle.

Les fouilles ont permis de découvrir et de relever des vestiges de plusieurs natures :

- Des remparts localisés ;
- Des terrains remaniés ;
- Trois nécropoles dont une sur le versant nord dominant les jardins familiaux.



Les traces de fortification attestent de l'existence d'un éperon barré, un système de défense associant une configuration naturelle du relief, avec une avancée de terre, des versants abrupts, et la construction d'un rempart, le *valum*.

L'intérêt patrimonial de ce secteur est élevé ; il peut être considéré comme un site archéologique majeur sur le secteur de Chaumont et à l'échelle régionale. Les travaux archéologiques ont permis de mettre en évidence la liaison avec le site du Corgebin par le Val de Villiers, distant de 7 km."

On signale également la présence d'une ancienne chapelle, et d'un chemin de pavage bordé de tilleuls.

Les vestiges de banc en pierre, appelé "Belvédère des 7 bornes", sont visibles en forêt, c'est également de là qu'on aperçoit le Viaduc de Chaumont.

A noter, dans la plaine du Fays en bordure du massif du même nom, deux complexes ruraux gallo-romains qui ont fait l'objet de fouilles archéologiques. Il y a fort à parier qu'en forêt des vestiges de ce même complexe puissent être mis à jour.

- **Programme d'actions Richesses culturelles**

Le programme d'action pour ces richesses culturelles ne concerne que la gestion forestière, et non la gestion des richesses culturelles en elles-mêmes.

Des précautions seront prises lors de l'exploitation.

De plus, la création d'un sentier "historique" en partant de l'ancien chemin de pavage peut mettre en valeur ces richesses culturelles dans un cadre forestier.

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

A - Actions relevant de la sylviculture

Sans objet pour la forêt de Chaumont.

B - Actions relevant du génie biologique (hors récolte de bois et travaux sylvicoles)

Certaines parcelles des Remparts Verts, classées hors sylviculture, sont localement pentues et surplombent les voies d'accès à l'agglomération.

Aussi le passage régulier d'un expert sur les quelques zones à risques est nécessaire.

L'exploitation des arbres potentiellement dangereux sera à prévoir selon des modalités à définir.

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Crises sanitaires

- **Crises sanitaires subies par la forêt**

Essences concernées	Période	Contextes stationnels	Causes ayant initié la crise (préciser si connues ou supposées)	Dégâts subis (volumes, surfaces impactées)
Frêne	Actuellement	Tous	Chalarose	Dégâts diffus

La crise sanitaire que connaît le Frêne actuellement dépasse largement les frontières de la forêt de Chaumont, car elle concerne toute une large moitié Nord-Est de la France et atteindra certainement sous peu la France entière (elle touche déjà la plupart des pays européens).

Cependant, la forêt de Chaumont ne présente pas de peuplements purs de Frêne, ceux-ci sont disséminés dans toute la forêt (ils représentent, à l'échelle des peuplements inventoriés en 2012, 2,6 % seulement des arbres de plus de 17,5 cm de diamètre). La crise ne remettra donc pas en cause la survie de parcelles entières.

B - Tassement des sols

Les sols sensibles aux tassements en forêt de Chaumont sont les sols présents sur les US 4 et 5, c'est-à-dire présentant des placages de limons plus ou moins profonds. Sur ces sols, appelés non portants, l'exploitation sera réalisée exclusivement par temps sec.

Voir la note de service NDS-09-T-297 du 10/06/09

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

La forêt de Chaumont est certifiée PEFC.

2.5.8 Évaluation d'incidence Natura 2000

- **Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000**

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés		Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact		Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
	surf. ¹ (ha)		surf. ² (ha)		
Éboulis calcaires thermophiles (intérêt prioritaire)	0,6 ha	Aucunes		Classement hors sylviculture <i>Des actions de conservation du site sont et seront mise en oeuvre par l'animateur du site</i>	Neutre
Pelouse mésoxérophile calcaricole	1,3 ha				
Pelouse xérophile à Séslerie	1,6 ha				
Chênaie-Charmaie calciphile	0,2 ha	Martelage		Les 0,2 ha présents près de la plantation de pins seront préservés lors du martelage de ces derniers.	Positif
Bilan général	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000				non
	L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB				oui

surf.¹ : surface de l'habitat situé dans le périmètre de la forêt (si surface connue).

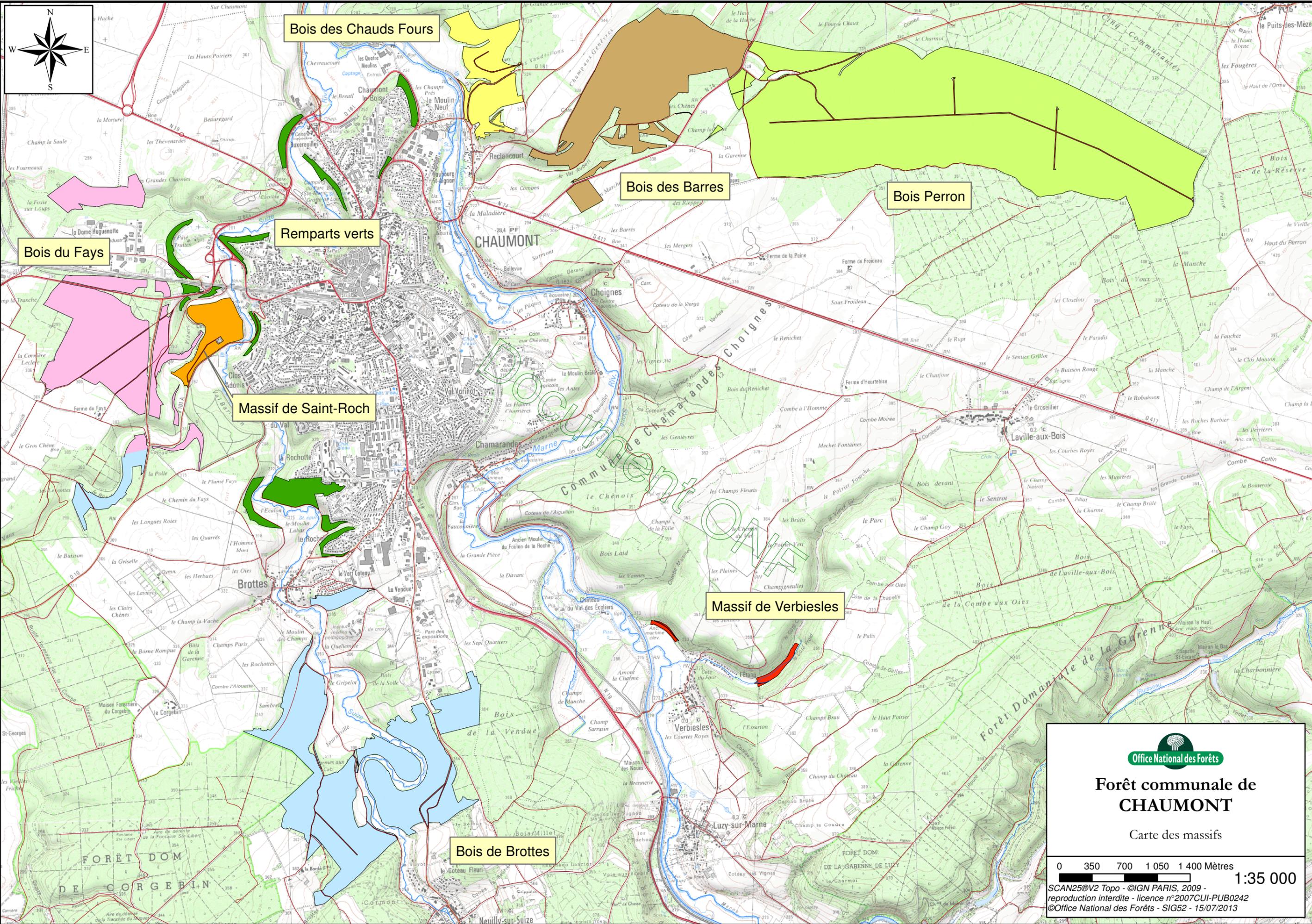
surf.² : surface de l'habitat impacté par la décision d'aménagement.

Les espèces remarquables de ce site N2000 étant pour la plupart inféodés aux milieux ouverts (pelouse, éboulis) sur lesquels la gestion forestière n'a pas d'impact direct, il est possible d'affirmer que celle-ci aura un bilan neutre.

LISTE DES ANNEXES

- 1. Carte des massifs**
- 3. Cartes des limites et équipements**
- 4. Cartes des enjeux**
- 5. Cartes des stations forestières**
- 6.1 Cartes des peuplements – Composition**
- 6.2 Cartes des peuplements - Structure – Capital**
- 7. Cartes des paysages**
- 8. Cartes des groupes d'aménagement**

Document ONF



Bois des Chauds Fours

Bois des Barres

Bois Perron

Bois du Fays

Remparts verts

Massif de Saint-Roch

Massif de Verbiesles

Bois de Brottes

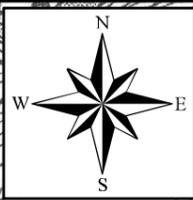
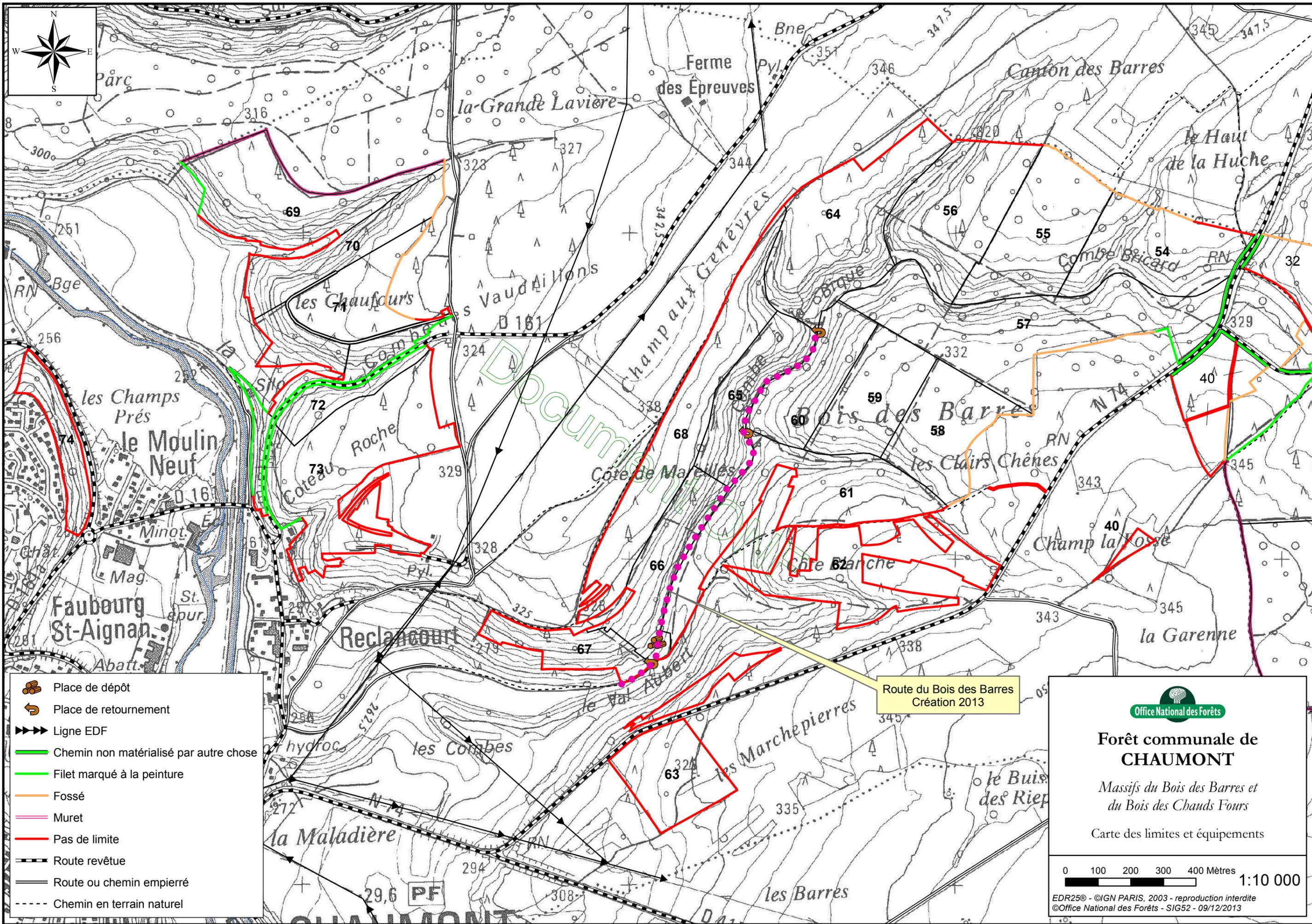
Office National des Forêts

Forêt communale de
CHAUMONT

Carte des massifs

0 350 700 1 050 1 400 Mètres **1:35 000**

SCAN25@V2 Topo - ©IGN PARIS, 2009 -
reproduction interdite - licence n°2007CUI-PUB0242
©Office National des Forêts - SIG52 - 15/07/2013



-  Place de dépôt
-  Place de retournement
-  Ligne EDF
-  Chemin non matérialisé par autre chose
-  Filet marqué à la peinture
-  Fossé
-  Muret
-  Pas de limite
-  Route revêtue
-  Route ou chemin empierré
-  Chemin en terrain naturel

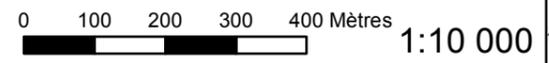
Route du Bois des Barres
Création 2013



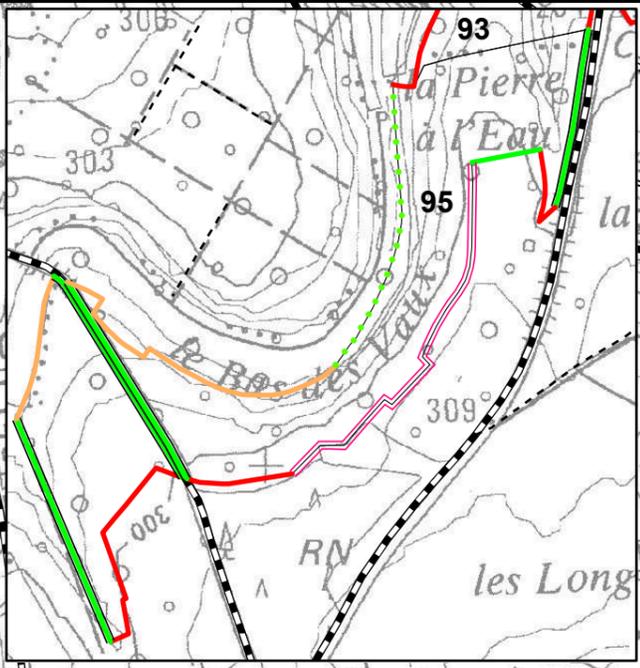
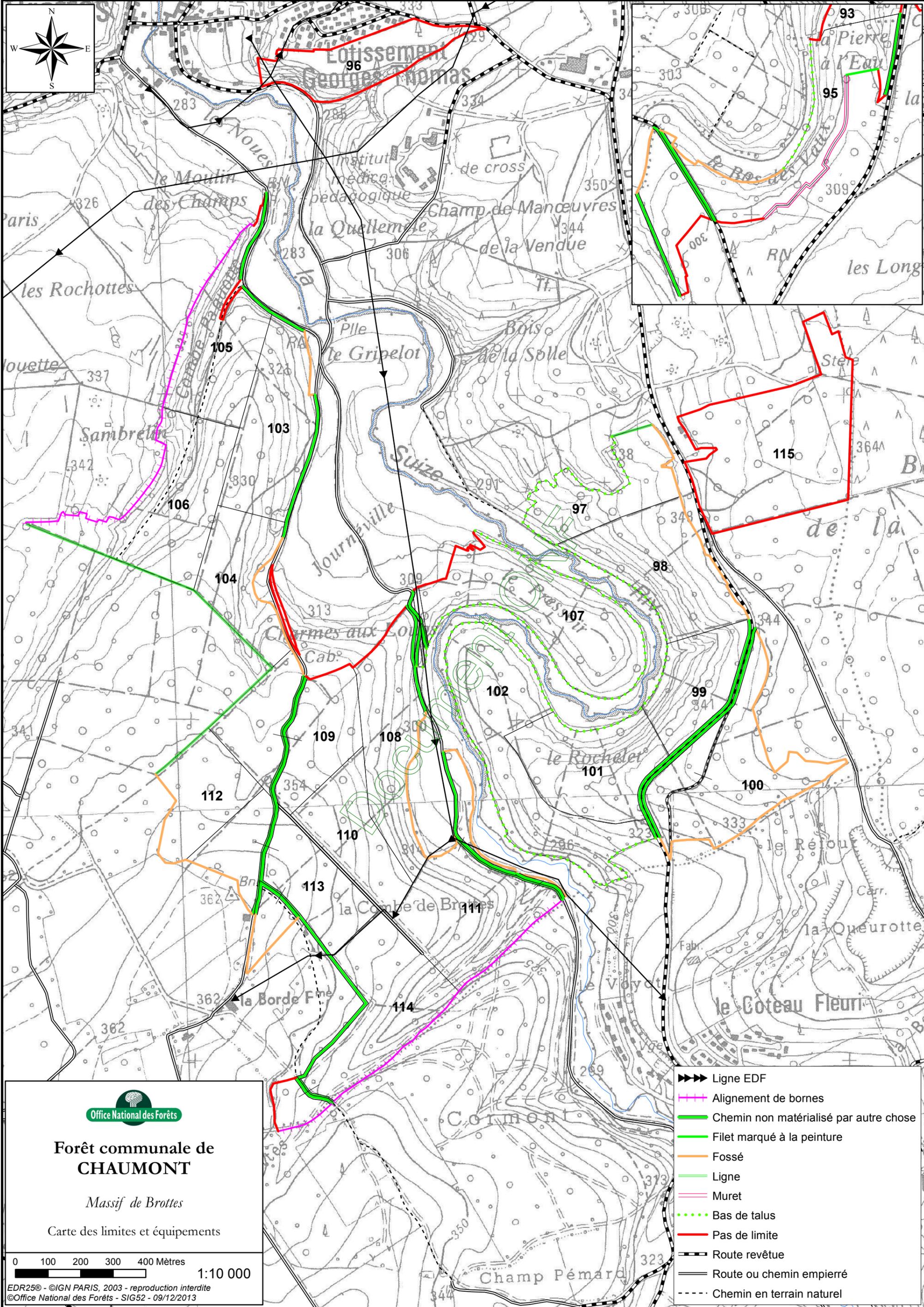
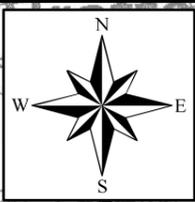
**Forêt communale de
CHAUMONT**

*Massifs du Bois des Barres et
du Bois des Chauds Fours*

Carte des limites et équipements



EDR25® - ©IGN PARIS, 2003 - reproduction interdite
©Office National des Forêts - SIG52 - 09/12/2013




Forêt communale de CHAUMONT
Massif de Brottes
Carte des limites et équipements

0 100 200 300 400 Mètres
1:10 000

EDR25® - ©IGN PARIS, 2003 - reproduction interdite
©Office National des Forêts - SIG52 - 09/12/2013

- ▶▶▶ Ligne EDF
- ++++ Alignement de bornes
- Chemin non matérialisé par autre chose
- Filet marqué à la peinture
- Fossé
- Ligne
- Muret
- Bas de talus
- Pas de limite
- Route revêtue
- Route ou chemin empierré
- Chemin en terrain naturel



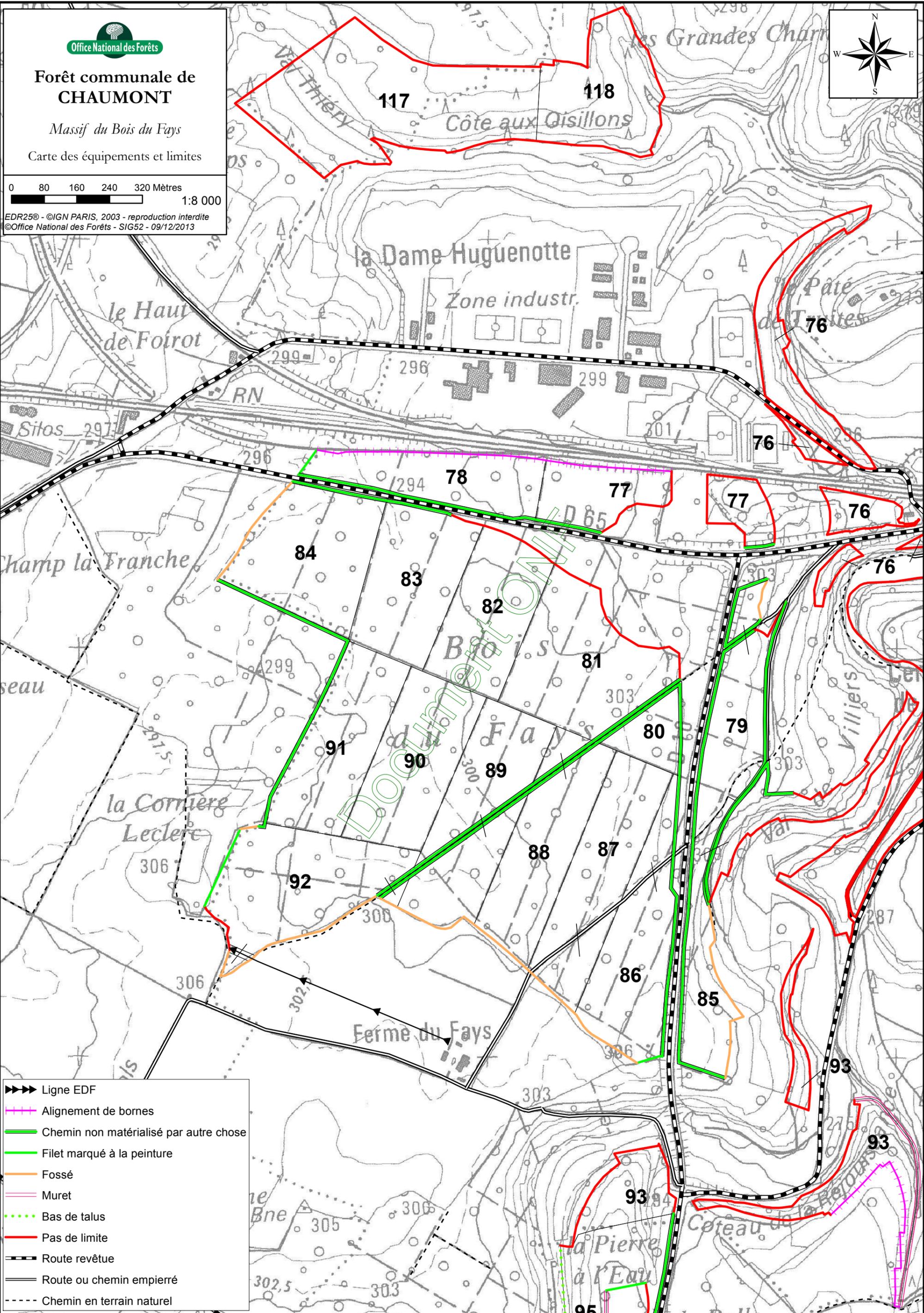
Forêt communale de CHAUMONT

Massif du Bois du Fays

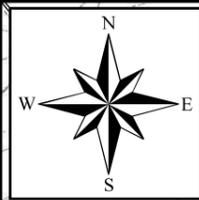
Carte des équipements et limites

0 80 160 240 320 Mètres
1:8 000

EDR25® - ©IGN PARIS, 2003 - reproduction interdite
©Office National des Forêts - SIG52 - 09/12/2013



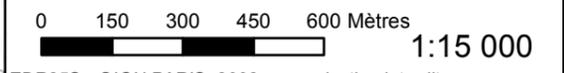
- ▶▶▶ Ligne EDF
- +—+—+ Alignement de bornes
- — — Chemin non matérialisé par autre chose
- — — Filet marqué à la peinture
- — — Fossé
- — — Muret
- ... Bas de talus
- — — Pas de limite
- +—+ Route revêtue
- — — Route ou chemin empierré
- ... Chemin en terrain naturel



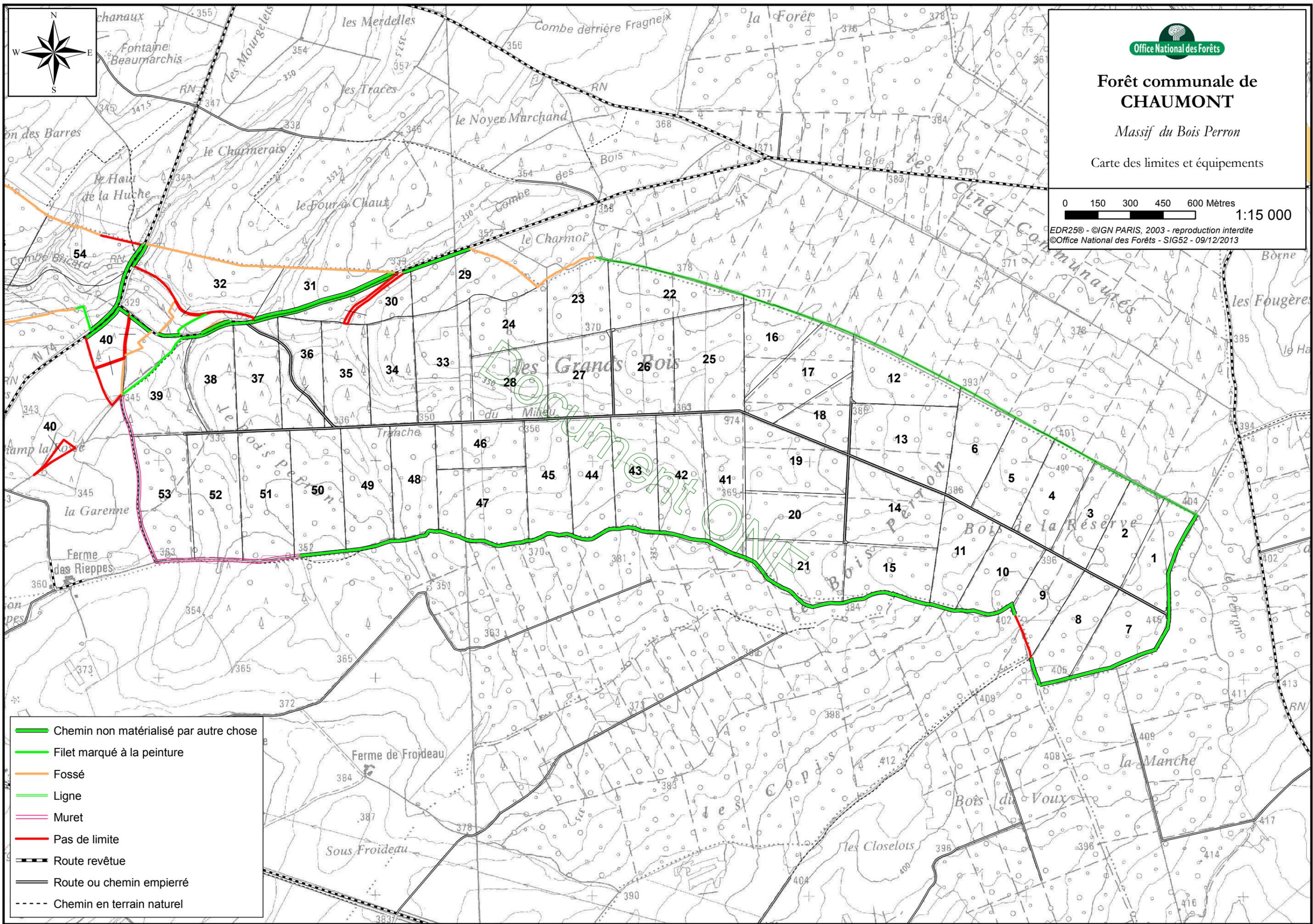
Forêt communale de CHAUMONT

Massif du Bois Perron

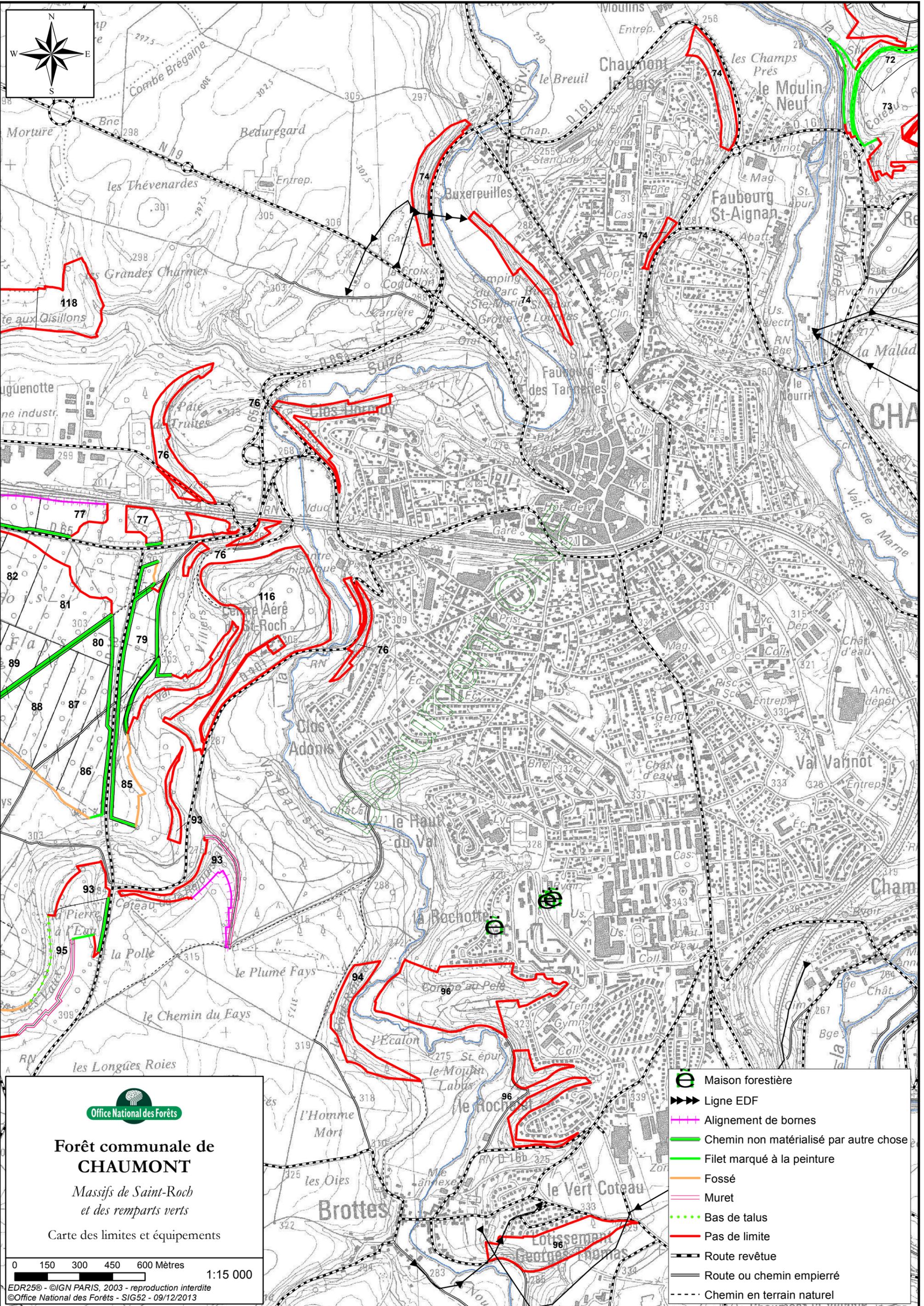
Carte des limites et équipements



EDR25® - ©IGN PARIS, 2003 - reproduction interdite
©Office National des Forêts - SIG52 - 09/12/2013



-  Chemin non matérialisé par autre chose
-  Filet marqué à la peinture
-  Fossé
-  Ligne
-  Muret
-  Pas de limite
-  Route revêtue
-  Route ou chemin empierré
-  Chemin en terrain naturel



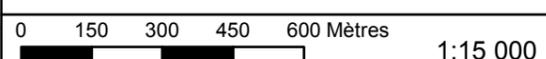
-  Maison forestière
-  Ligne EDF
-  Alignement de bornes
-  Chemin non matérialisé par autre chose
-  Filet marqué à la peinture
-  Fossé
-  Muret
-  Bas de talus
-  Pas de limite
-  Route revêtue
-  Route ou chemin empierré
- Chemin en terrain naturel



Forêt communale de CHAUMONT

Massifs de Saint-Roch
et des remparts verts

Carte des limites et équipements



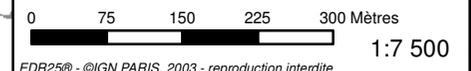
EDR25© - ©IGN PARIS, 2003 - reproduction interdite
©Office National des Forêts - SIG52 - 09/12/2013



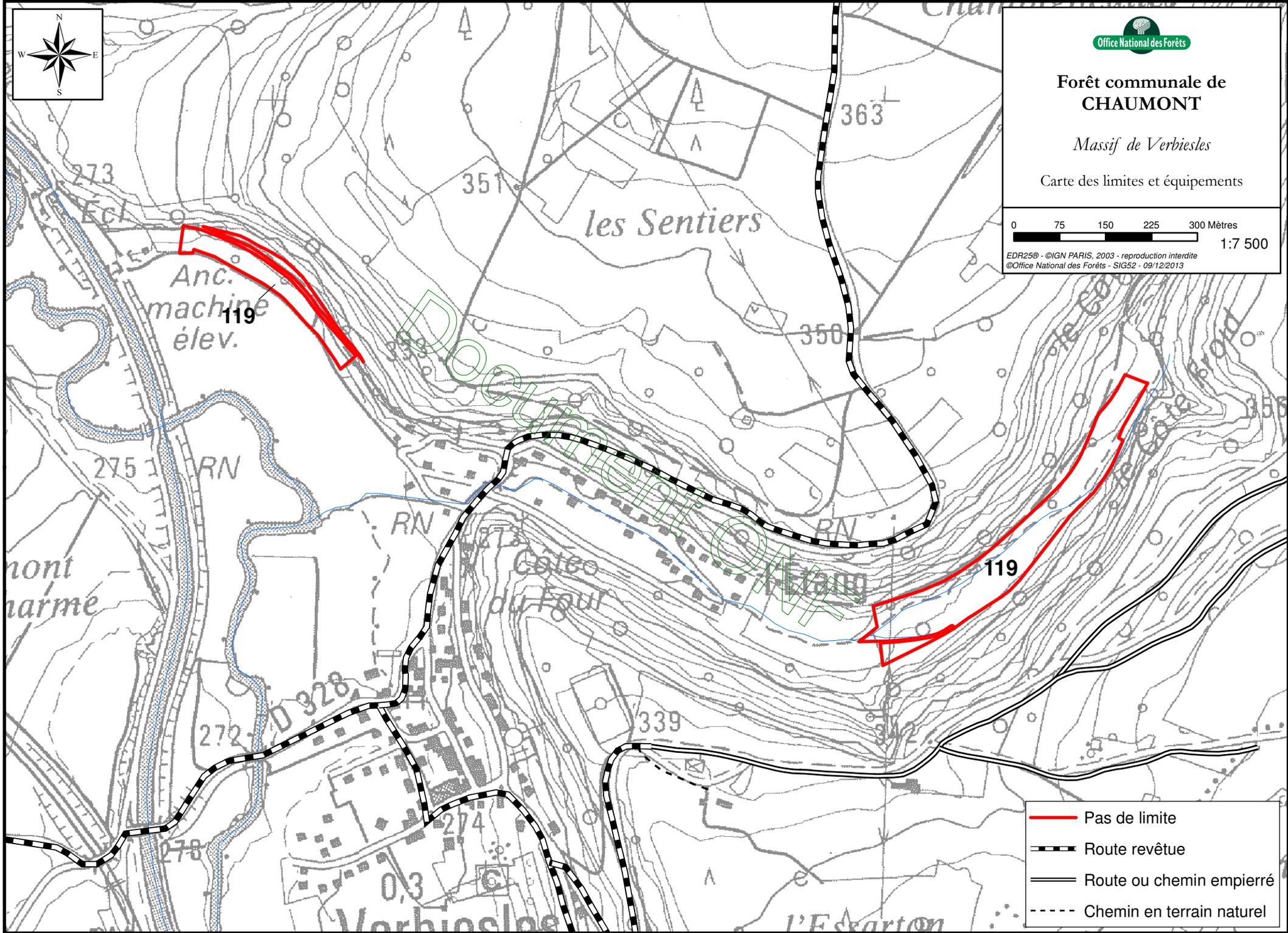
Forêt communale de CHAUMONT

Massif de Verbiesles

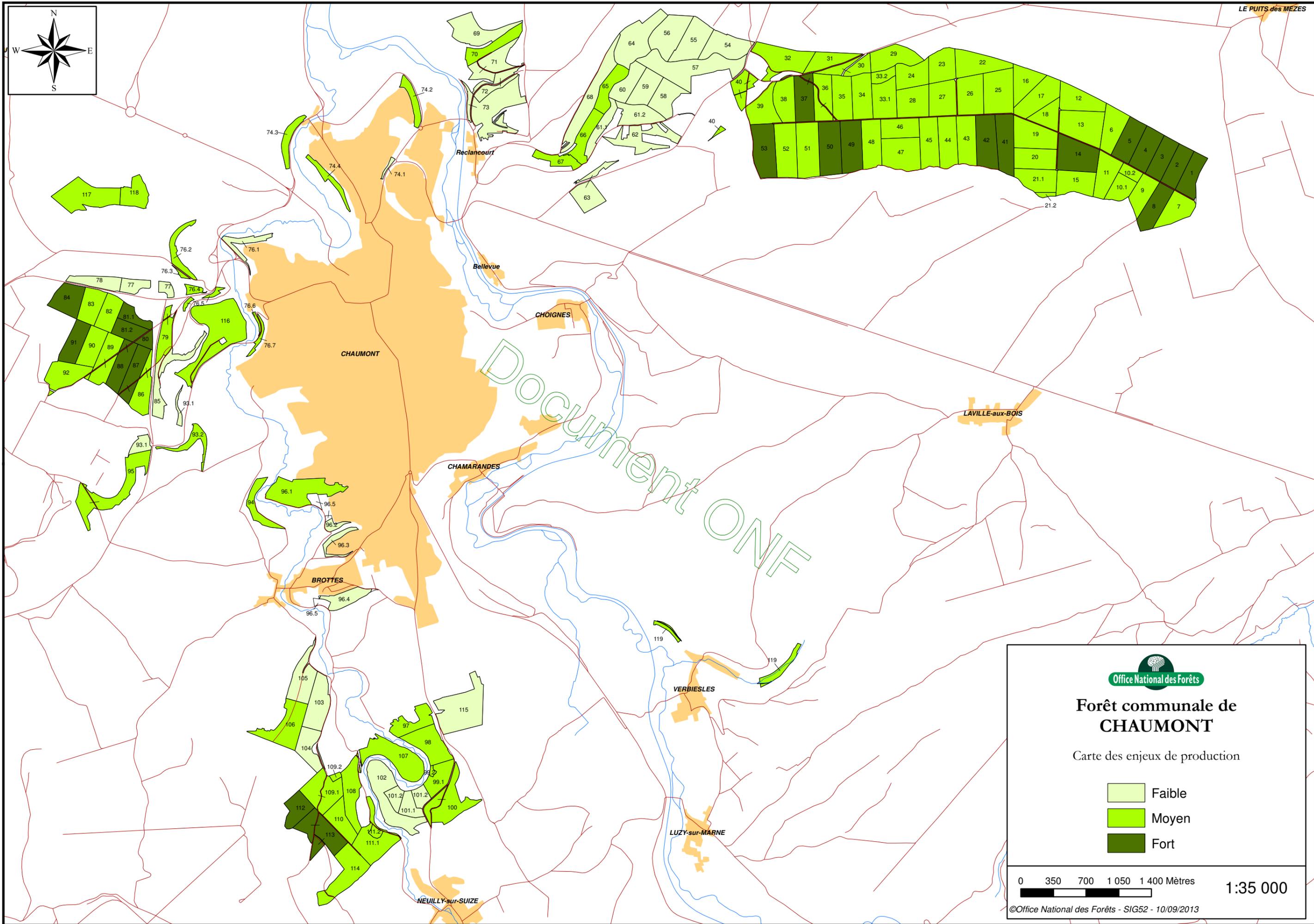
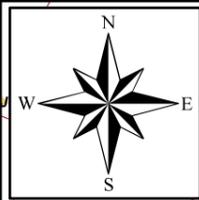
Carte des limites et équipements



EDR25® - ©IGN PARIS, 2003 - reproduction interdite
©Office National des Forêts - SIG52 - 09/12/2013



-  Pas de limite
-  Route revêtue
-  Route ou chemin empierré
-  Chemin en terrain naturel

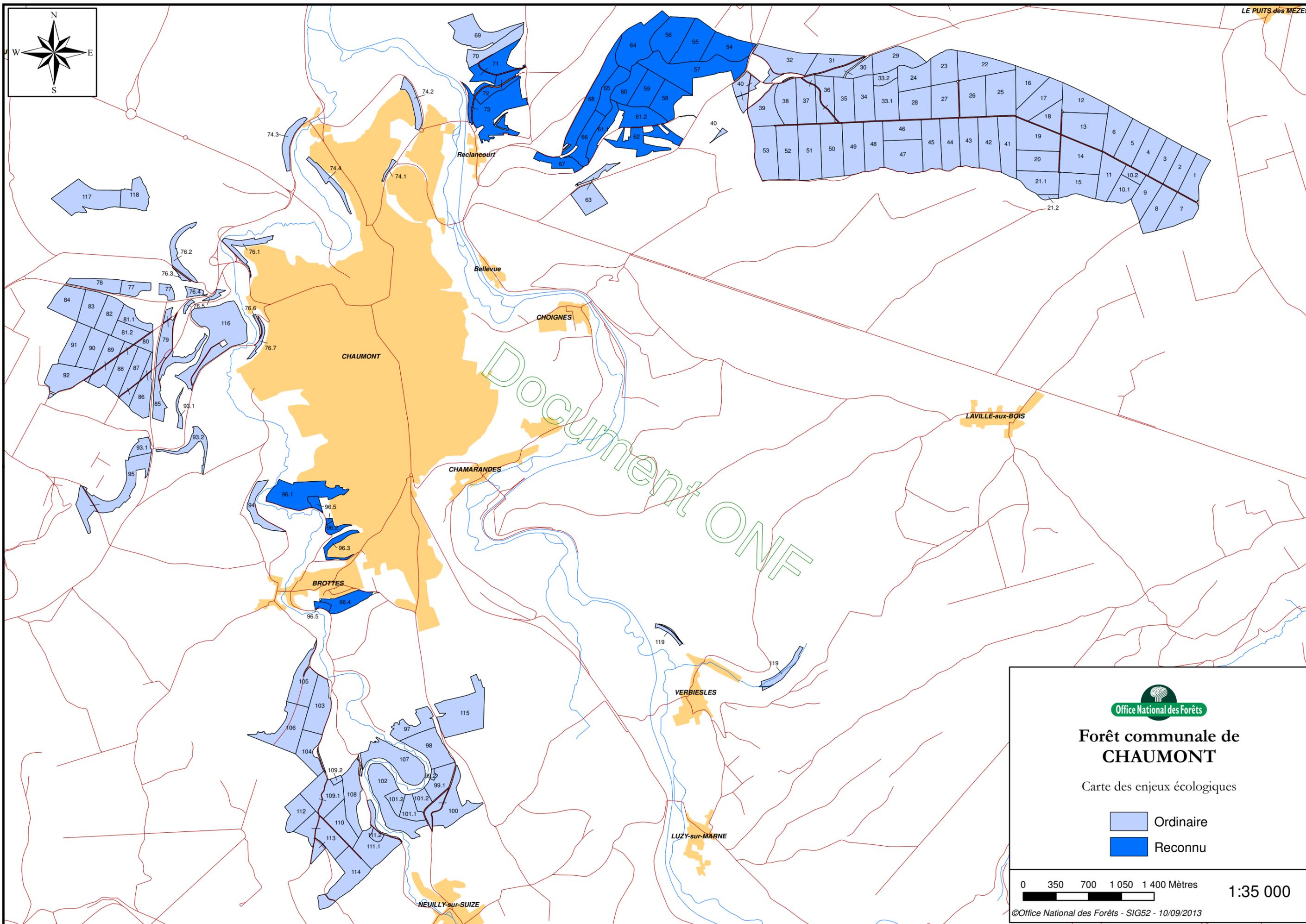
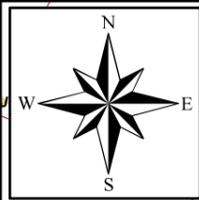


Forêt communale de CHAUMONT

Carte des enjeux de production

- Faible
- Moyen
- Fort

0 350 700 1 050 1 400 Mètres 1:35 000

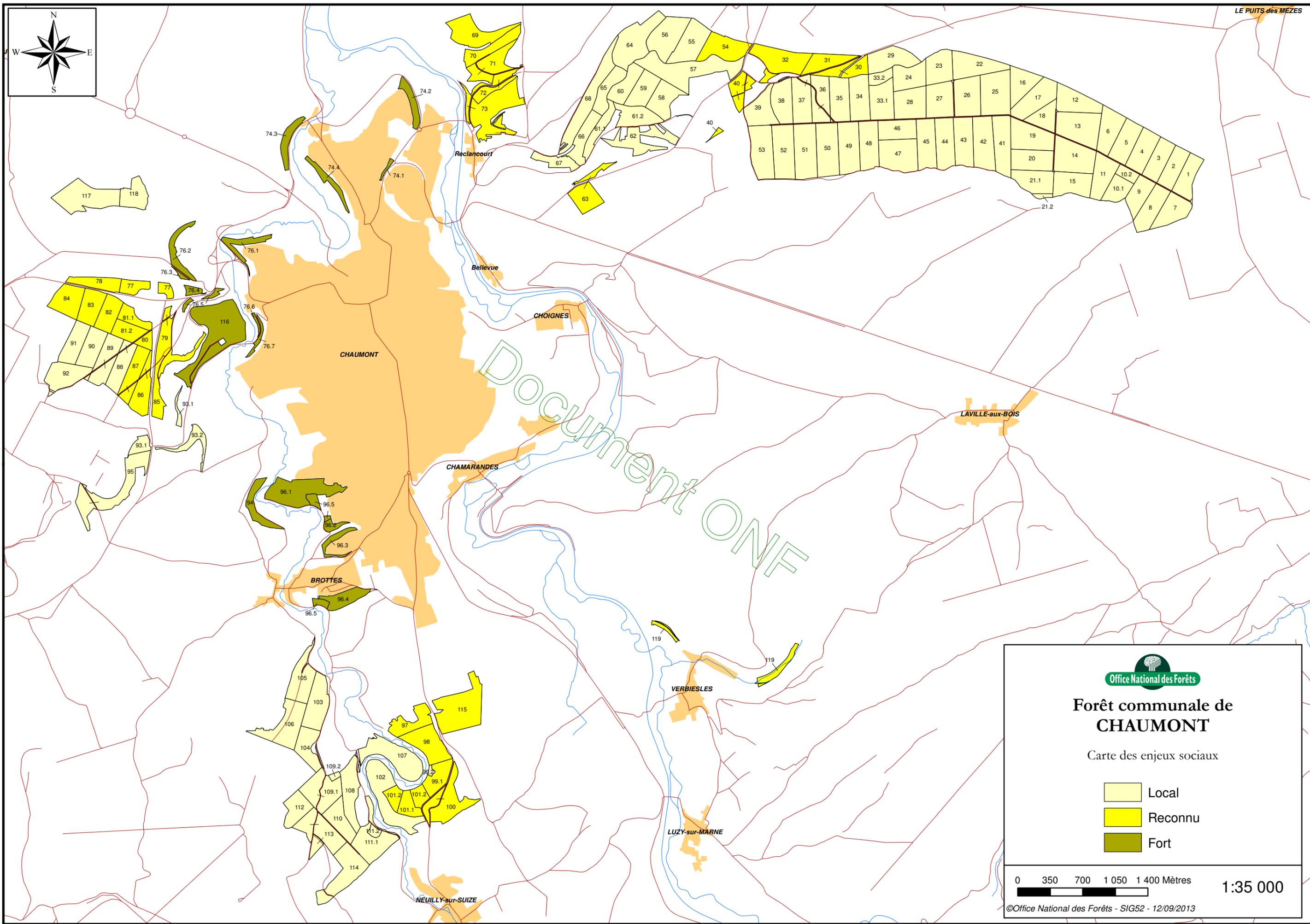
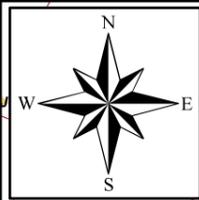


Forêt communale de CHAUMONT

Carte des enjeux écologiques

- Ordinaire
- Reconnu



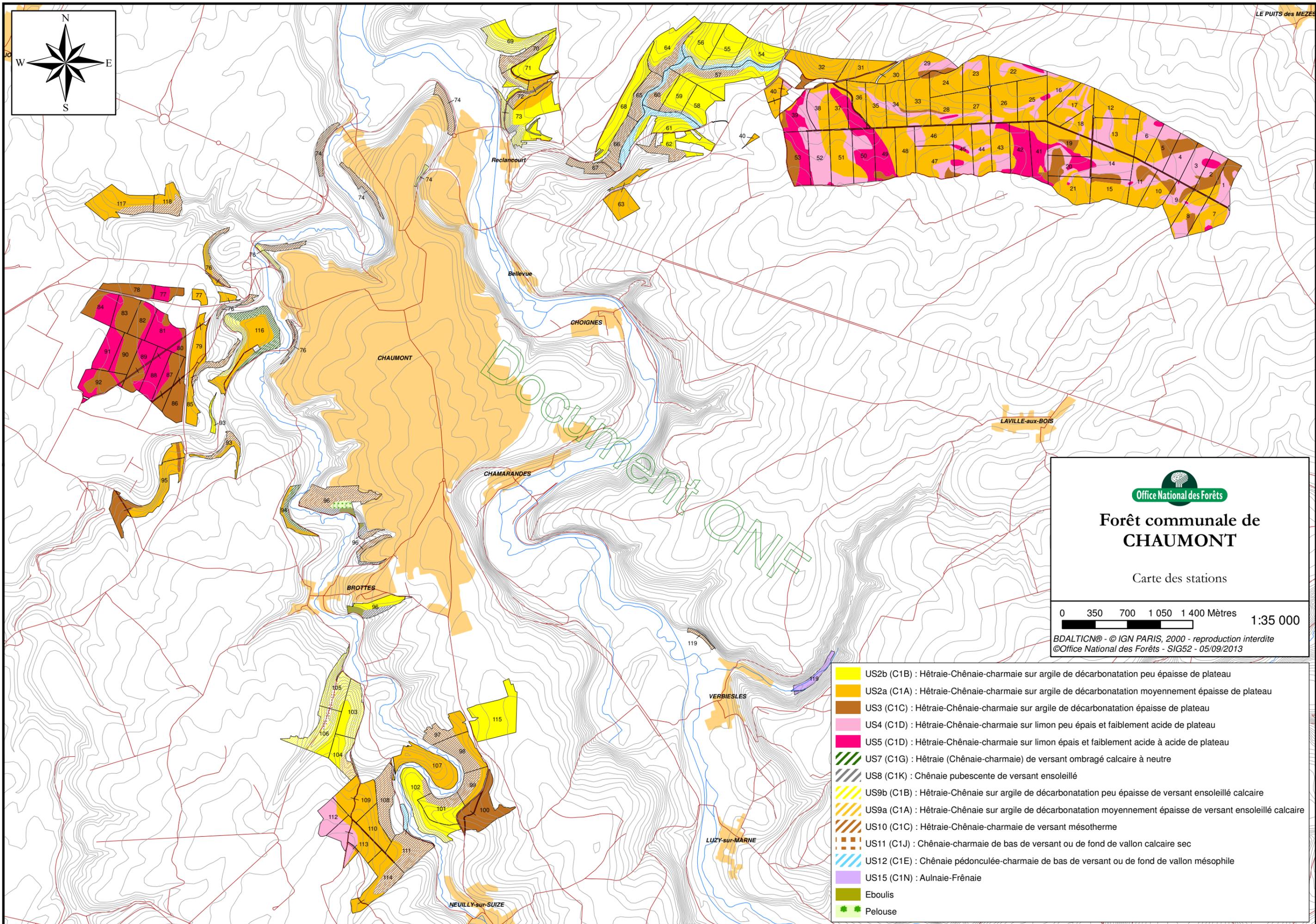
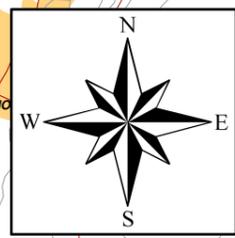


Forêt communale de CHAUMONT

Carte des enjeux sociaux

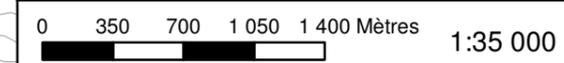
- Local
- Reconnu
- Fort

0 350 700 1 050 1 400 Mètres 1:35 000



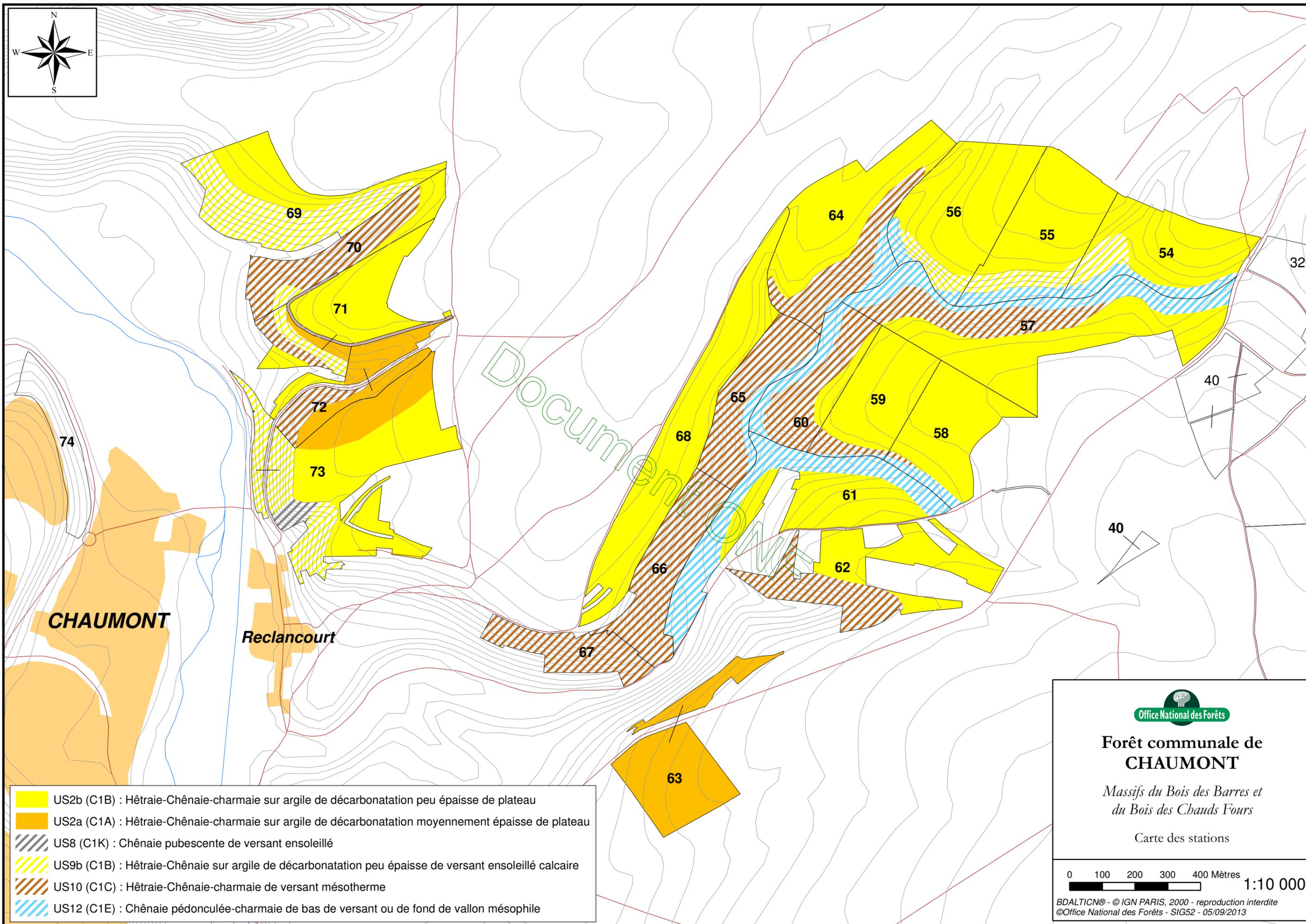
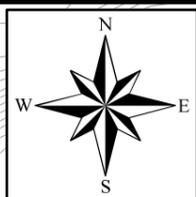
Forêt communale de CHAUMONT

Carte des stations



BDALTCN® - © IGN PARIS, 2000 - reproduction interdite
©Office National des Forêts - SIG52 - 05/09/2013

- US2b (C1B) : Hêtraie-Chênaie-charmaie sur argile de décarbonatation peu épaisse de plateau
- US2a (C1A) : Hêtraie-Chênaie-charmaie sur argile de décarbonatation moyennement épaisse de plateau
- US3 (C1C) : Hêtraie-Chênaie-charmaie sur argile de décarbonatation épaisse de plateau
- US4 (C1D) : Hêtraie-Chênaie-charmaie sur limon peu épais et faiblement acide de plateau
- US5 (C1D) : Hêtraie-Chênaie-charmaie sur limon épais et faiblement acide à acide de plateau
- US7 (C1G) : Hêtraie (Chênaie-charmaie) de versant ombragé calcaire à neutre
- US8 (C1K) : Chênaie pubescente de versant ensoleillé
- US9b (C1B) : Hêtraie-Chênaie sur argile de décarbonatation peu épaisse de versant ensoleillé calcaire
- US9a (C1A) : Hêtraie-Chênaie sur argile de décarbonatation moyennement épaisse de versant ensoleillé calcaire
- US10 (C1C) : Hêtraie-Chênaie-charmaie de versant mésotherme
- US11 (C1J) : Chênaie-charmaie de bas de versant ou de fond de vallon calcaire sec
- US12 (C1E) : Chênaie pédonculée-charmaie de bas de versant ou de fond de vallon mésophile
- US15 (C1N) : Aulnaie-Frênaie
- Eboulis
- Pelouse



- US2b (C1B) : Hêtraie-Chênaie-charmaie sur argile de décarbonatation peu épaisse de plateau
- US2a (C1A) : Hêtraie-Chênaie-charmaie sur argile de décarbonatation moyennement épaisse de plateau
- US8 (C1K) : Chênaie pubescente de versant ensoleillé
- US9b (C1B) : Hêtraie-Chênaie sur argile de décarbonatation peu épaisse de versant ensoleillé calcaire
- US10 (C1C) : Hêtraie-Chênaie-charmaie de versant mésotherme
- US12 (C1E) : Chênaie pédonculée-charmaie de bas de versant ou de fond de vallon mésophile



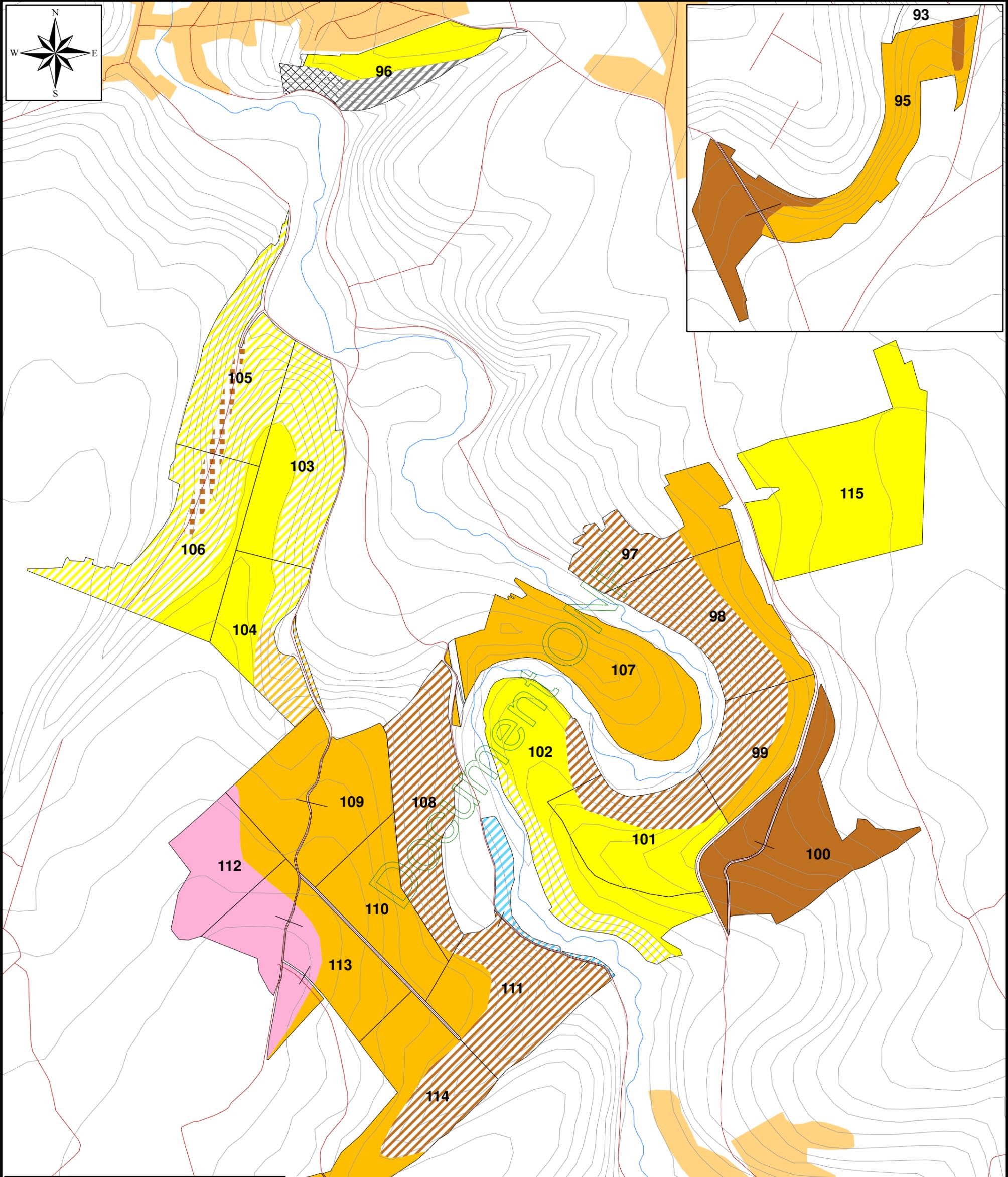
Forêt communale de **CHAUMONT**

*Massifs du Bois des Barres et
du Bois des Chauds Fours*

Carte des stations



BDALTCN® - © IGN PARIS, 2000 - reproduction interdite
©Office National des Forêts - SIG52 - 05/09/2013



Forêt communale de CHAUMONT

Massif de Brottes

Carte des stations

0 100 200 300 400 Mètres

1:10 000

BDALTCN® - © IGN PARIS, 2000 - reproduction interdite
©Office National des Forêts - SIG52 - 05/09/2013

-  US2b (C1B) : Hêtraie-Chênaie-charmaie sur argile de décarbonatation peu épaisse de plateau
-  US2a (C1A) : Hêtraie-Chênaie-charmaie sur argile de décarbonatation moyennement épaisse de plateau
-  US3 (C1C) : Hêtraie-Chênaie-charmaie sur argile de décarbonatation épaisse de plateau
-  US4 (C1D) : Hêtraie-Chênaie-charmaie sur limon peu épais et faiblement acide de plateau
-  US8 (C1K) : Chênaie pubescente de versant ensoleillé
-  US9b (C1B) : Hêtraie-Chênaie sur argile de décarbonatation peu épaisse de versant ensoleillé calcaire
-  US9a (C1A) : Hêtraie-Chênaie sur argile de décarbonatation moyennement épaisse de versant ensoleillé calcaire
-  US10 (C1C) : Hêtraie-Chênaie-charmaie de versant mésotherme
-  US11 (C1J) : Chênaie-charmaie de bas de versant ou de fond de vallon calcaire sec
-  US12 (C1E) : Chênaie pédonculée-charmaie de bas de versant ou de fond de vallon mésophile
-  Eboulis



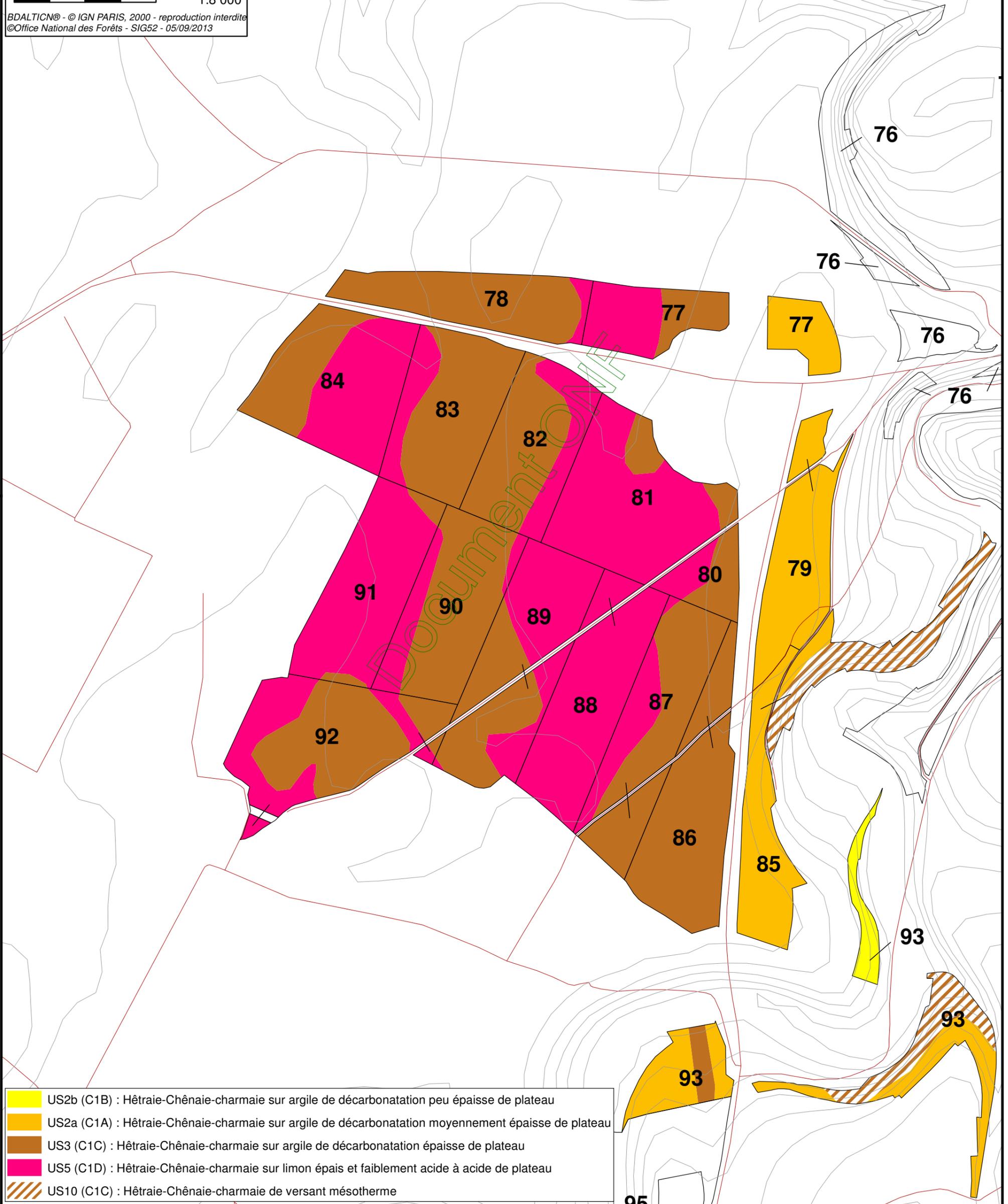
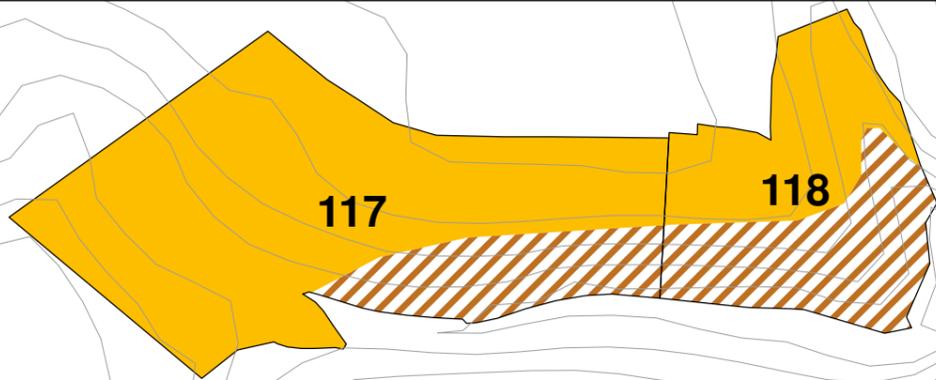
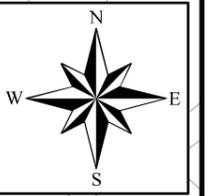
Forêt communale de CHAUMONT

Massif du Bois du Fays

Carte des stations

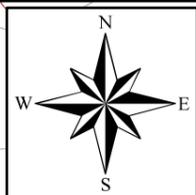
0 80 160 240 320 Mètres
1:8 000

BDALTI© - © IGN PARIS, 2000 - reproduction interdite
©Office National des Forêts - SIG52 - 05/09/2013



-  US2b (C1B) : Hêtraie-Chênaie-charmaie sur argile de décarbonatation peu épaisse de plateau
-  US2a (C1A) : Hêtraie-Chênaie-charmaie sur argile de décarbonatation moyennement épaisse de plateau
-  US3 (C1C) : Hêtraie-Chênaie-charmaie sur argile de décarbonatation épaisse de plateau
-  US5 (C1D) : Hêtraie-Chênaie-charmaie sur limon épais et faiblement acide à acide de plateau
-  US10 (C1C) : Hêtraie-Chênaie-charmaie de versant mésotherme

95



Forêt communale de CHAUMONT

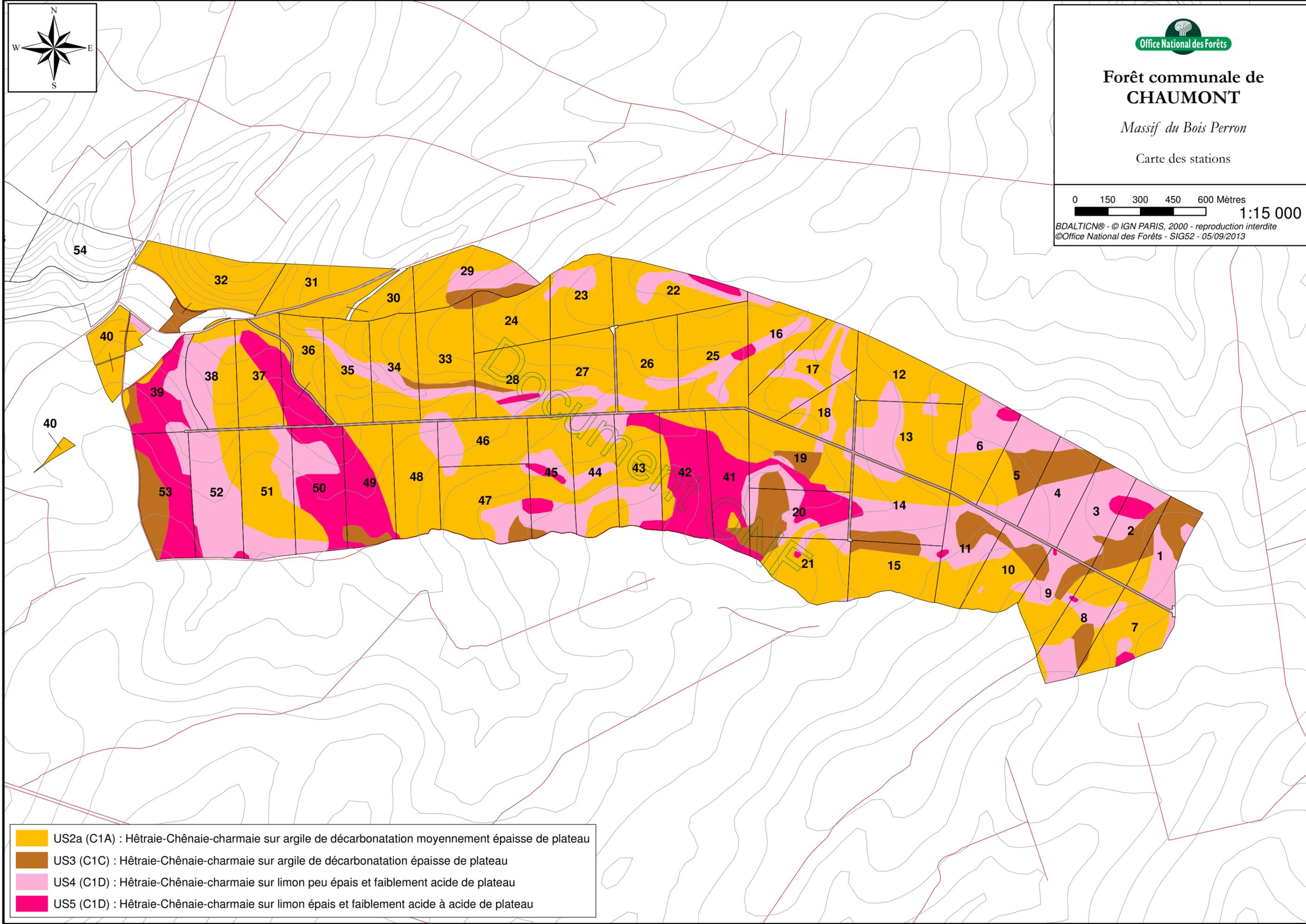
Massif du Bois Perron

Carte des stations

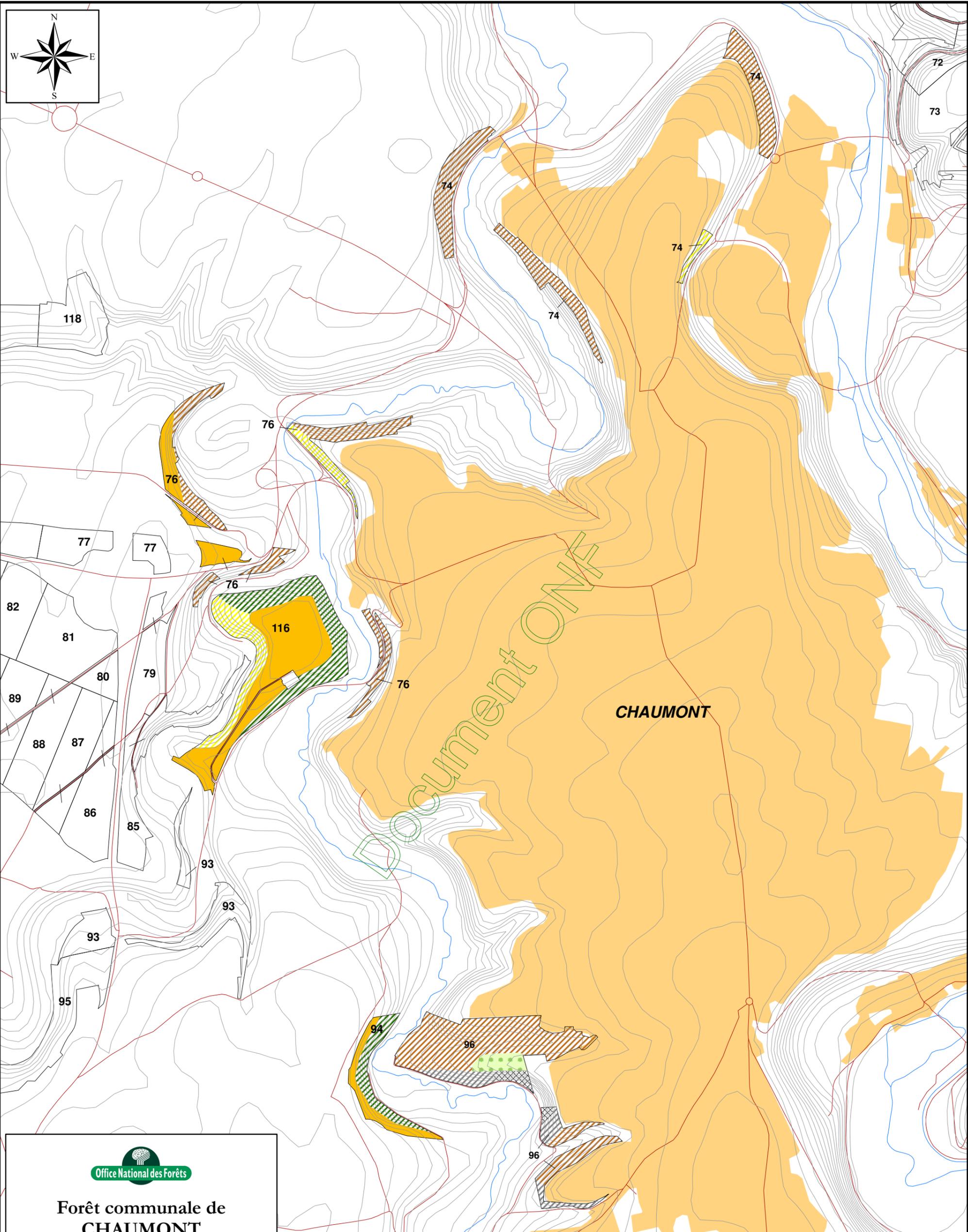
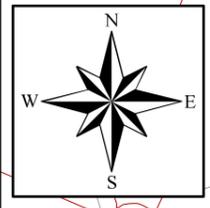
0 150 300 450 600 Mètres

1:15 000

BDALTCN® - © IGN PARIS, 2000 - reproduction interdite
©Office National des Forêts - SIG52 - 05/09/2013



-  US2a (C1A) : Hêtraie-Chênaie-charmaie sur argile de décarbonatation moyennement épaisse de plateau
-  US3 (C1C) : Hêtraie-Chênaie-charmaie sur argile de décarbonatation épaisse de plateau
-  US4 (C1D) : Hêtraie-Chênaie-charmaie sur limon peu épais et faiblement acide de plateau
-  US5 (C1D) : Hêtraie-Chênaie-charmaie sur limon épais et faiblement acide à acide de plateau



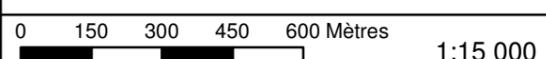
Document ONF



Forêt communale de CHAUMONT

*Massifs de Saint-Roch
et des remparts verts*

Carte des stations



BDALTCN® - © IGN PARIS, 2000 - reproduction interdite
©Office National des Forêts - SIG52 - 05/09/2013

-  US2a (C1A) : Hêtraie-Chênaie-charmaie sur argile de décarbonatation moyennement épaisse de plateau
-  US7 (C1G) : Hêtraie (Chênaie-charmaie) de versant ombragé calcaire à neutre
-  US8 (C1K) : Chênaie pubescente de versant ensoleillé
-  US9b (C1B) : Hêtraie-Chênaie sur argile de décarbonatation peu épaisse de versant ensoleillé calcaire
-  US10 (C1C) : Hêtraie-Chênaie-charmaie de versant mésotherme
-  Eboulis
-  Pelouse



**Forêt communale de
CHAUMONT**

Massif de Verbiesles

Carte des stations



BDALTI© - © IGN PARIS, 2000 - reproduction interdite
©Office National des Forêts - SIG52 - 05/09/2013

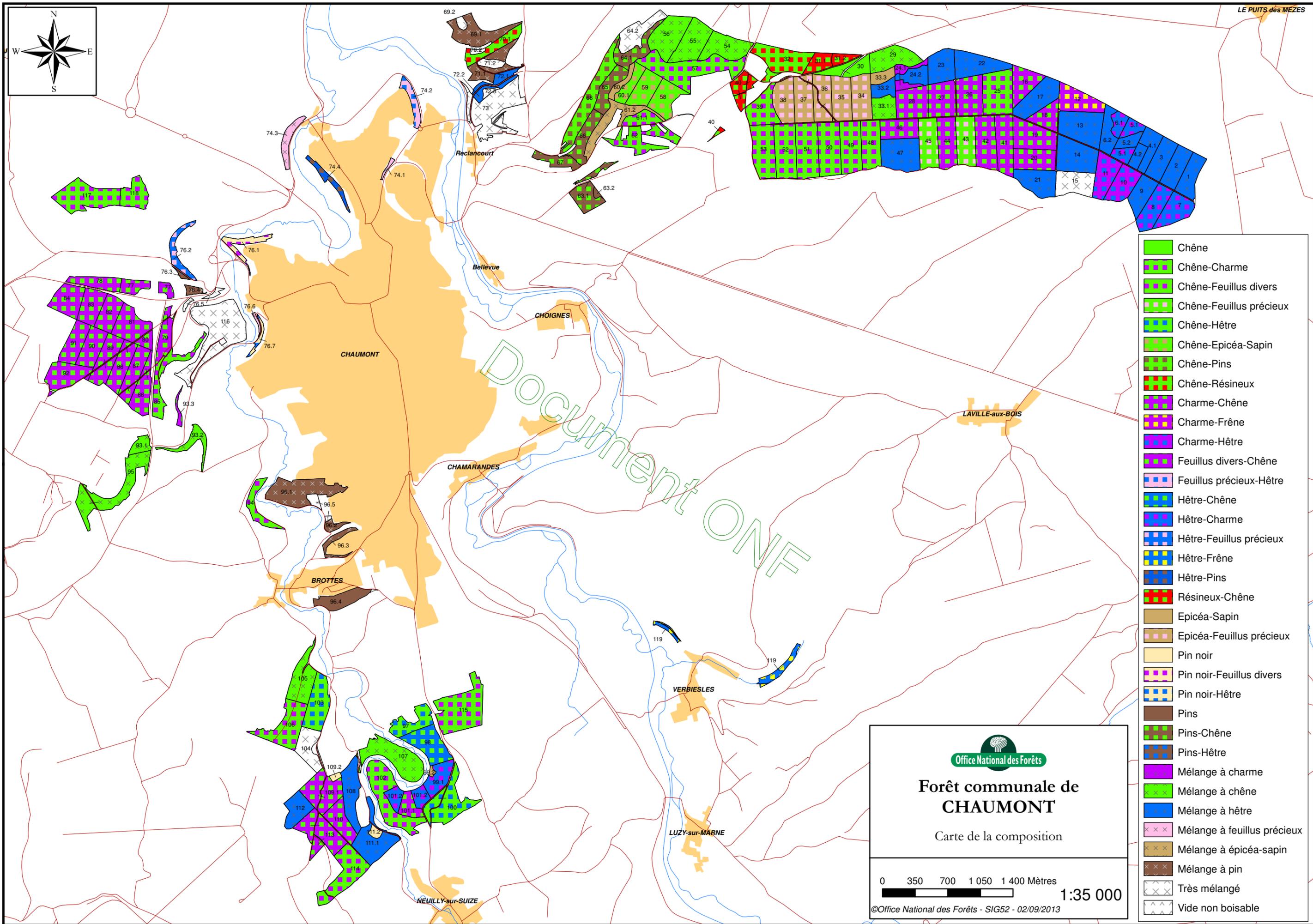
Document ONF

119

119

VERBIESLES

-  US10 (C1C) : Hêtraie-Chênaie-charmaie de versant mésotherme
-  US15 (C1N) : Aulnaie-Frênaie

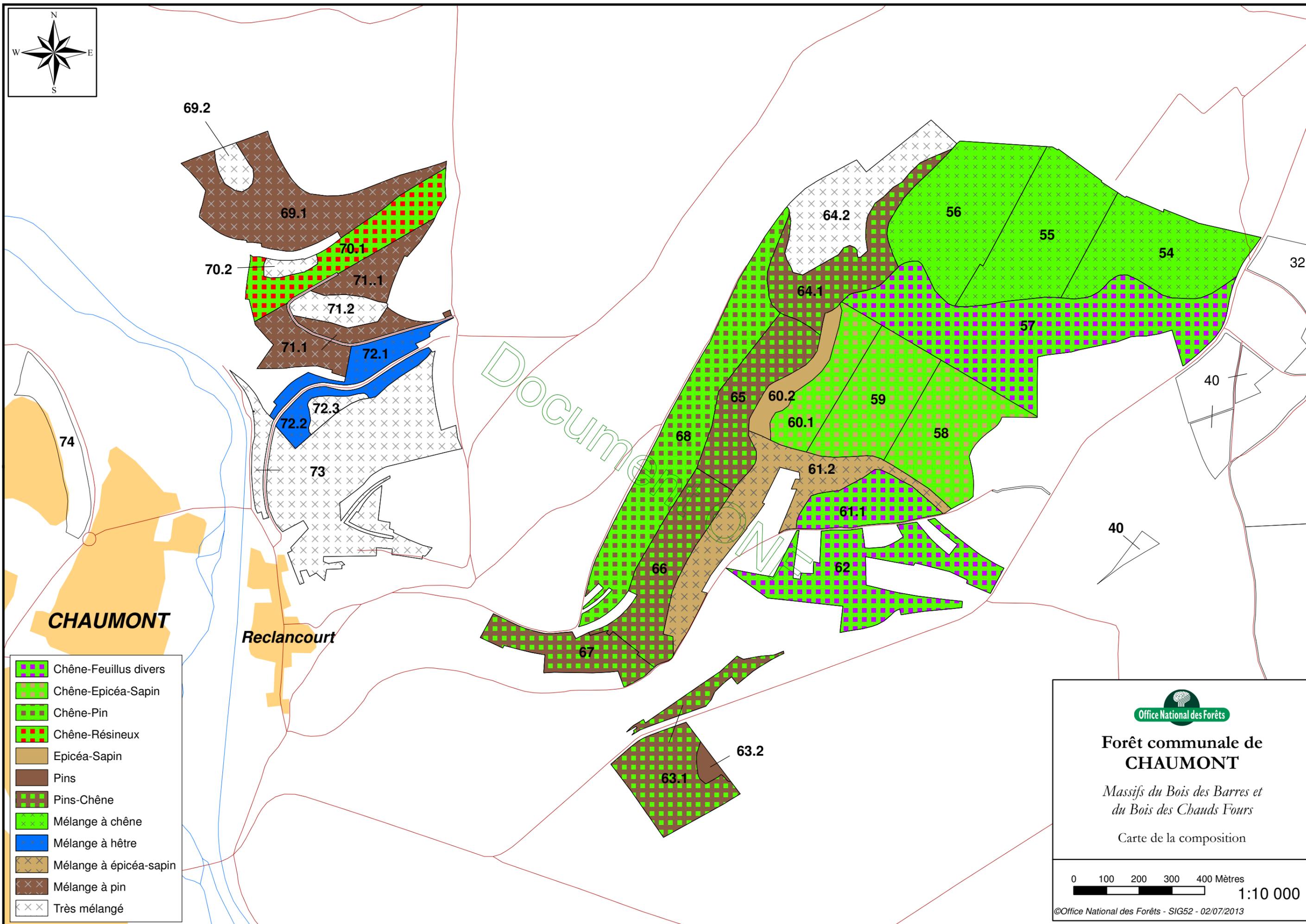
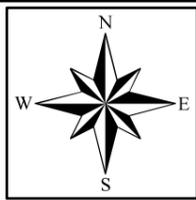


- Chêne
- Chêne-Charme
- Chêne-Feuillus divers
- Chêne-Feuillus précieux
- Chêne-Hêtre
- Chêne-Epicéa-Sapin
- Chêne-Pins
- Chêne-Résineux
- Charme-Chêne
- Charme-Frêne
- Charme-Hêtre
- Feuillus divers-Chêne
- Feuillus précieux-Hêtre
- Hêtre-Chêne
- Hêtre-Charme
- Hêtre-Feuillus précieux
- Hêtre-Frêne
- Hêtre-Pins
- Résineux-Chêne
- Epicéa-Sapin
- Epicéa-Feuillus précieux
- Pin noir
- Pin noir-Feuillus divers
- Pin noir-Hêtre
- Pins
- Pins-Chêne
- Pins-Hêtre
- Mélange à charme
- Mélange à chêne
- Mélange à hêtre
- Mélange à feuillus précieux
- Mélange à épicéa-sapin
- Mélange à pin
- Très mélangé
- Vide non boisable


Office National des Forêts
Forêt communale de CHAUMONT
 Carte de la composition

0 350 700 1 050 1 400 Mètres

 1:35 000
 ©Office National des Forêts - SIG52 - 02/09/2013



Document

-  Chêne-Feuillus divers
-  Chêne-Epicéa-Sapin
-  Chêne-Pin
-  Chêne-Résineux
-  Epicéa-Sapin
-  Pins
-  Pins-Chêne
-  Mélange à chêne
-  Mélange à hêtre
-  Mélange à épicéa-sapin
-  Mélange à pin
-  Très mélangé


Office National des Forêts

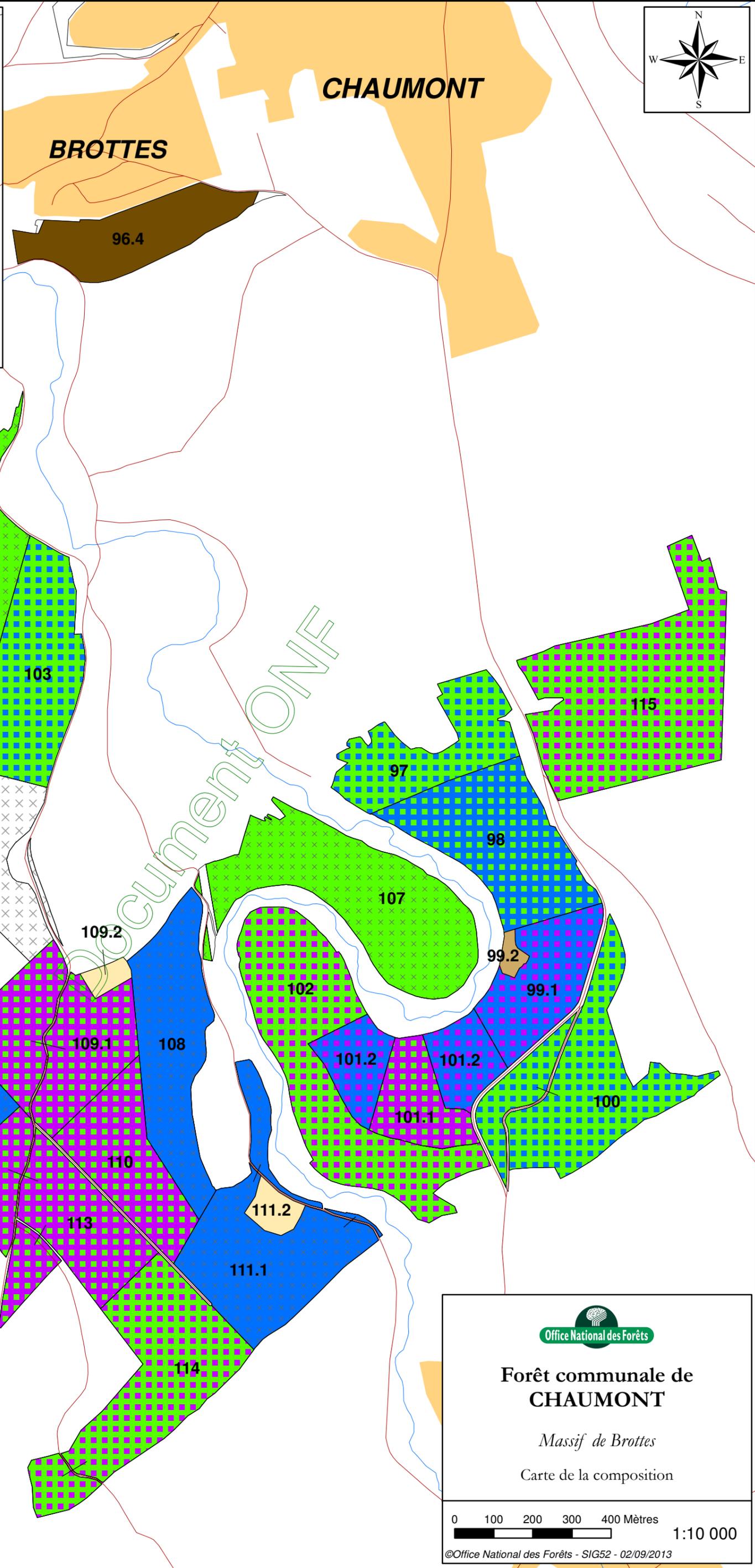
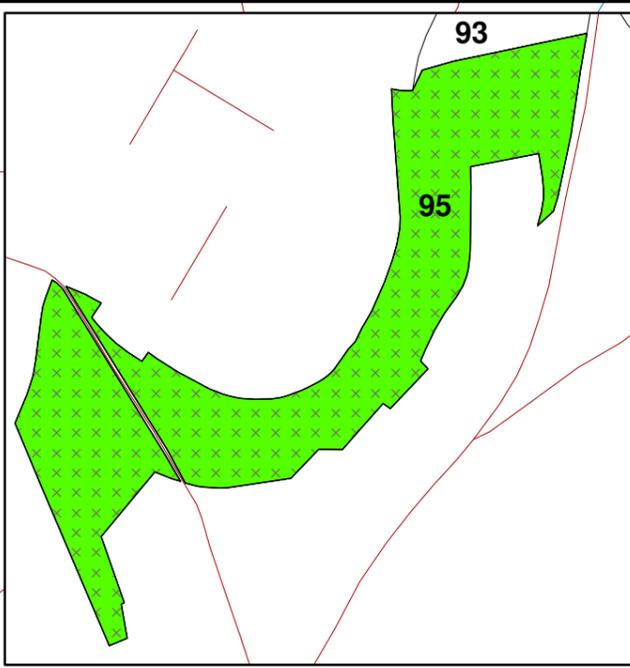
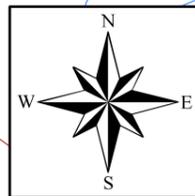
**Forêt communale de
CHAUMONT**

*Massifs du Bois des Barres et
du Bois des Chauds Fours*

Carte de la composition

0 100 200 300 400 Mètres
1:10 000

©Office National des Forêts - SIG52 - 02/07/2013

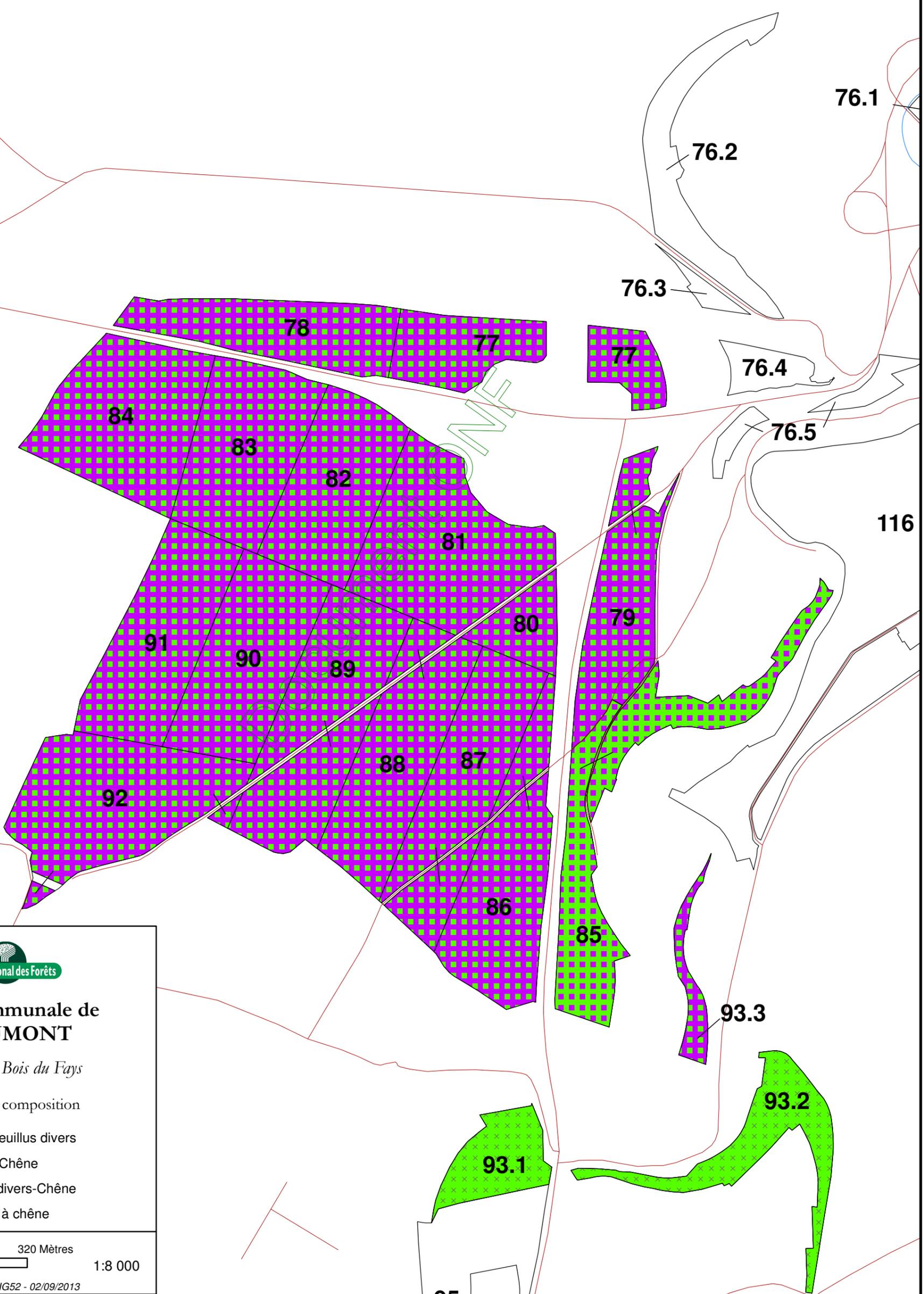
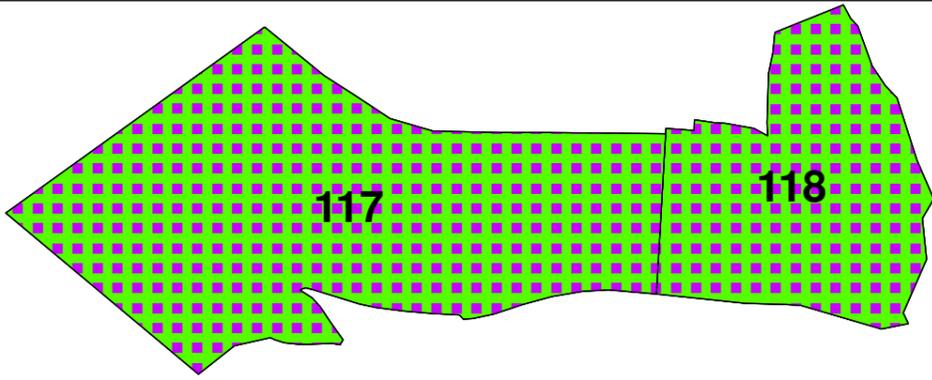
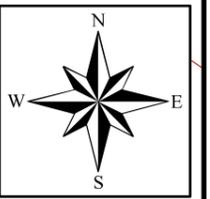


-  Chêne-Charme
-  Chêne-Feuillus divers
-  Chêne-Hêtre
-  Charme-Chêne
-  Hêtre-Chêne
-  Hêtre-Charme
-  Epicéa
-  Pin noir
-  Pins
-  Mélange à chêne
-  Mélange à hêtre
-  Très mélangé


**Forêt communale de
CHAUMONT**
Massif de Brottes
Carte de la composition

0 100 200 300 400 Mètres 1:10 000

©Office National des Forêts - SIG52 - 02/09/2013



**Forêt communale de
CHAUMONT**

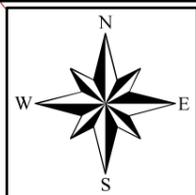
Massif du Bois du Fays

Carte de la composition

-  Chêne-Feuillus divers
-  Charme-Chêne
-  Feuillus divers-Chêne
-  Mélange à chêne

0 80 160 240 320 Mètres

1:8 000



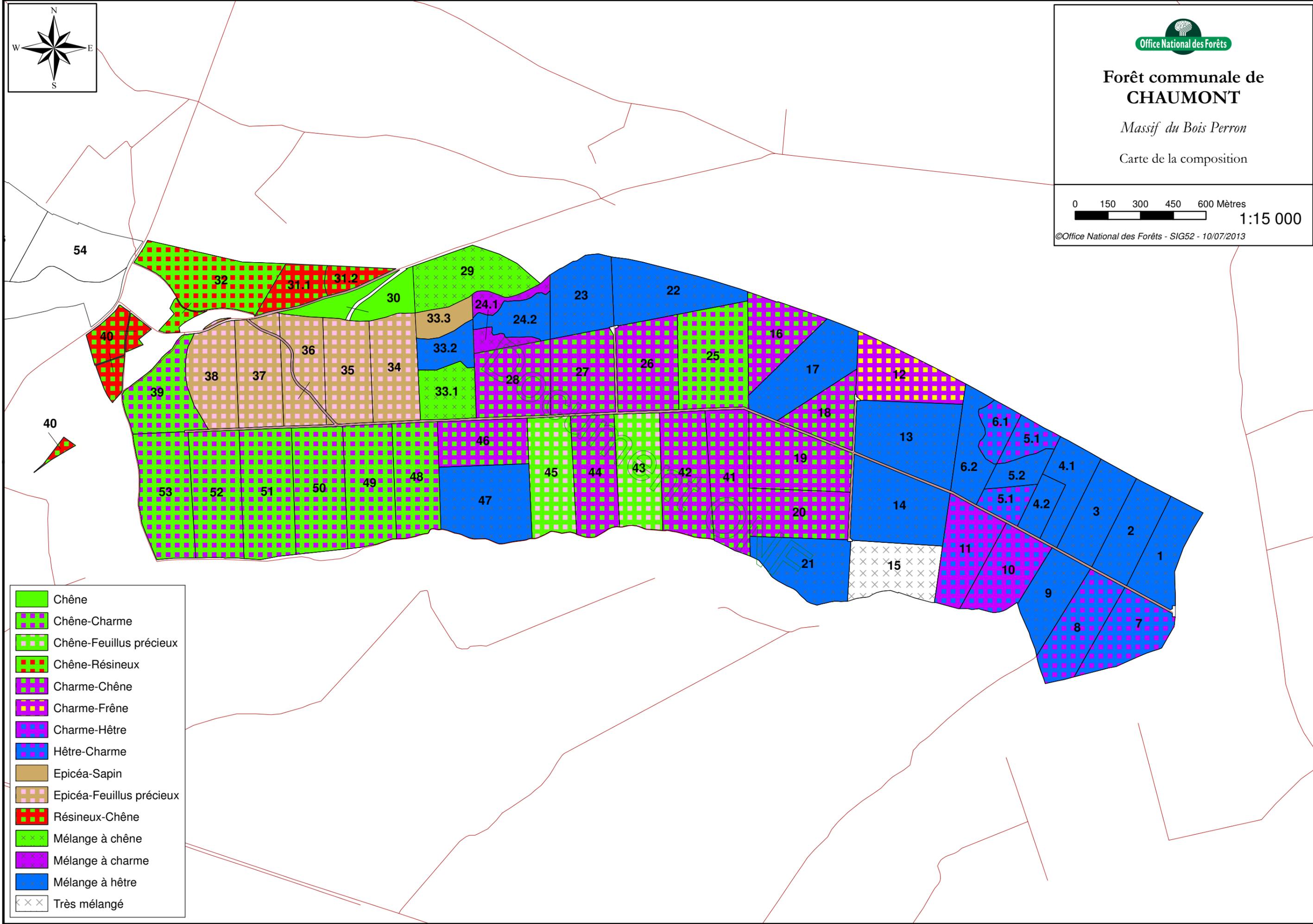
Forêt communale de CHAUMONT

Massif du Bois Perron

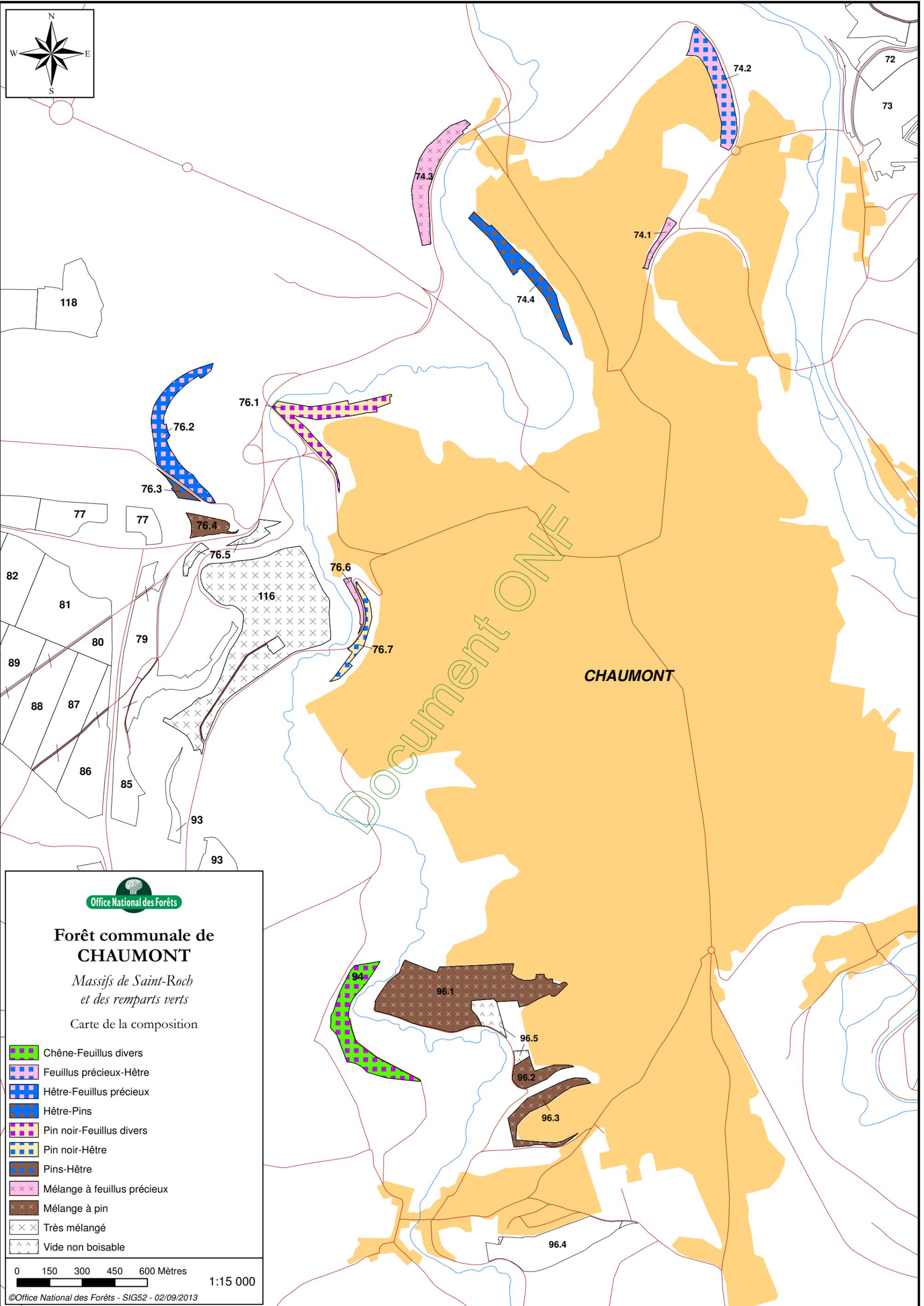
Carte de la composition



©Office National des Forêts - SIG52 - 10/07/2013



-  Chêne
-  Chêne-Charme
-  Chêne-Feuillus précieux
-  Chêne-Résineux
-  Charme-Chêne
-  Charme-Frêne
-  Charme-Hêtre
-  Hêtre-Charme
-  Epicéa-Sapin
-  Epicéa-Feuillus précieux
-  Résineux-Chêne
-  Mélange à chêne
-  Mélange à charme
-  Mélange à hêtre
-  Très mélangé

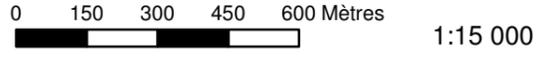


Forêt communale de CHAUMONT

*Massifs de Saint-Roch
et des remparts verts*

Carte de la composition

-  Chêne-Feuillus divers
-  Feuillus précieux-Hêtre
-  Hêtre-Feuillus précieux
-  Hêtre-Pins
-  Pin noir-Feuillus divers
-  Pin noir-Hêtre
-  Pins-Hêtre
-  Mélange à feuillus précieux
-  Mélange à pin
-  Très mélangé
-  Vide non boisable



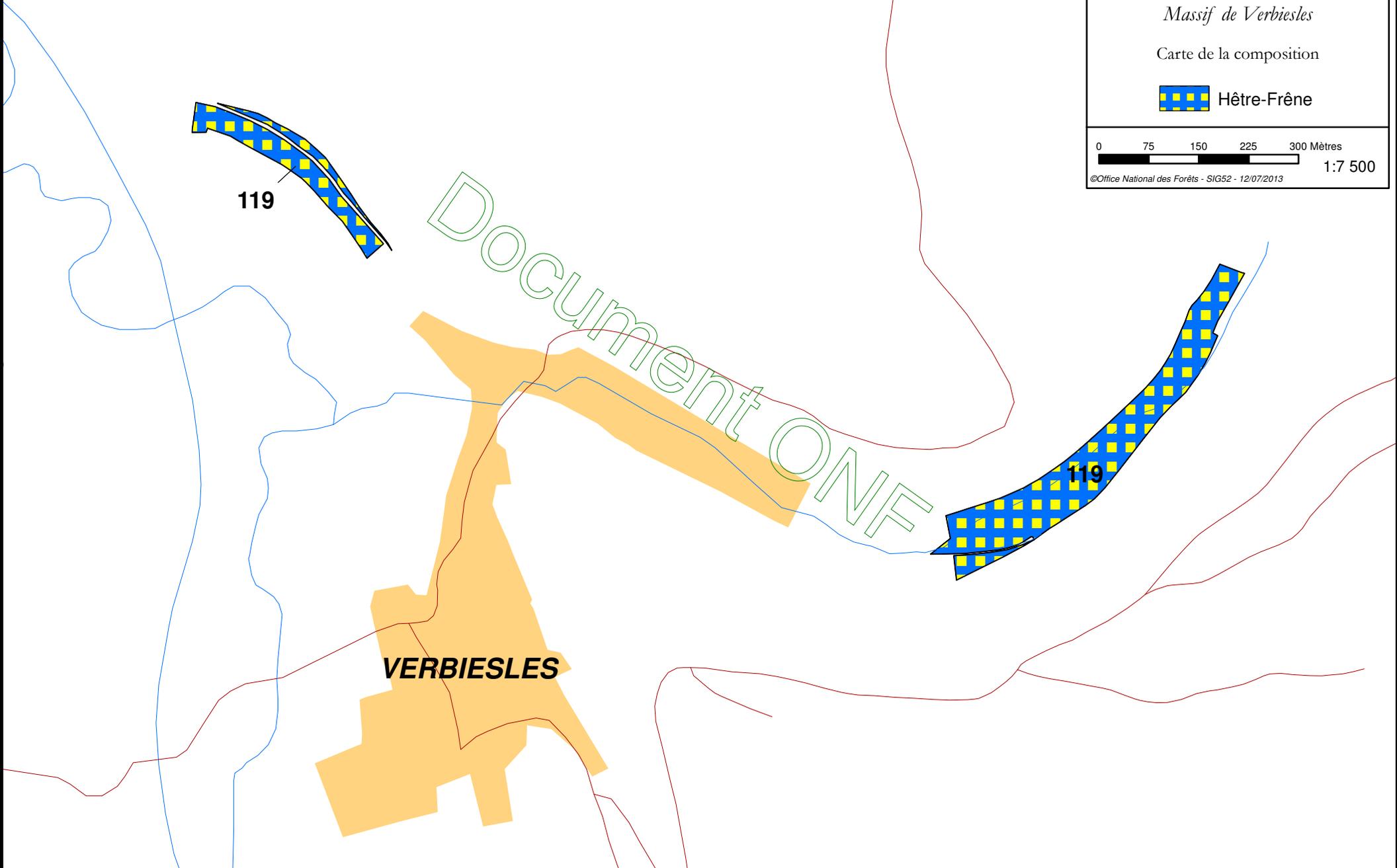
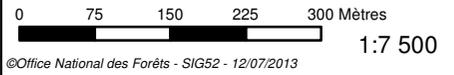


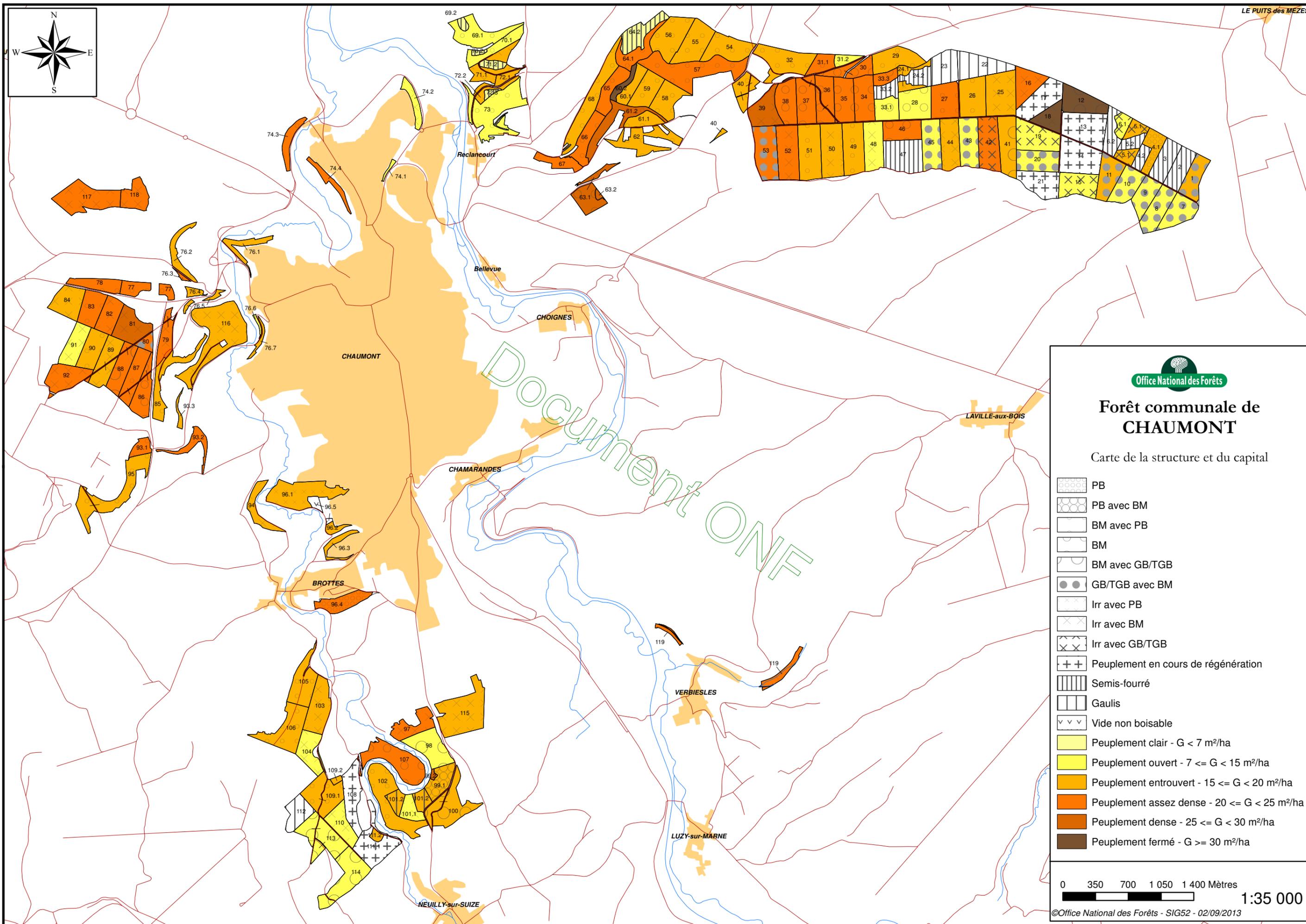
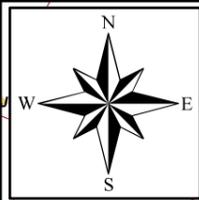
**Forêt communale de
CHAUMONT**

Massif de Verbiesles

Carte de la composition

 **Hêtre-Frêne**



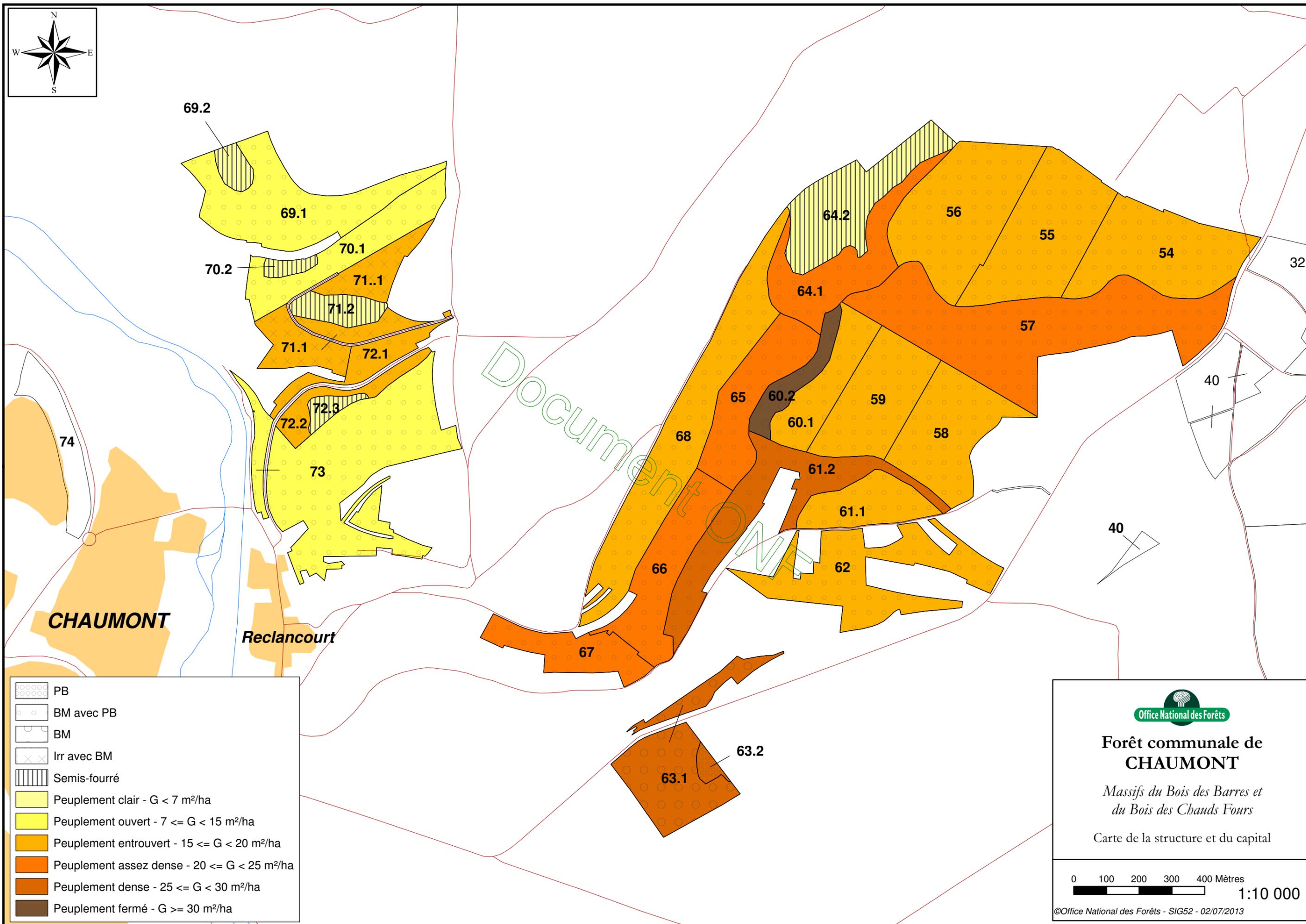
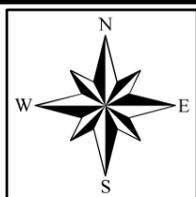


Forêt communale de CHAUMONT

Carte de la structure et du capital

- PB
- PB avec BM
- BM avec PB
- BM
- BM avec GB/TGB
- GB/TGB avec BM
- Irr avec PB
- Irr avec BM
- Irr avec GB/TGB
- Peuplement en cours de régénération
- Semis-fourré
- Gaulis
- Vide non boisable
- Peuplement clair - $G < 7 \text{ m}^2/\text{ha}$
- Peuplement ouvert - $7 \leq G < 15 \text{ m}^2/\text{ha}$
- Peuplement entrouvert - $15 \leq G < 20 \text{ m}^2/\text{ha}$
- Peuplement assez dense - $20 \leq G < 25 \text{ m}^2/\text{ha}$
- Peuplement dense - $25 \leq G < 30 \text{ m}^2/\text{ha}$
- Peuplement fermé - $G \geq 30 \text{ m}^2/\text{ha}$





	PB
	BM avec PB
	BM
	Irr avec BM
	Semis-fourré
	Peuplement clair - $G < 7 \text{ m}^2/\text{ha}$
	Peuplement ouvert - $7 \leq G < 15 \text{ m}^2/\text{ha}$
	Peuplement entrouvert - $15 \leq G < 20 \text{ m}^2/\text{ha}$
	Peuplement assez dense - $20 \leq G < 25 \text{ m}^2/\text{ha}$
	Peuplement dense - $25 \leq G < 30 \text{ m}^2/\text{ha}$
	Peuplement fermé - $G \geq 30 \text{ m}^2/\text{ha}$

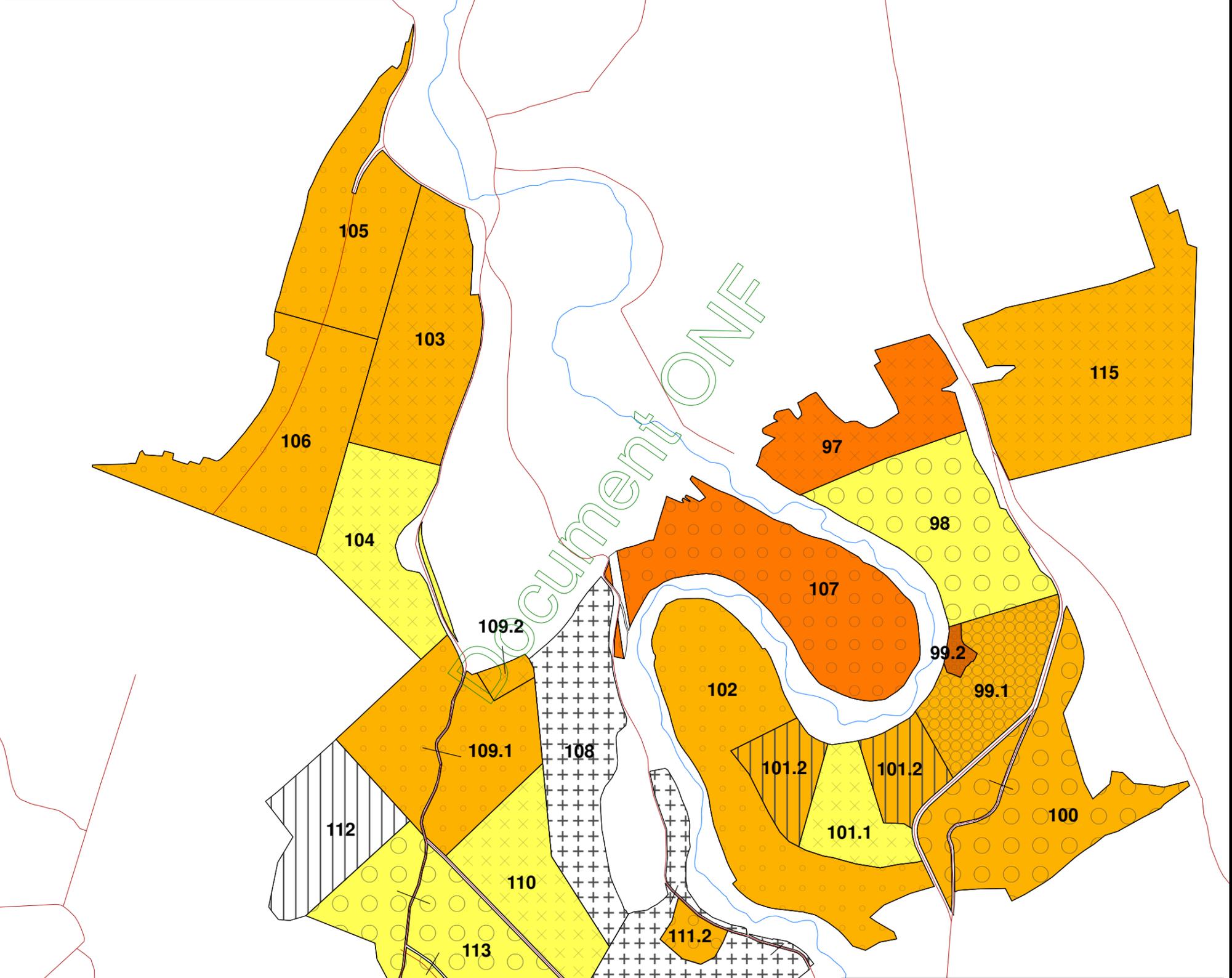
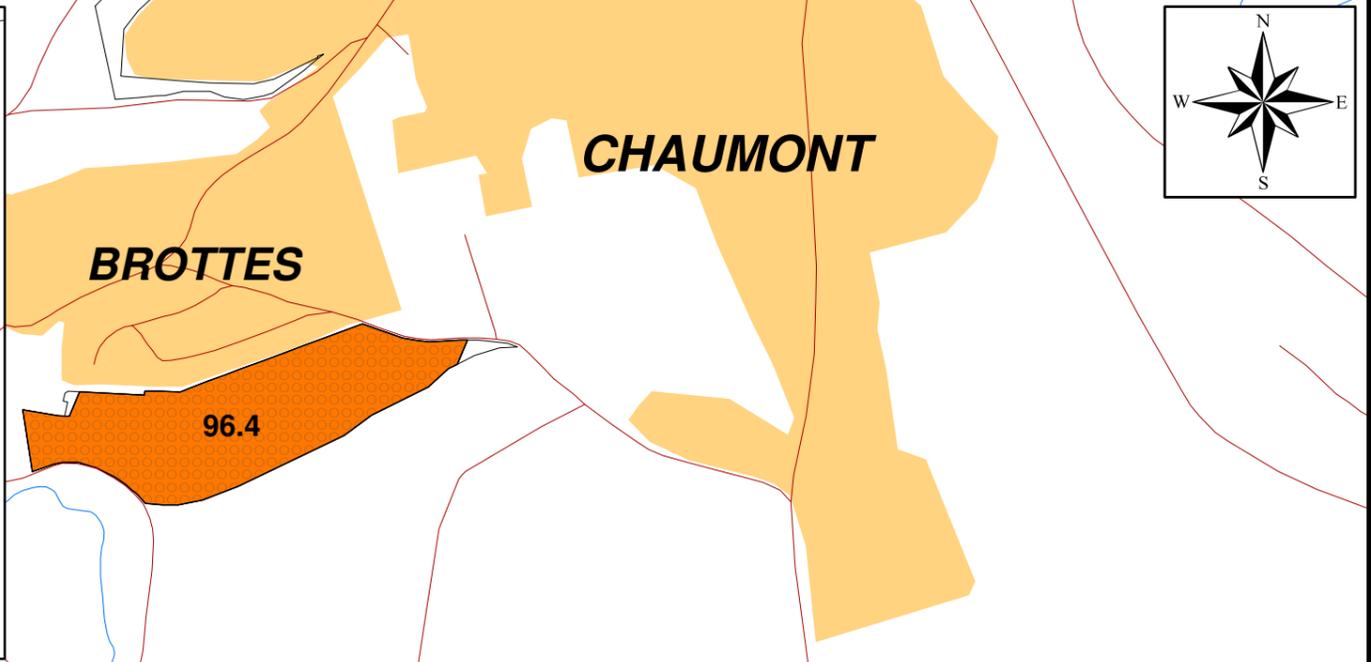
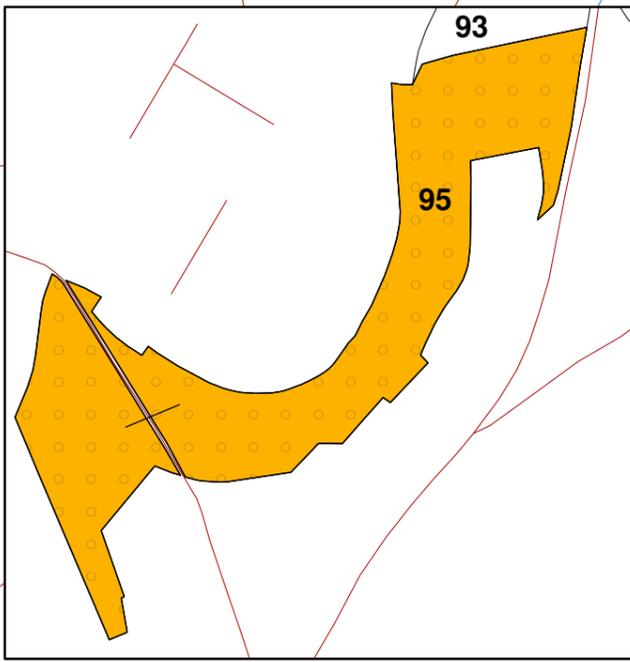
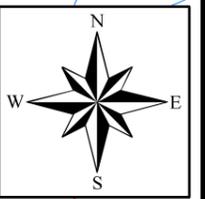


Forêt communale de CHAUMONT

*Massifs du Bois des Barres et
du Bois des Chauds Fours*

Carte de la structure et du capital






**Forêt communale de
CHAUMONT**
Massif de Brottes
Carte de la structure et du capital

0 100 200 300 400 Mètres
1:10 000

©Office National des Forêts - SIG52 - 02/09/2013

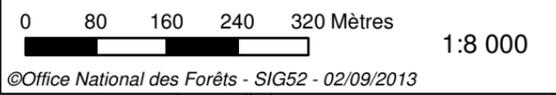
	PB
	PB avec BM
	BM avec PB
	BM
	BM avec GB/TGB
	Irr avec BM
	Peuplement en cours de régénération
	Gaulis
	Peuplement ouvert - $7 \leq G < 15 \text{ m}^2/\text{ha}$
	Peuplement entrouvert - $15 \leq G < 20 \text{ m}^2/\text{ha}$
	Peuplement assez dense - $20 \leq G < 25 \text{ m}^2/\text{ha}$
	Peuplement dense - $25 \leq G < 30 \text{ m}^2/\text{ha}$



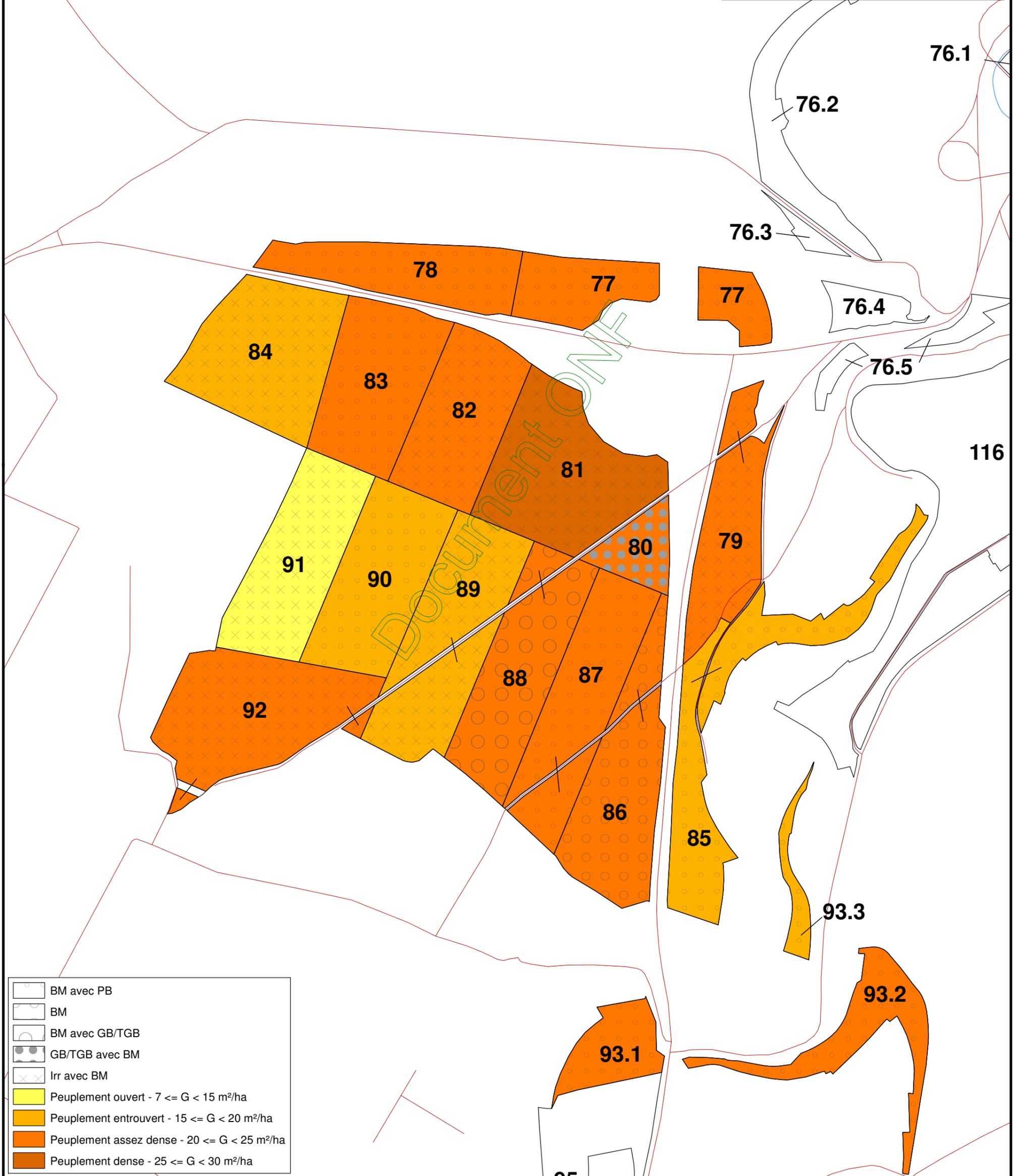
Forêt communale de CHAUMONT

Massif du Bois du Fays

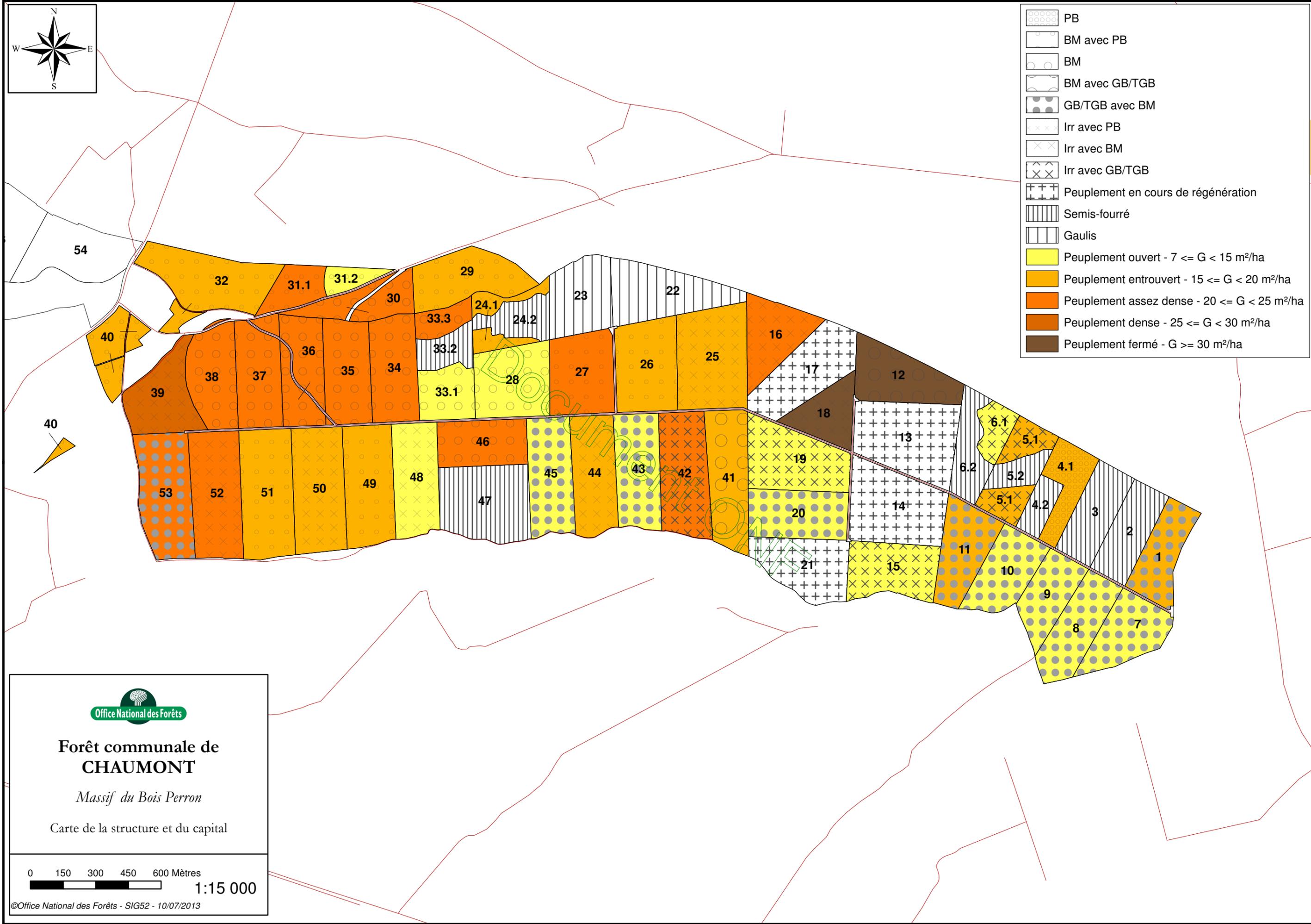
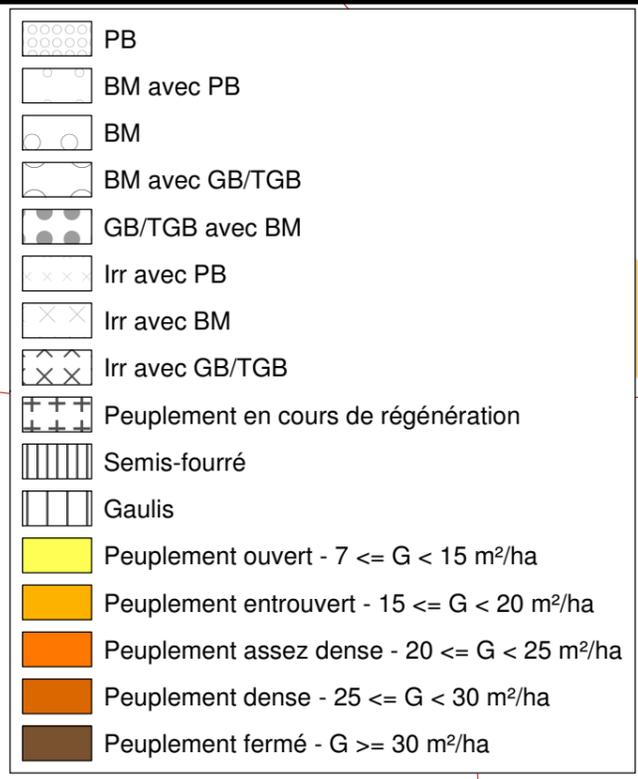
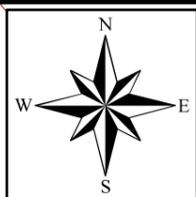
Carte de la structure et du capital



©Office National des Forêts - SIG52 - 02/09/2013



	BM avec PB
	BM
	BM avec GB/TGB
	GB/TGB avec BM
	Irr avec BM
	Peuplement ouvert - $7 \leq G < 15 \text{ m}^2/\text{ha}$
	Peuplement entrouvert - $15 \leq G < 20 \text{ m}^2/\text{ha}$
	Peuplement assez dense - $20 \leq G < 25 \text{ m}^2/\text{ha}$
	Peuplement dense - $25 \leq G < 30 \text{ m}^2/\text{ha}$

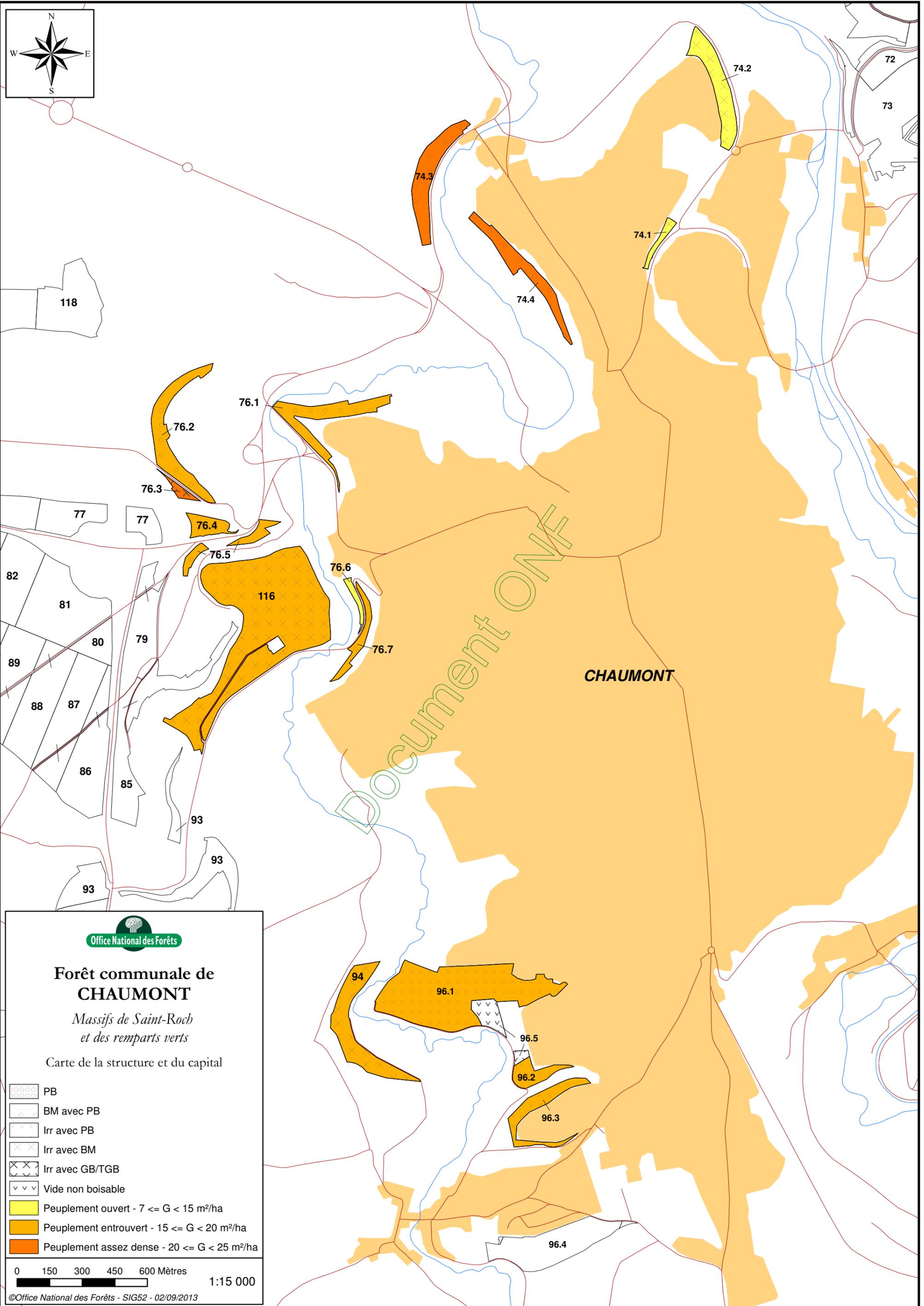
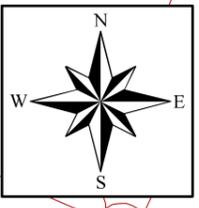


Forêt communale de CHAUMONT

Massif du Bois Perron

Carte de la structure et du capital



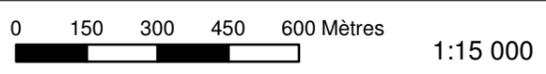


Forêt communale de CHAUMONT

*Massifs de Saint-Roch
et des remparts verts*

Carte de la structure et du capital

- PB
- BM avec PB
- Irr avec PB
- Irr avec BM
- Irr avec GB/TGB
- Vide non boisable
- Peuplement ouvert - $7 \leq G < 15 \text{ m}^2/\text{ha}$
- Peuplement entrouvert - $15 \leq G < 20 \text{ m}^2/\text{ha}$
- Peuplement assez dense - $20 \leq G < 25 \text{ m}^2/\text{ha}$





Forêt communale de CHAUMONT

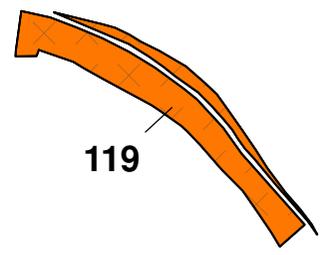
Massif de Verbiesles

Carte de la structure et du capital

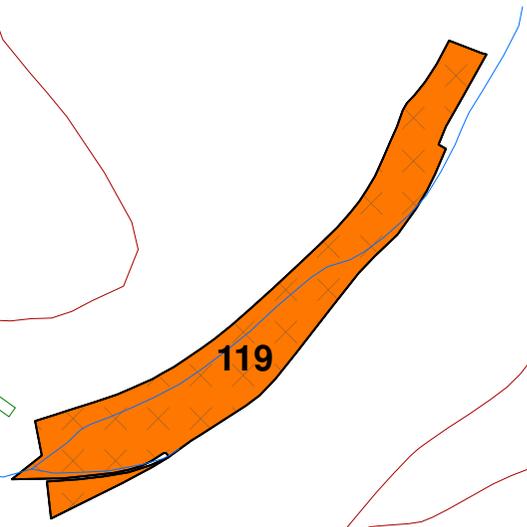
-  Irr avec BM
-  Peuplement assez dense - $20 \leq G < 25 \text{ m}^2/\text{ha}$



Document ONF



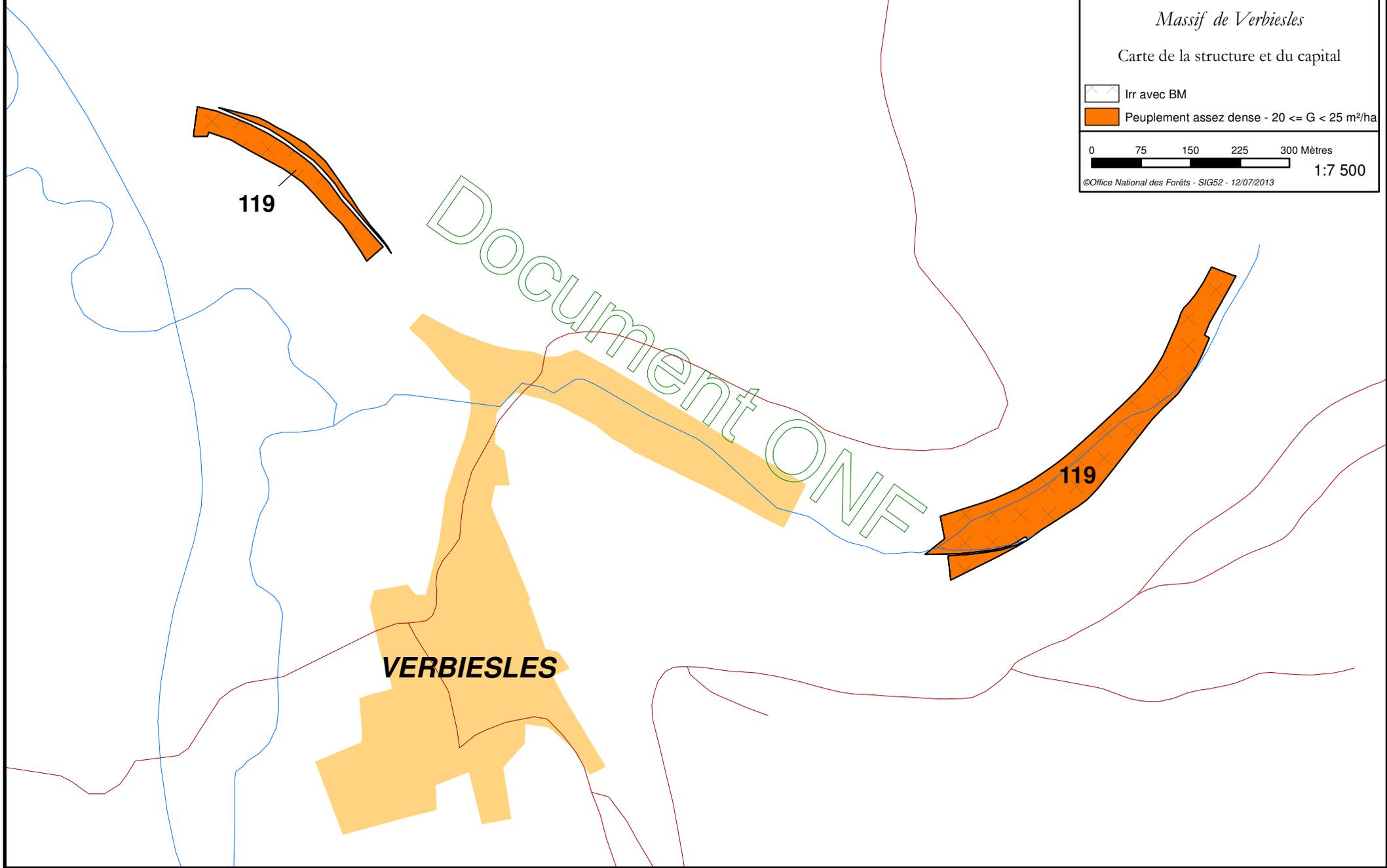
119



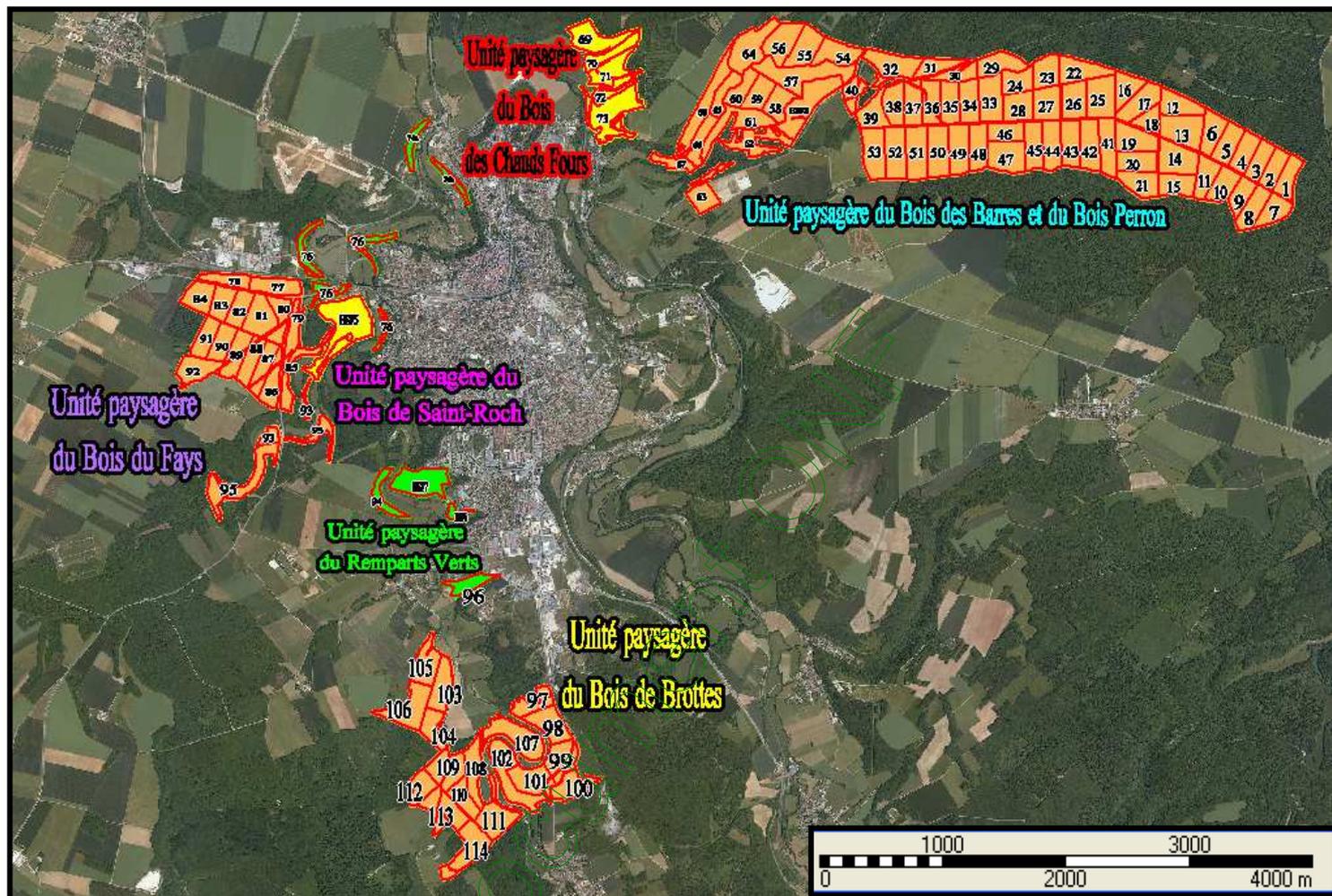
119



VERBIESLES



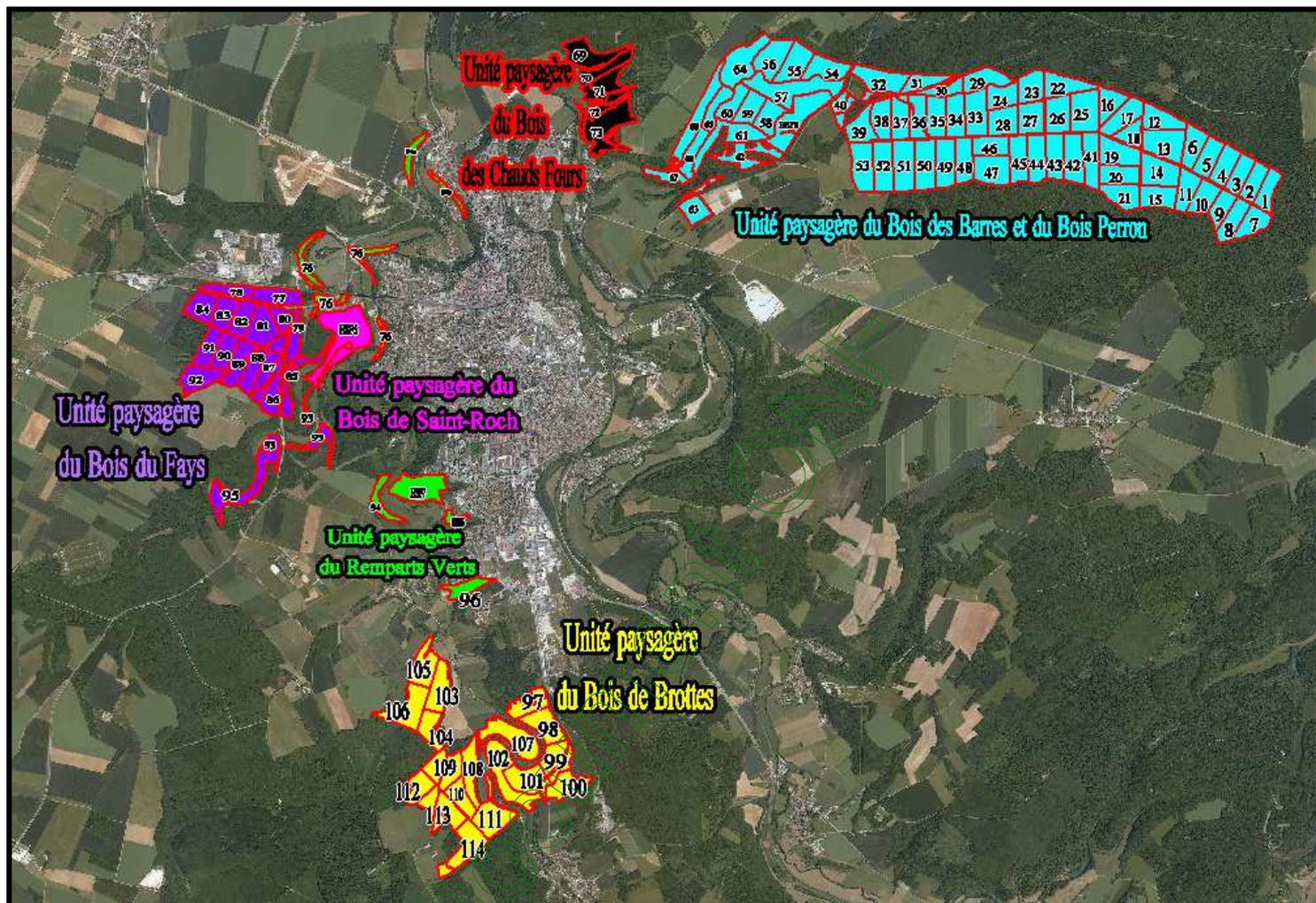
Cartes des paysages.

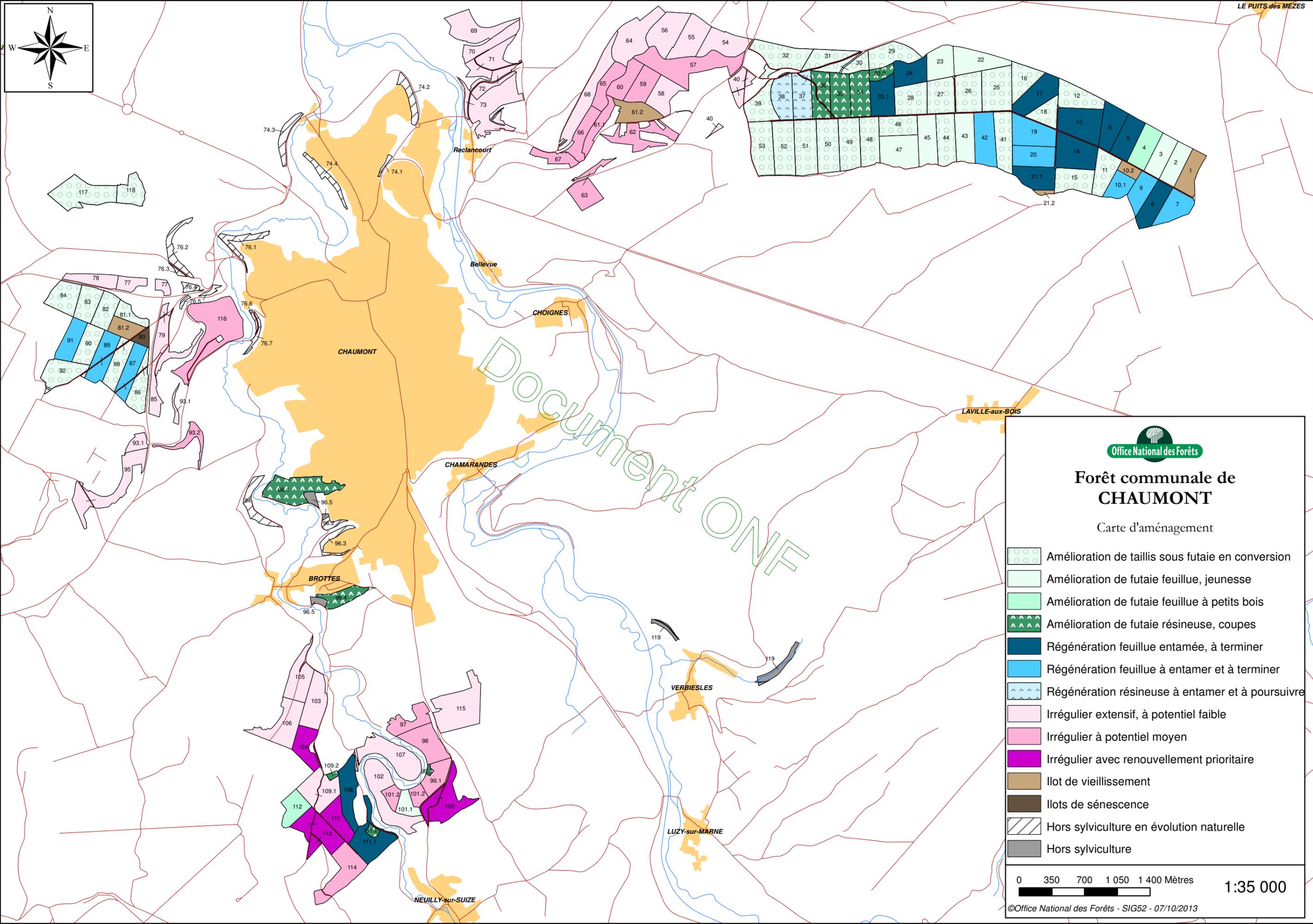
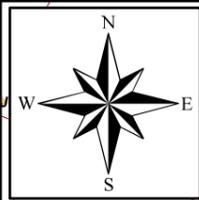


Légende :

- ■ → paysage urbain
- ■ → paysage périurbain
- ■ → paysage rural

Cartes des unités paysagères.



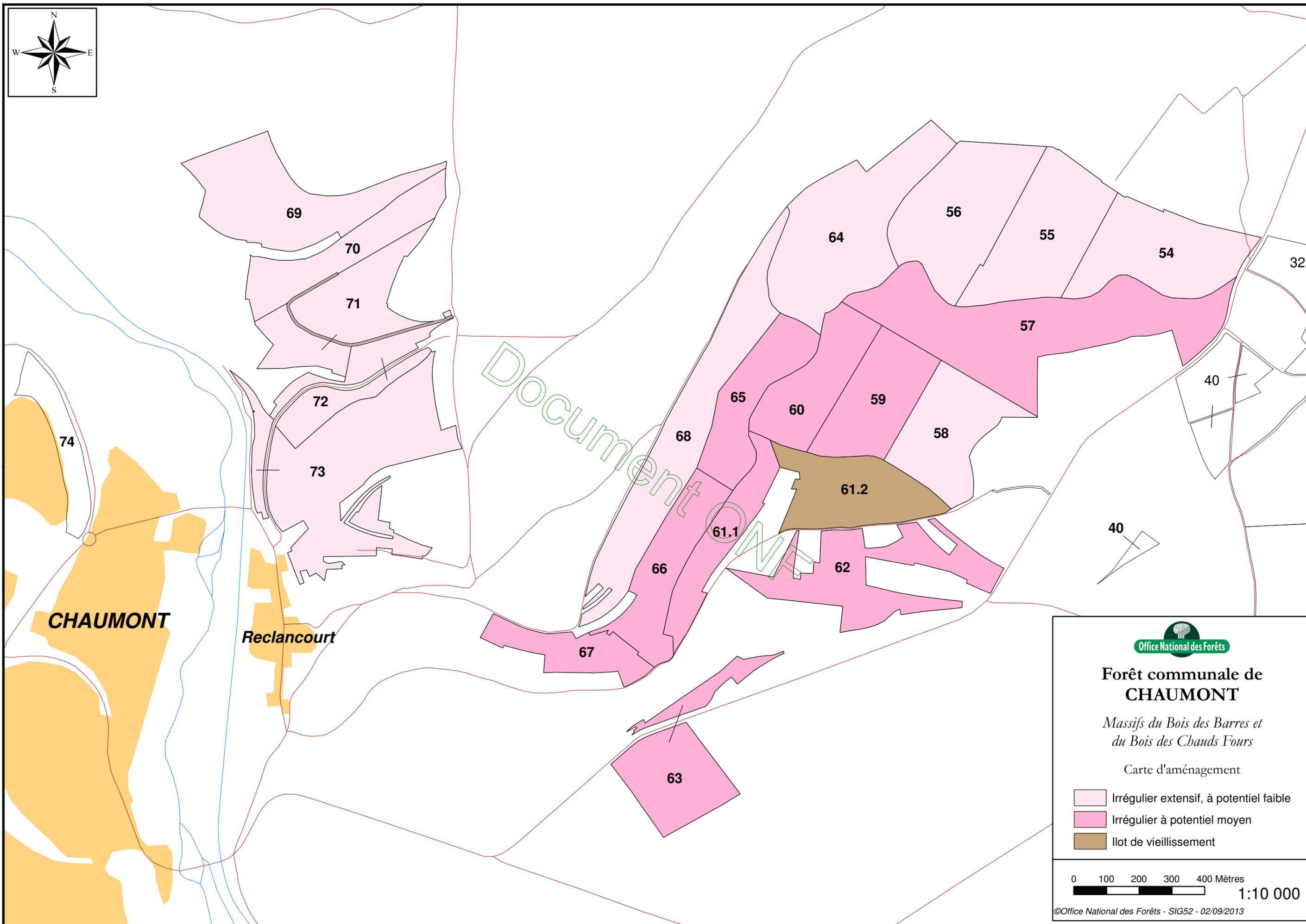


Forêt communale de CHAUMONT

Carte d'aménagement

- Amélioration de taillis sous futaie en conversion
- Amélioration de futaie feuillue, jeunesse
- Amélioration de futaie feuillue à petits bois
- Amélioration de futaie résineuse, coupes
- Régénération feuillue entamée, à terminer
- Régénération feuillue à entamer et à terminer
- Régénération résineuse à entamer et à poursuivre
- Irrégulier extensif, à potentiel faible
- Irrégulier à potentiel moyen
- Irrégulier avec renouvellement prioritaire
- Ilot de vieillissement
- Ilots de sénescence
- Hors sylviculture en évolution naturelle
- Hors sylviculture

0 350 700 1 050 1 400 Mètres 1:35 000



CHAUMONT

Reclancourt

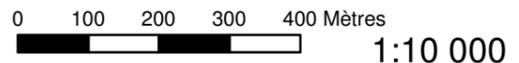


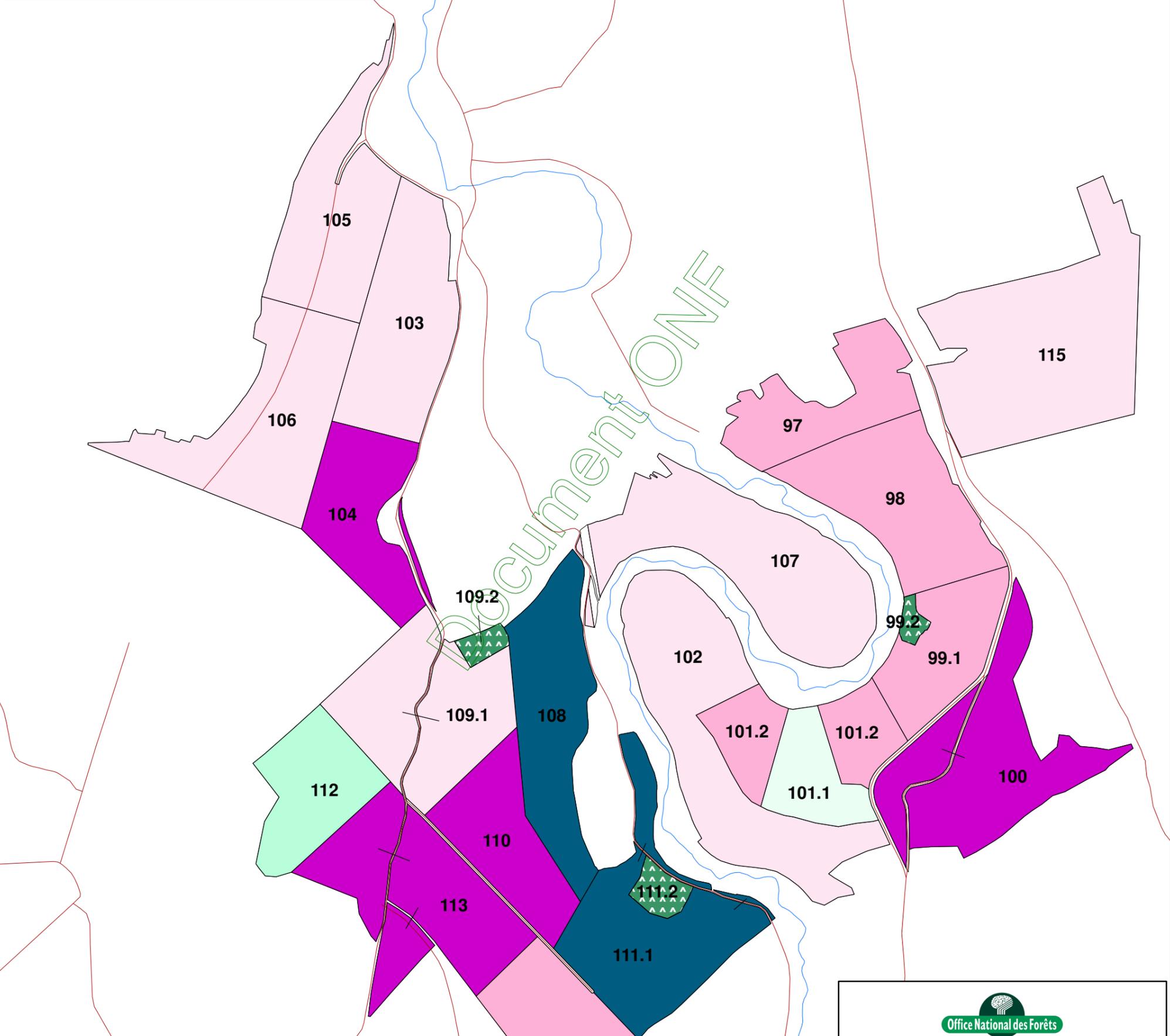
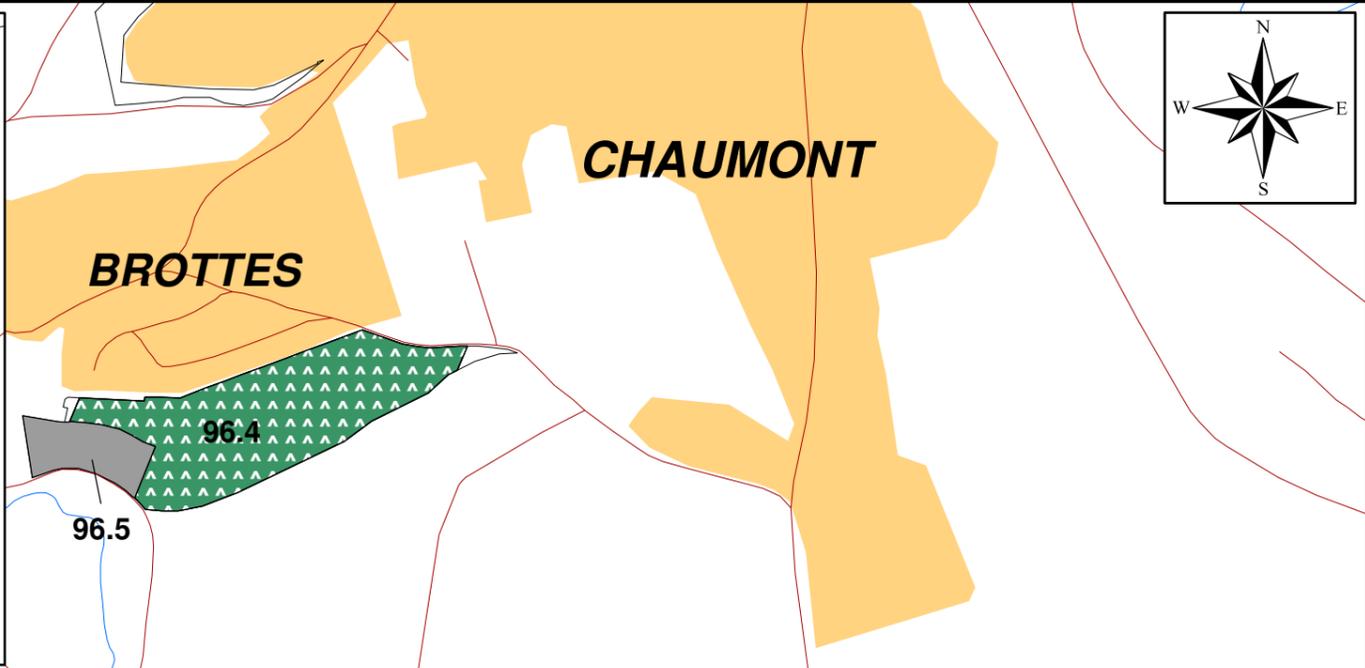
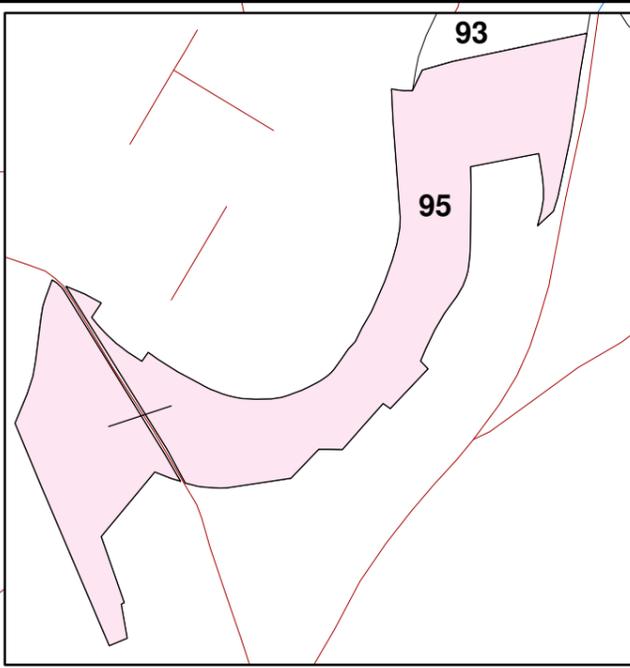
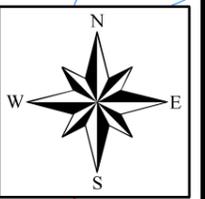
**Forêt communale de
CHAUMONT**

*Massifs du Bois des Barres et
du Bois des Chauds Fours*

Carte d'aménagement

-  Irrégulier extensif, à potentiel faible
-  Irrégulier à potentiel moyen
-  Ilot de vieillissement



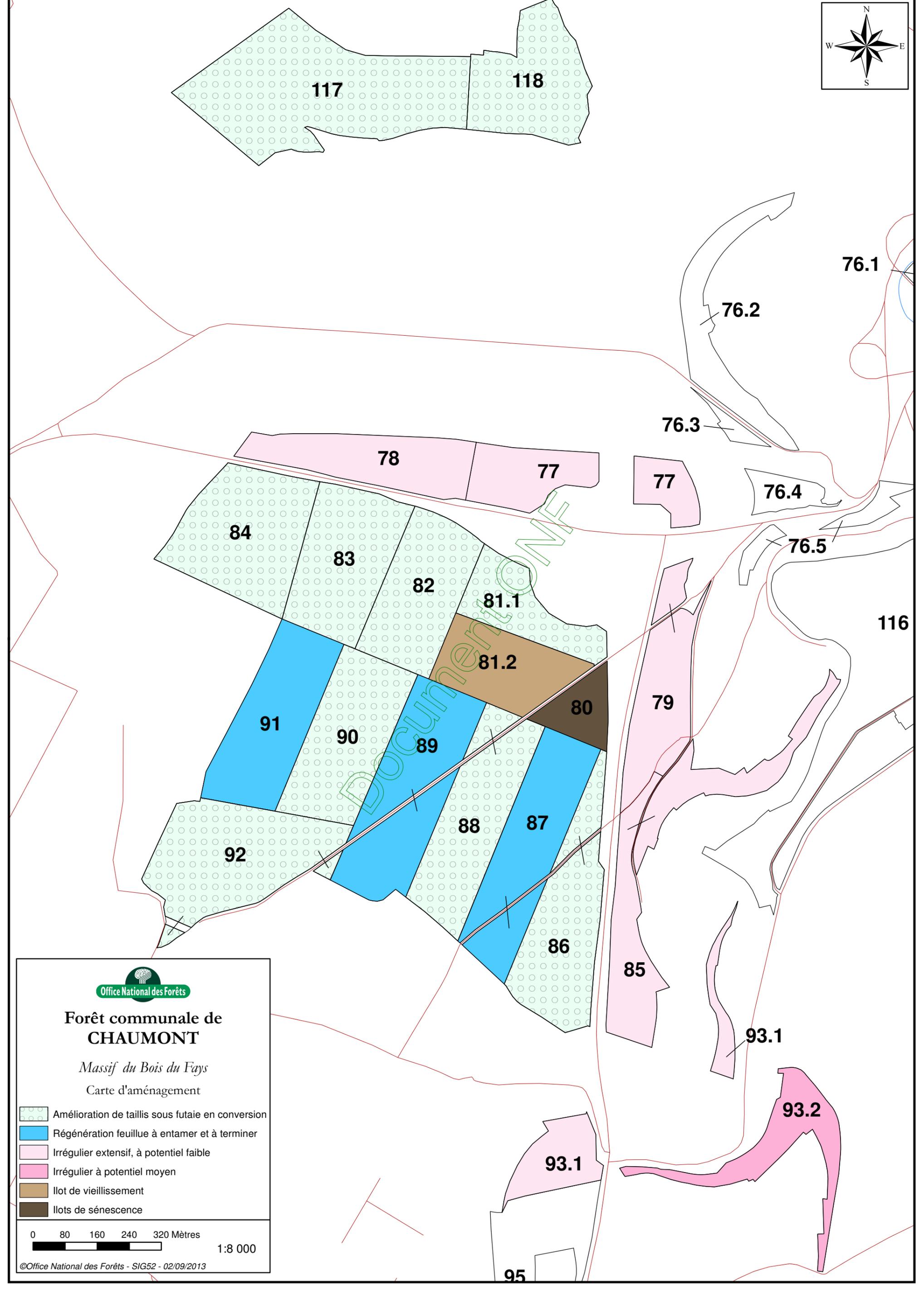
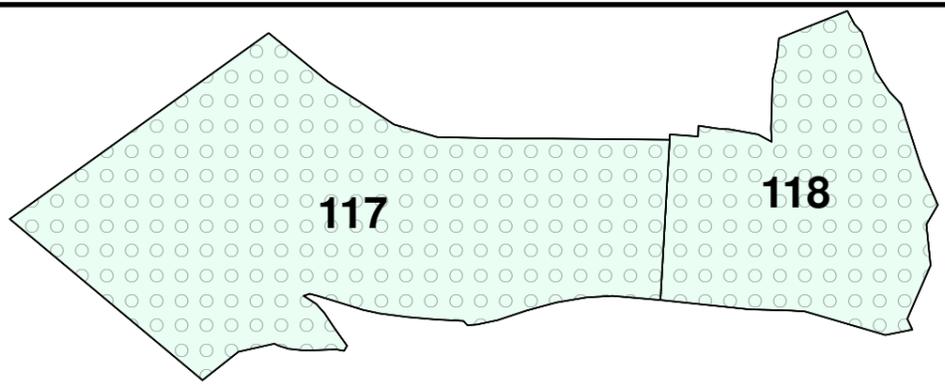
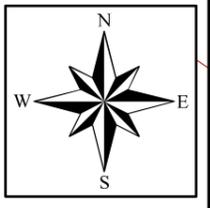


-  Amélioration de futaie feuillue, jeunesse
-  Amélioration de futaie feuillue à petits bois
-  Amélioration de futaie résineuse, coupes
-  Régénération feuillue entamée, à terminer
-  Irrégulier extensif, à potentiel faible
-  Irrégulier à potentiel moyen
-  Irrégulier avec renouvellement prioritaire
-  Hors sylviculture


**Forêt communale de
CHAUMONT**
Massif de Brottes
Carte d'aménagement

0 100 200 300 400 Mètres 1:10 000

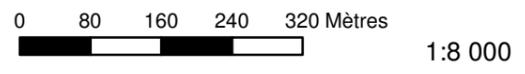
©Office National des Forêts - SIG52 - 07/10/2013

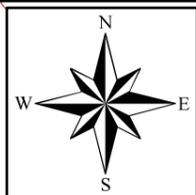


Forêt communale de CHAUMONT

Massif du Bois du Fays
Carte d'aménagement

-  Amélioration de taillis sous futaie en conversion
-  Régénération feuillue à entamer et à terminer
-  Irrégulier extensif, à potentiel faible
-  Irrégulier à potentiel moyen
-  Ilot de vieillissement
-  Ilots de sénescence



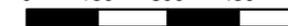


Forêt communale de CHAUMONT

Massif du Bois Perron

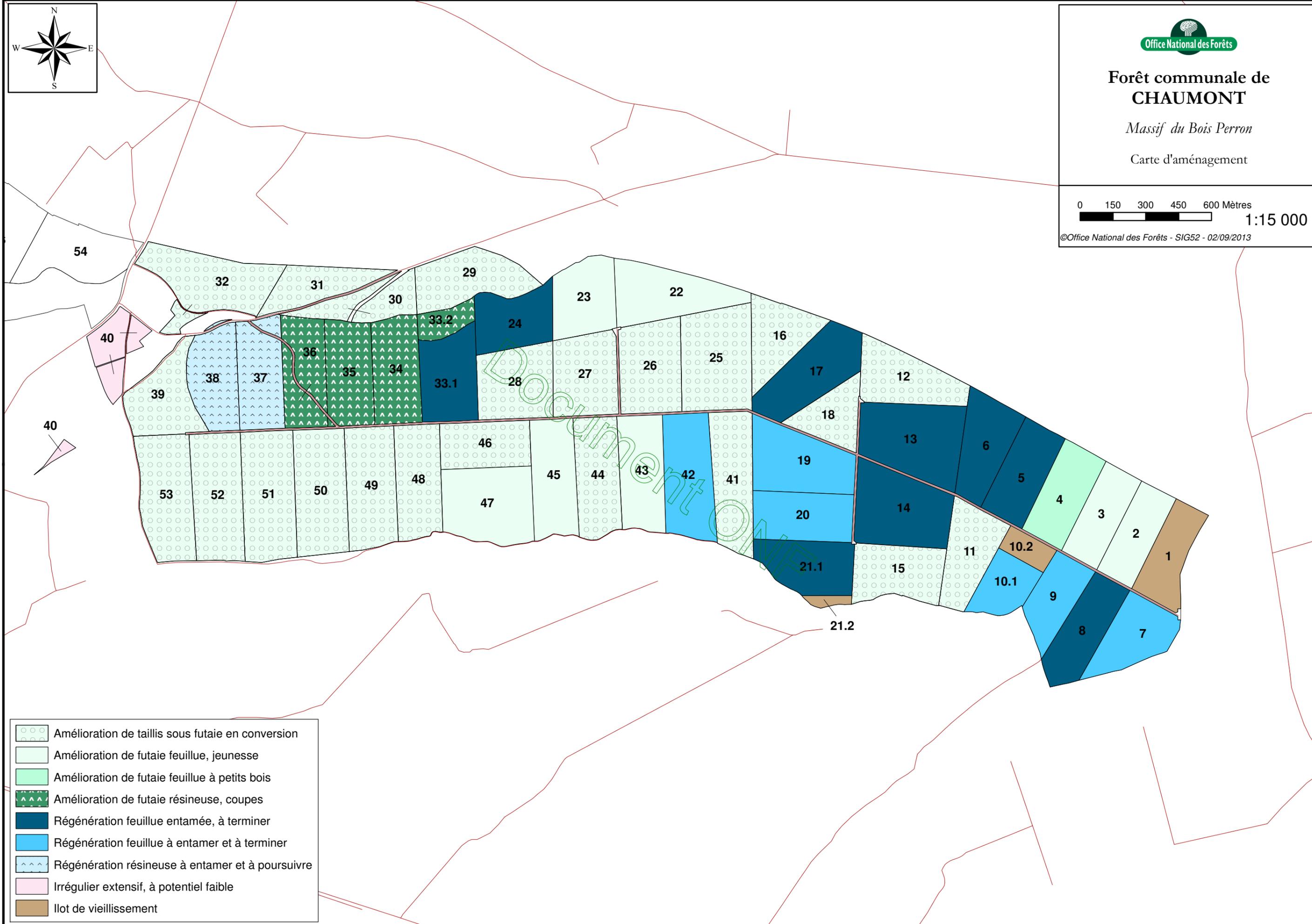
Carte d'aménagement

0 150 300 450 600 Mètres

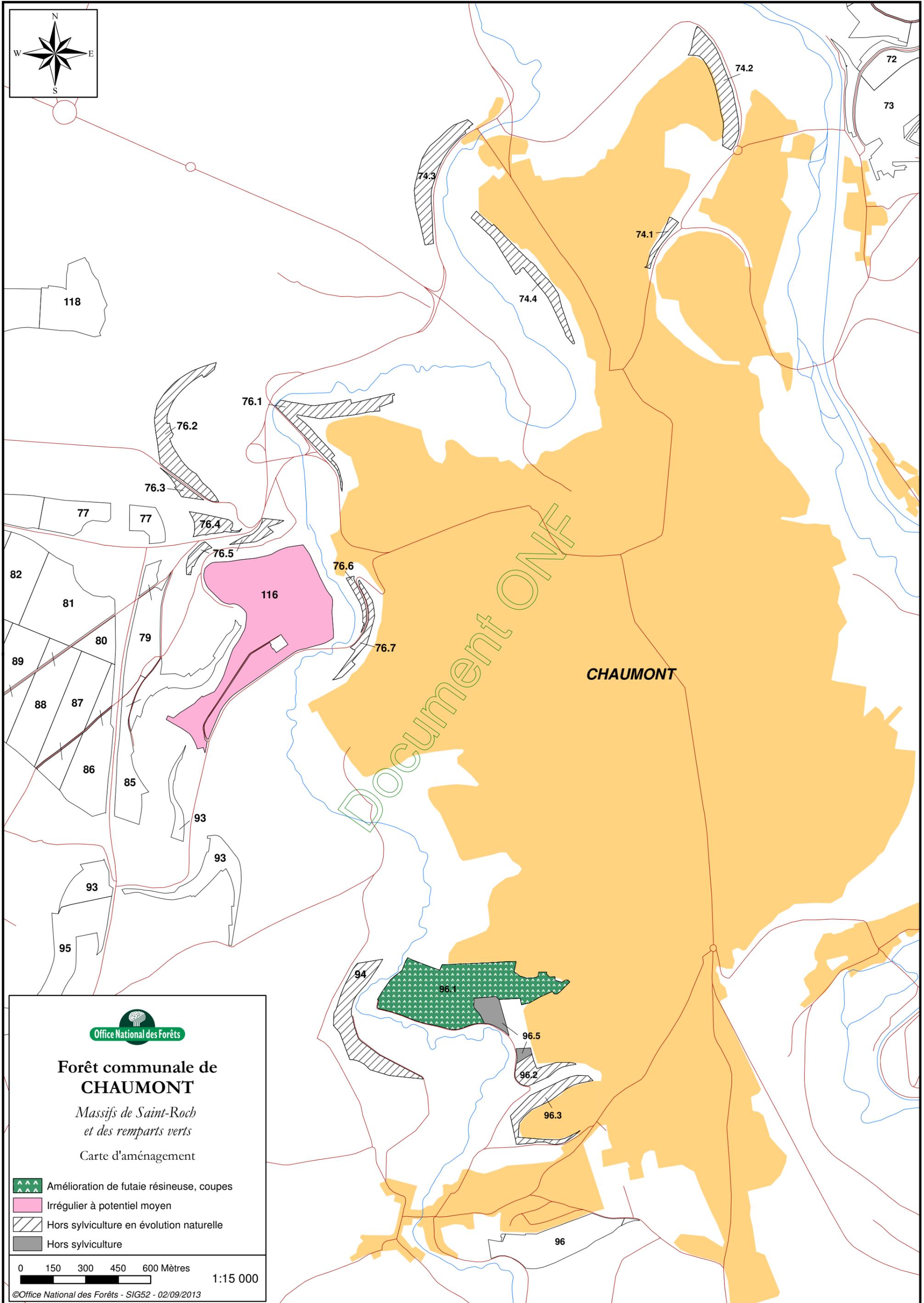


1:15 000

©Office National des Forêts - SIG52 - 02/09/2013



- Amélioration de taillis sous futaie en conversion
- Amélioration de futaie feuillue, jeunesse
- Amélioration de futaie feuillue à petits bois
- Amélioration de futaie résineuse, coupes
- Régénération feuillue entamée, à terminer
- Régénération feuillue à entamer et à terminer
- Régénération résineuse à entamer et à poursuivre
- Irrégulier extensif, à potentiel faible
- Ilot de vieillissement



Forêt communale de CHAUMONT

*Massifs de Saint-Roch
et des remparts verts*

Carte d'aménagement

- Amélioration de futaie résineuse, coupes
- Irrégulier à potentiel moyen
- Hors sylviculture en évolution naturelle
- Hors sylviculture

0 150 300 450 600 Mètres

1:15 000

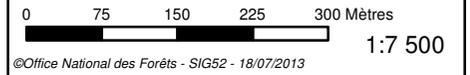


**Forêt communale de
CHAUMONT**

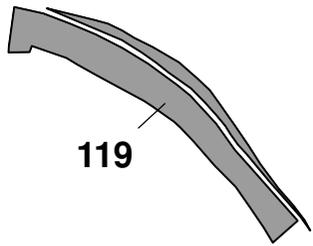
Massif de Verbiesles

Carte d'aménagement

 Hors sylviculture



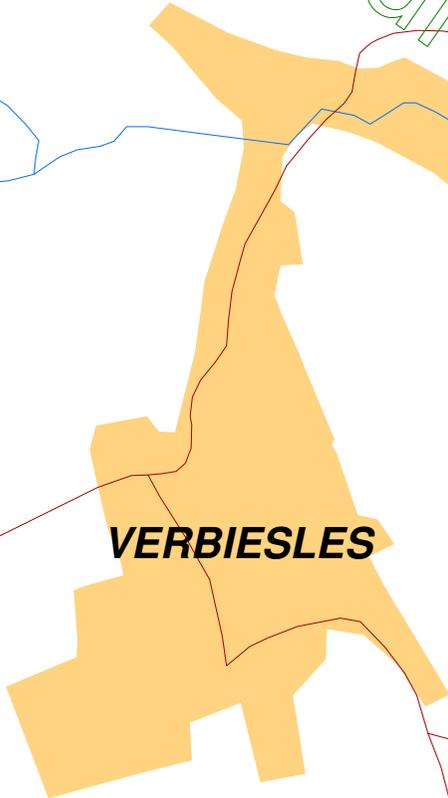
Document ONF



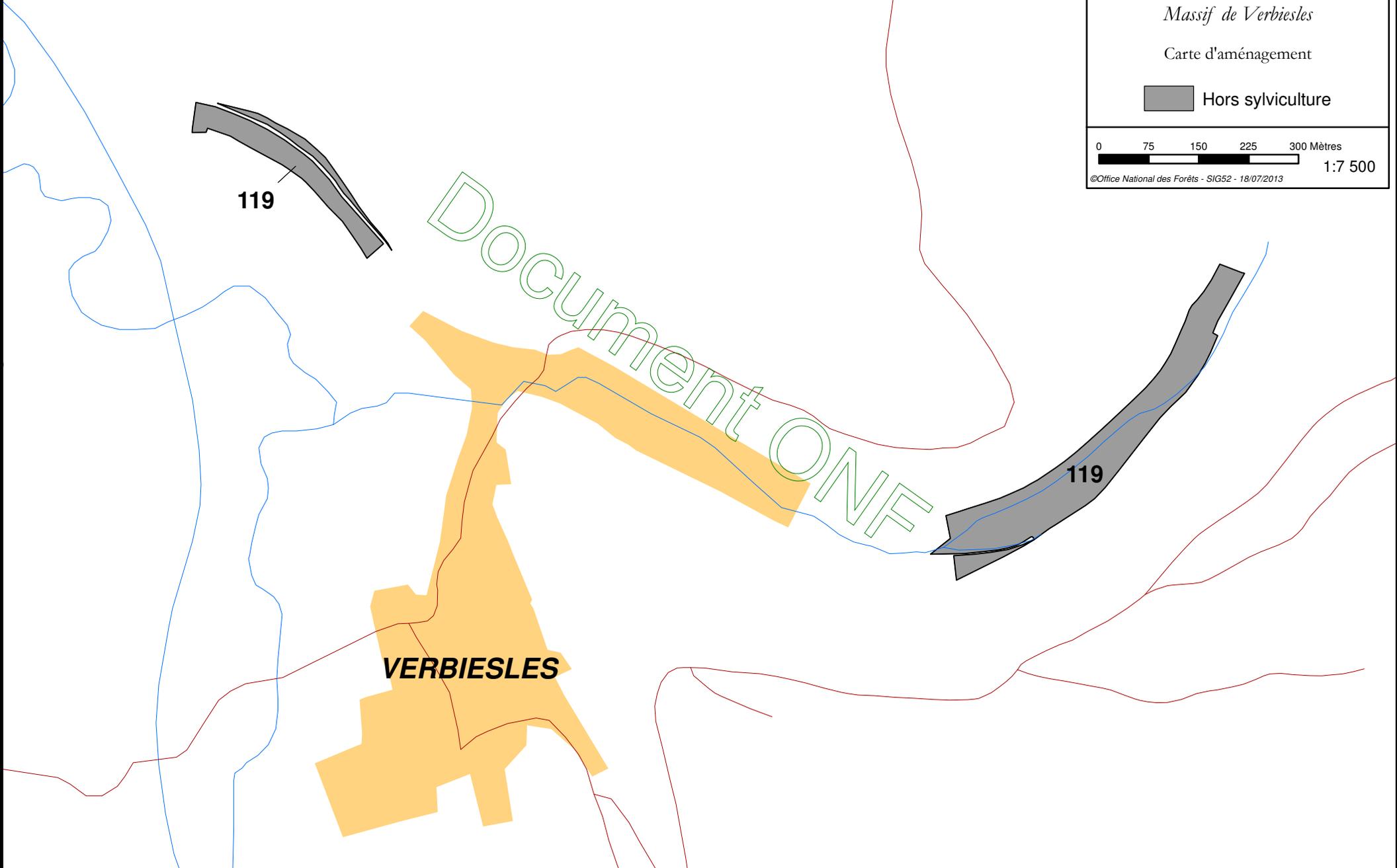
119



119



VERBIESLES



Document ONF